



Contrat corridors

Champagne- Genevois

NOVEMBRE - 2012

Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise

































Cahier n°13-62

Contrat corridors Secteur Champagne - Genevois

Auteurs:

Comité de pilotage du contrat corridors «Champagne - Genevois»

Avec l'appui de :

L'Équipe du Grand Genève, le Comité de Projet et les partenaires
Pro Natura Genève
Apollon 74
Fédération départementale des Chasseurs de Haute-Savoie

Comité des agriculteurs du Genevois



- ۷u le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil régional n°06.08.539 du 20 juillet 2006 adoptant les critères d'intervention de la Région en faveur du patrimoine naturel et des Réserves Naturelles Régionales;
- ۷u le Contrat de Plan Etat Région 2007-2013, approuvé le 02 mars 2007 par le Conseil régional;
- ۷u le budget du Conseil régional;
- ۷u la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois de décembre 2007 ;
- ۷u les décisions du Comité de pilotage du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois de mars 2009 et novembre 2010;
- ۷u la candidature déposée, le 28 août 2009, auprès du Conseil régional par Annemasse Agglo;
- Vu le programme de législature 2010-2013 du 7 juin 2010 du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève :
- ۷u la délibération n°46 / 2012 de la Communauté de communes du Genevois, en date du 24 mai 2012, acceptant le rôle de structure porteuse française du contrat corridors « Champagne - Genevois », 2012 - 2017;
- Vu l'arrêté du Conseil d'Etat n°6149-2012 du 21 août 2012, autorisant la signature du contrat corridors biologiques du secteur « Champagne - Genevois », 2012 - 2017 ;
- Vu la convention programme Nature et Paysage entre la Confédération suisse et la République et canton de Genève (RPT) ;
- ۷u la délibération n°12.08.501 de la commission permanente du Conseil régional, en date du 4 octobre 2012, adoptant le contrat corridors « Champagne-Genevois », 2012 - 2017
- Vu la délibération n° CP 2012-0381 de la Commission permanente du Conseil Général de Haute-Savoie, en date du 18 juin 2012, adoptant le contrat corridors « Champagne -Genevois », 2012 - 2017
- ۷u la délibération n°2012-329 de la Commission des aides du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, en date du 25 octobre 2012, autorisant le Directeur de l'Agence Rhône-Méditerranée et Corse à signer le contrat corridors « Champagne - Genevois », 2012 – 2017

Cahier n°13-62 / novembre 2012 1 | 1198

Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise



Entre: - Le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes

- La Conseillère d'Etat du canton de Genève chargée du DIME
- Le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
- Le Président du Conseil Général de la Haute-Savoie
- Le Président de la Communauté de communes du Genevois
- Le Président de l'ARC syndicat mixte
- La Présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache SIAV
- Le Président du Syndicat Intercommunal de Conservation et de Protection du Vuache-SIPCV
- Le Président du Syndicat Mixte du Salève SMS
- Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie
- Le Président du Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie Asters
- Le Président de Pro Natura Genève
- Le Maire de la commune de Bardonnex
- Le Maire de la commune de Bernex
- Le Maire de la commune de Veyrier

Il est convenu ce qui suit :

Cahier n°13-62 / novembre 2012 2 | 198



Table des matières

1	Pré	ambule	. 5
	1.1	Démarche mise en place par le Projet d'agglomération	. 5
	1.2	Description et valeur patrimoniale du secteur	. 7
	1.3	Les corridors identifiés	. 8
	1.4	Compatibilité du contrat corridors avec le SDAGE	. 9
2	Co	ntenu du contrat	12
	Article '	I : Périmètre du contrat	12
	Article 2	2 : Partenaires du contrat	13
	Article 3	3 : Début et durée du contrat	14
	Article 4	1 : Objectifs du contrat	14
	Article 5	5 : Contenu du contrat	15
3	Eng	gagements des partenaires	17
		6 : Engagements de la République et canton de Genève et de la Communauté de nes du Genevois	17
	Article 7	7 : Engagements des maîtres d'ouvrage	18
	Article 8	3 : Engagements des partenaires financiers	19
4	Мо	dalités d'exécution du contrat	22
	Article 9	9 : Comité de pilotage	22
	Article 1	10 : Demande de subventions	22
5	Pro	priété intellectuelle et communication	24
	Article '	11. Droits liés aux données et à leur transmission	24
	Article 1	12 : Communication	25
6	Co	ntrôle, révision et résiliation	26
	Article '	13 : Contrôle	26
	Article '	14 : Bilan	26
	Article '	15 : Révision	26
	Article 1	16: Résiliation	27

Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise



	Article 17: Litiges	27
7	' Signatures des partenaires	28
8	Sigles et abréviations	30
9	Annexes	32
	Annexe 1 : Carte de localisation des actions	
	Annexe 2 : Descriptif synthétique des actions et calendrier prévisionnel	
	Annexe 3 : Répartition des financements des mesures sur territoire français	
	Annexe 4 : Répartition des financements des mesures sur territoire suisse	
	Annexe 5 : Fiches des actions du contrat corridors	

Cahier n°13-62 / novembre 2012 4 I198



Préambule 1

Démarche mise en place par le Projet d'agglomération

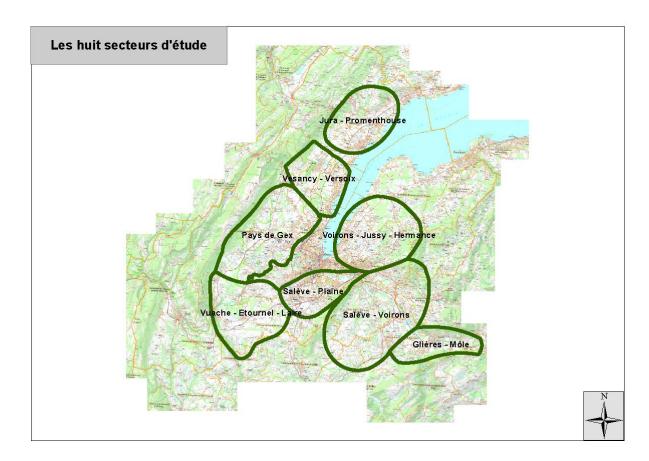
L'agglomération franco-valdo-genevoise est née de démarches transfrontalières engagées depuis plusieurs décennies. Une étape importante a été franchie en 2007 par la signature de la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PAFVG) qui a permis l'élaboration d'un schéma s'articulant autour de trois grands volets complémentaires : l'urbanisation, la mobilité et l'environnement. Cette Charte insiste sur le point que "tous les territoires partenaires de l'agglomération ont conscience de ces enjeux et font de la préservation de l'environnement, des espaces agricoles et naturels sensibles une première priorité de leurs planifications." Dans cette perspective, le Projet d'agglomération s'est fixé plusieurs objectifs spécifiques et a défini des engagements vis-à-vis de la préservation des espaces naturels et paysagers ainsi que de leurs interconnexions (fiche 135 - Projet d'agglomération).

Cette volonté exprimée par les partenaires du Projet d'agglomération s'inscrit dans un contexte global de perte de la biodiversité et de fragmentation des milieux naturels. Dans ce cadre, les stratégies et méthodes de protection et de la valorisation de la nature ont évolué et s'appuie notamment sur la construction de réseaux écologiques. Leur prise en compte est ainsi prévue par la loi Grenelle (Trames vertes et bleues) pour les partenaires français mais également au travers d'outils contractuels tels que les contrats de territoire Corridors biologiques portés par la Région Rhône-Alpes. Côté suisse, un réseau écologique national a été défini et se traduit sur le canton de Genève au travers du Plan directeur cantonal et est inscrit dans le programme de législature du canton.

Afin d'atteindre les objectifs signés dans la Charte de 2007, les partenaires du Projet d'agglomération ont validé en mars 2009, le lancement d'études de faisabilité pour l'élaboration de contrats corridors biologiques. Ces études font suite à plusieurs démarches déjà menées sur le périmètre du Projet d'agglomération, parmi lesquelles et sans être exhaustif, on peut citer : le plan vert-bleu du CRFG, le REN (réseau écologique national suisse) et sa déclinaison sur le territoire cantonal genevois, la cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes, les projets Interreg "Les corridors biologiques: Pourquoi et comment les prendre en compte", "Sanglier dans le bassin genevois", "Développement de gestions et de conservations transfrontalières des sites naturels de valeur et des espèces menacées dans le bassin genevois", les documents de planification (plans directeurs, SCoT, PLU, ...).

Des études préalables aux contrats corridors ont été réalisées entre 2009 et 2010 sur huit secteurs qui ont été jugés prioritaires au vu du développement de l'agglomération. Ces études ont permis, par secteur, de mettre en évidence les valeurs patrimoniales ainsi que les corridors d'importance, les enjeux majeurs du secteur et des mesures qui pourraient être mises en œuvre afin de maintenir, restaurer et améliorer les réseaux écologiques fonctionnels (corridors et milieux).





Deux études de faisabilité concernent le contrat corridors Champagne - Genevois : secteur Salève - Plaine (Cahier n°13-54) et secteur Vuache Etournel Laire (Cahier n°13-55) partie Haute-Savoie. Ces études ont été réalisées par Pro Natura Genève, Asters, Apollon74, la FRAPNA 74 et finalisées en novembre 2010. L'année 2011 a été consacrée à l'élaboration des fiches actions qui font l'objet du présent contrat corridors.

Le présent contrat est conclu entre :

Côté suisse :

- La République et canton de Genève, structure porteuse du Contrat de territoire corridors biologiques « Champagne-Genevois », représentée par Mme Michèle Künzler, Conseillère d'Etat en charge du Département de l'Intérieur et de la Mobilité (DIME)
- les maîtres d'ouvrage des actions prévues au contrat.

Cahier n°13-62 / novembre 2012 6 | 1198



Côté français :

- La Communauté de communes du Genevois, structure porteuse du Contrat de territoire corridors biologiques «Champagne - Genevois», représentée par son Président M. Bernard Gaud
- La Région Rhône-Alpes, représentée par son Président M. Jean-Jack Queyranne
- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, représentée par son Directeur Général
 M. Martin Guespereau
- Le Conseil Général de Haute-Savoie, représenté par son Président M. Christian Monteil
- les maîtres d'ouvrage des actions prévues au contrat.

Par leur signature, l'ensemble des partenaires accepte le contenu du Contrat de territoire corridors biologiques «Champagne - Genevois» et s'engage à en assurer le bon déroulement tant par l'apport des financements nécessaires que par la réalisation des opérations inscrites. Le suivi et l'animation du Contrat de territoire corridors biologiques seront assurés par la Communauté de communes du Genevois côté français et la République et canton de Genève côté suisse.

1.2 Description et valeur patrimoniale du secteur

Le périmètre du contrat corridors Champagne - Genevois s'étend depuis les crêtes du Salève, du Mont-Sion et du Vuache, jusqu'aux cours d'eau du Rhône et de l'Arve. Le diagnostic de ce secteur a fait l'objet des deux études de base Vuache-Etournel-Laire et Salève-Plaine (Cahiers n°13-54 et 13-55 du Projet d'agglomération).

Ce territoire est caractérisé par plusieurs grands espaces naturels et agricoles, comme les massifs du Salève et du Vuache, le Mont-Sion ou plusieurs plaines agricoles (Champagne, Compesières, Vulbens, ..). Ces espaces sont constitués d'une mosaïque de milieux naturels qui leur confèrent une grande valeur biologique avec la présence de nombreuses espèces menacées. De ce fait ils bénéficient de plusieurs statuts de protection et font l'objet de mesures de gestion. Le Salève et le Vuache sont caractérisés par un relief accidenté alternant parois calcaires, forêt et prairies. Leur exposition au soleil crée un microclimat sec et chaud, apprécié par une faune et une flore thermophiles. Le plateau de la Champagne genevoise fait l'objet, depuis de nombreuses années, de mesures agro-environnementales dont bénéficient de nombreuses espèces liées aux espaces agricoles. D'autres espaces agricoles présents sur le périmètre sont exploités de manière plus intensive et présentent moins d'intérêt biologique à l'image des Zones agricoles spéciales de Veyrier Troinex ou de la Zone agricole protégée sur Archamps / Neydens / Saint-Julien-en-Genevois. De plus, des massifs boisés de plaine plus ou moins conséquents sont installés (Bois de la Rippe, Bois de Saint-Victor, Bois des Bouchets, Bois du Milly, Bois de Veyrier, ...). Certains de ces milieux sont accompagnés de zones humides et/ou sont d'intérêt pour des espèces d'amphibiens, de papillons,

Cahier n°13-62 / novembre 2012 7 | 1198



Les limites est et nord du périmètre du contrat corridors sont définies par les deux principaux cours d'eau de l'agglomération, l'Arve et le Rhône. L'Arve, à régime torrentiel, arrive en fin de bassin versant, ses berges sont boisées d'une étroite ripisylve jusqu'au centre de Genève, qui s'élargit ponctuellement en plusieurs petits massifs boisés sur les pentes abruptes. Au niveau piscicole, l'Arve pâtit de dégradation de la qualité de l'eau et du colmatage de son lit. Le Rhône, de la rade de Genève jusqu'à sa sortie du territoire suisse à Chancy, en application de la Convention internationale de Ramsar, est reconnu d'importance européenne pour l'hivernage des oiseaux d'eau et la protection de ses rives est assurée depuis 1989 par la loi sur la protection générale des rives du Rhône. Plus en aval, sur territoire français, le site de l'Etournel est une vaste zone protégée au bord du Rhône où plusieurs milieux riverains sont représentés. Il est devenu un lieu majeur du Haut-Rhône pour le nourrissage, la reproduction et le repos migratoire des oiseaux d'eau. L'ensemble du Rhône, avec la présence de milieux riverains diversifiés et de nombreux sites protégés, constitue un des principaux sites à haute valeur biologique de l'agglomération.

En complément de l'Arve et du Rhône, ce secteur est également concerné par la présence de nombreux cours d'eau qui prennent naissance dans les massifs du Salève, du Vuache et du Mont-Sion constituant quatre bassins versants : la Laire, l'Aire, la Drize et le Fornant. Une mention particulière est à noter pour la Laire. Cette rivière franco-suisse est considérée comme l'un des plus beaux et plus riches cours d'eau du périmètre du contrat. Son cordon de verdure est d'une extraordinaire richesse biologique. Ceci est notamment dû à la dynamique alluviale, la présence de prairies sèches et celles de plusieurs massifs boisés de plaine parmi les plus importants de l'agglomération. Sur le canton genevois, le vallon de la Laire fait partie de l'une des cinq zones alluviales d'importance nationale du canton de Genève. Ces cours d'eau, accompagnés d'un réseau bocager, participent à connecter les différentes entités agricoles et naturelles. Toutefois, suite à la construction des infrastructures de mobilité et à une urbanisation qui s'est, en certains endroits, développée linéairement, ces connections deviennent en de nombreux endroits difficiles. Les différents cours d'eau, via leurs parcours, permettent de créer et d'apporter un peu de nature jusqu'au centre des espaces urbanisés ; c'est le cas de l'Arve, du Rhône, de l'Arande. L'urbanisation et le développement de l'agglomération transfrontalière nécessite une meilleure prise en compte des corridors biologiques, des milieux d'intérêts, de leurs fonctionnalités (biologique, paysagère, ...).

Une carte présentant le territoire et les mesures concernées par ce contrat corridors est présentée en annexe 1.

1.3 Les corridors identifiés

Les corridors permettant la connexion entre les Alpes et le Jura deviennent extrêmement rares sur l'ensemble du plateau suisse. Ils ont une importance supra-régionale. C'est le cas du Mont-Sion, en limite du périmètre de ce contrat corridors, qui joue un rôle de connexion entre le Salève et le Vuache et plus largement entre le Jura et les Alpes. Cette connexion est unique au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise et doit être absolument préservée.



En second lieu, plusieurs grands corridors d'importance régionale ont été recensés sur le secteur du contrat corridors Champagne - Genevois et permettent de maintenir les connexions entre, d'une part, les massifs du Salève et du Vuache et, d'autre part, les espaces naturels et agricoles de la plaine. Parmi eux, on peut citer ceux d'Etrembières, de Bossey, de Collonges-sous-Salève, d'Archamps ou encore du vallon de la Laire. Plusieurs corridors ont déjà été interrompus en plusieurs endroits par les infrastructures de mobilités ou l'urbanisation. Les derniers corridors doivent donc faire l'objet d'une attention particulière et plusieurs mesures de ce contrat visent à les préserver ou les renforcer.

Les liaisons possibles entre Salève et Arve se font soit directement, par le corridor à enjeu dit d'«Etrembières» qui relie directement le Salève à l'Arve par le secteur des lles, soit par des pénétrantes forestières ou agricoles. Ce corridor, ainsi que les autres corridors à enjeux cités précédemment sont coupés par la départementale, l'autoroute et la voie ferrée. Par conséquent, afin de permettre des échanges entre le Salève, le Vuache et la plaine genevoise, la construction de passages à faune est à envisager. C'est dans cette optique que la mesure "Pont biologique sur l'autoroute A40, la ligne SNCF et la route départementale au pied du Salève" a été déposée lors du Projet d'agglomération 1ère génération et inscrite à l'accord de prestation du Projet d'agglomération de 2007 avec obligation de réalisation d'ici 2018. Cette mesure, de part son coût évalué à 12 MCHF, est conduite en parallèle du présent contrat corridors.

Le corridor de Bossey et de Collonges sous Salève donne accès aux pénétrantes forestière des bois de Veyrier / bois Carré et à la pénétrante agricole de Pinchat et à l'Arve. Celui de Bossey permet également une connexion avec les bocages d'Evordes, la Drize et la plaine de Compesières. Le corridor d'Archamps est quant à lui menacé par le développement de la zone d'activités du même nom. En parallèle de ces corridors principalement agricoles, le tissu de cours d'eau du territoire joue un rôle de continuum important. C'est notamment le cas du Vallon de la Laire. Le fonctionnement biologique de ces cours d'eau et de leurs abords pourrait être encore amélioré. Ainsi, leur remise à ciel ouvert, la renaturation du lit et de leurs rives ou encore l'amélioration de leur traversée sous les voies routières ou autoroutières (Nant de la Renarde, ...) permettraient de renforcer le continuum aquatique et de servir de relais aux corridors forestiers. Ces corridors sont fragiles et menacés par l'urbanisation et des infrastructures (corridors d'Archamps, du vallon de la Laire, au pied du Vuache, ...). Ainsi, ce contrat corridors doit permettre aussi d'inscrire ces secteurs d'intérêts dans les documents de planification et de sensibiliser les élus aux corridors biologiques.

En complément, de nombreux corridors d'échelle plus locale sont à préserver et/ou à restaurer. C'est notamment le cas de corridors traversant des routes accidentogènes comme la RD 1206.

Compatibilité du contrat corridors avec le SDAGE

Côté français, depuis les années 1970, la politique publique de l'eau s'inscrit dans un cadre européen. La qualité de l'eau a toujours été une préoccupation dans la politique de l'Union européenne. La législation communautaire s'est d'abord intéressée aux usages de l'eau (eau potable, baignade, pisciculture, conchyliculture), puis à la réduction des pollutions (eaux usées, nitrates d'origine agricole).

9 1198



Depuis, le cadre réglementaire européen a évolué et la directive cadre sur l'eau (DCE) a été adoptée le 23 octobre 2000 (directive 2000/60). Elle vise à donner une cohérence à l'ensemble de la législation avec une politique communautaire globale dans le domaine de l'eau. Elle définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen avec une perspective de développement durable.

La DCE fixe des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux superficielles et pour les eaux souterraines. L'objectif général est d'atteindre en 2015 le bon état des différents milieux sur tout le territoire européen.

La transcription de ces objectifs s'est matérialisée sur le bassin hydrographique Rhône Méditerranée par l'approbation par le Préfet coordonnateur de bassin, le 17 décembre 2009, du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Ce document, qui constitue l'outil de la politique de l'eau du bassin commun à tous les acteurs, s'appuie sur 8 orientations fondamentales. Il définit les problèmes principaux qui se posent à l'échelle des territoires du bassin et donne, pour une période de 6 ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les mesures particulières à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux.

Le périmètre du contrat corridors Champagne Genevois concerne des masses d'eau identifiées dans le SDAGE dans le territoire hydrographique de l'Arve et du Haut-Rhône pour lesquelles les objectifs fixés sont les suivants :

- L'Aire (et la Folle) et le Ternier qui doivent atteindre le bon état écologique en 2015 ;
- La Drize, la Laire et le ruisseau de Chênex qui doivent atteindre le bon état écologique en 2027, dérogation étant donnée pour des raisons de morphologie ;
- Le Rhône, de la frontière suisse au barrage de Seyssel, qui doit atteindre le bon potentiel en 2015

Le SDAGE identifie des problèmes en matière de fonctionnalités des milieux sur ces masses d'eau :

- Altération de la continuité écologique
- Dégradation morphologique
- Problème de transport sédimentaire

Les mesures envisagées pour résoudre ces problèmes sont les suivantes :

- Définir une stratégie de restauration de la continuité écologique
- Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires
- Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés.

Le territoire du contrat corridors est également défini en déséquilibre quantitatif, avec une préconisation d'adaptation des prélèvements dans la ressource aux objectifs de débit et de mise

Cahier n°13-62 / novembre 2012 10 I198



en œuvre de gestion de soutien d'étiage. L'appréhension des fonctionnalités des milieux doit donc intégrer également cette problématique.

Le territoire visé dans ce contrat corridors a également fait l'objet d'un contrat de rivière (2003-2010) qui s'est finalisé par une étude bilan de fin de contrat. Cette étude a mis en évidence de nouveaux enjeux en matière de milieux, définis en objectifs stratégiques, qui rejoignent ceux évoqués dans le SDAGE :

- Préserver et redévelopper les fonctionnalités des milieux naturels
- Gérer les ressources en eau sur un volet quantitatif
- Gérer les ressources en eau sur un volet qualitatif

L'ensemble des actions de restauration ou d'études prévues dans ce contrat corridors concernant les cours d'eau du territoire genevois répondent en partie aux enjeux évoqués ci-dessus et sont ainsi conformes aux objectifs du SDAGE.



2 Contenu du contrat

Article 1 : Périmètre du contrat

Le périmètre du Contrat corridors «Champagne - Genevois» couvre une superficie d'environ 22 465 hectares.

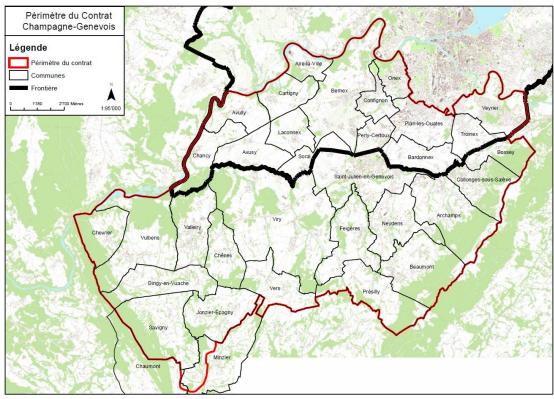
Il s'étend sur les communes suivantes :

- Côté suisse :
 - Avully
 - Avusy
 - Bardonnex
 - Bernex
 - Cartigny
 - Chancy
 - Confignon
 - Onex
 - Perly-Certoux
 - Plan-les-Ouates
 - Soral
 - Troinex
 - Veyrier

- Côté français :
 - Archamps
 - Beaumont
 - Bossey
 - Chaumont
 - Chênex
 - Chevrier
 - Collonges-sous-Salève
 - Dingy-en-Vuache
 - Feigères
 - Jonzier-Epagny
 - Minzier
 - Neydens
 - Présilly
 - Saint-Julien-en-Genevois
 - Savigny
 - Valleiry
 - Viry
 - Vers
 - Vulbens

Cahier n°13-62 / novembre 2012 12 1198





Article 2 : Partenaires du contrat

Le contrat corridors « Champagne - Genevois » est porté par les collectivités suivantes :

- la Communauté de communes du Genevois, pour la France
- la République et canton de Genève, pour la Suisse

En dehors des partenaires financiers que sont la Région Rhône-Alpes, la Confédération Suisse, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, le Conseil Général de Haute-Savoie et l'Europe, les structures suivantes sont également particulièrement impliquées dans la mise en œuvre des actions du Contrat corridors «Champagne - Genevois» :

- Communes de : Bardonnex, Bernex, Veyrier
- Syndicat mixte du Salève (SMS)
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)
- Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV)
- ARC syndicat mixte
- Fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie (FDC 74)
- **Asters**
- Pro Natura Genève
- Région Rhône-Alpes (maître d'ouvrage de la fiche 81b).

Cahier n°13-62 / novembre 2012 13 | 1198



Article 3 : Début et durée du contrat

Le contrat entrera en vigueur à la date de sa signature pour une durée de cinq ans. La programmation des actions s'échelonnera donc de novembre 2012 (année 1) à novembre 2017 (année 5).

Article 4 : Objectifs du contrat

Le territoire «Champagne - Genevois» abrite un patrimoine naturel de grand intérêt. Ce patrimoine est notamment représenté par des zones humides, des zones forestières, des coteaux secs, des milieux agricoles qui sont autant d'habitats intéressants pour la faune et la flore sauvages. Si certains sont encore de bonne qualité, d'autres sont très dégradés ou menacés.

D'autre part, ces milieux représentent le cœur de connexions entre plusieurs grands ensembles : le massif du Salève, celui du Vuache, le Mont-Sion, et plus largement les connexions Alpes – Jura mais également des connexions avec les espaces agricoles transfrontaliers et la plaine genevoise et les cours d'eau que sont l'Arve et le Rhône ainsi que leurs nombreux affluents (Aire, la Laire, ...). Mais ces connexions sont fortement menacées par le développement de l'urbanisation, les grandes voies de communication telles que l'A40 ou la RD1206, ou la fermeture des milieux.

L'analyse réalisée dans le cadre de l'étude préalable révèle que les enjeux de connectivité peuvent être décomposés selon :

- les connexions entre les réservoirs de biodiversité avec le franchissement des infrastructures routières et ferroviaires. L'objectif est de faciliter le franchissement de voies de communication et de réduire les tronçons accidentogènes.
- le continuum des cours d'eau et des zones humides : le périmètre du contrat corridors regroupe de nombreux cours d'eau et des milieux humides. Il est nécessaire de préserver ces milieux et de restaurer les secteurs dégradés afin de constituer un réseau fonctionnel favorables aux besoins des espèces inféodées à ces types de milieux et plus largement favorables aux connexions entre ces milieux.
- le continuum des zones agricoles : le secteur d'étude abrite de vastes espaces agricoles de valeurs patrimoniales importantes. L'enjeu est la préservation de ces surfaces agricoles et le développement de structures favorables à la biodiversité, via les réseaux agro-environnementaux, tout en maintenant la productivité.
- le continuum des espaces forestiers, que ce soit des zones humides, lisières, ... L'enjeu, tout comme pour les milieux humides et agricoles est de préserver ces espaces d'intérêt et d'en améliorer le fonctionnement biologique.
- les connexions dans les espaces urbanisés au travers de la préservation du patrimoine arboré, des cours d'eau, et plus globalement du développement de la nature en ville.



Ainsi, le Contrat corridors «Champagne - Genevois» a pour objectif la mise en œuvre d'un programme global et coordonné de restauration et de pérennisation de liaisons écologiques fonctionnelles permettant la libre circulation des espèces sur le territoire.

Cet objectif global se décline en mesures opérationnelles qui correspondent aux six enjeux cités ci-dessous. De plus, les actions engagées doivent s'inscrire dans un projet pérenne d'aménagement du territoire. Il est également nécessaire d'impliquer les acteurs du territoire, citoyens ou décideurs, par un travail de sensibilisation et d'information sur la thématique des corridors biologiques et sur le projet en cours. Enfin, la réussite de ce programme d'actions demande un effort particulier d'animation et d'évaluation afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité des actions entreprises ainsi qu'à la concertation entre les partenaires du projet.

Le Contrat corridors «Champagne - Genevois» répond à 6 enjeux listés ci-dessous :

- Enjeu 1 : Maintenir les connexions biologiques aux échelles régionales et locales
- Enjeu 2 : Continuités biologiques le long des cours d'eau
- Enjeu 3 : Assurer le franchissement des infrastructures de mobilité
- Enjeu 4 : Intégrer la nature dans les espaces urbanisés
- Enjeu 5 : Préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale
- Enjeu 6 : Sensibilisation et communication

Chacun de ces enjeux est traduit en actions dont le descriptif figure en annexe 2. En fonction de leur nature (réglementaire, travaux, études, animation), ces actions sont regroupées au sein de 4 volets qui structurent le contrat.

Article 5 : Contenu du contrat

Le contrat a été défini à partir du travail réalisé dans le cadre des Comités de pilotage. Il comprend 4 volets:

- Volet réglementaire (REG) : Intégration des enjeux «connectivité écologique» dans les documents de portée réglementaire. Le SCoT du Genevois étant en cours de révision, le PSD (Projet Stratégique de Développement) St-Julien-Bardonnex-Archamps à l'étude, une fiche consacrée à l'accompagnement des élus (y compris pour les PLU) est inscrite au présent contrat. Côté canton de Genève, compte-tenu que le Plan directeur cantonal est en cours de révision, celui-ci sera compatible avec les mesures proposées dans le cadre du présent contrat. Toutefois, plusieurs mesures demandent un affinage au niveau des Plans directeurs communaux.
- Volet travaux (TRA): Réalisation de travaux ou de mesures de restauration ou de maintien de la connectivité.

Cahier n°13-62 / novembre 2012 15 | 1198



- Volet étude (ETU) : Études complémentaires.
- Volet animation (ANI): Communication, pédagogie et animation du projet.

Le contrat corridors «Champagne Genevois» comprend 42 mesures :

Territoire français		Territoire suisse		Transfrontalier		
Nb mesures	Coût €	Nb mesures	Coût CHF	Nb mesures	Coût CHF	Coût €
19	2'876'941	9	2'171'248	14	1'746'214	1'511'415

L'ensemble du programme présente un montant global côté français de 4 388 356 € et côté suisse de 3 917 462 CHF répartis selon les différents volets et sous-volets récapitulés dans le tableau suivant.

VOLET	Territoi	re français	Territoire suisse		
	Nombre de	Montant (€)	Nombre de		
	mesures	WOHLAHL (€)	mesures	Montant (CHF)	
REG	1	13'276	2	58'482	
TRA	12	2'753'940	9	2'908'705	
ETU	10	747'145	4	372'222	
ANI	10	873'995	8	578'054	
TOTAL	33	4'388'356 €	23	SFr. 3'917'462	

L'annexe 1 précise la localisation des actions.

L'annexe 2 présente le calendrier prévisionnel et les annexes 3 et 4 présentent par volet la participation financière respective des différents financeurs et des maîtres d'ouvrage.

Le contrat fera l'objet d'une évaluation en deux phases, à mi-parcours et à la fin, grâce à des indicateurs suivis tout au long de la démarche et regroupés au sein d'un tableau de bord. Ces indicateurs seront définis et validés par le comité de pilotage en début de procédure.



3 Engagements des partenaires

Article 6 : Engagements de la République et canton de Genève et de la Communauté de communes du Genevois

La République et canton de Genève et la Communauté de communes du Genevois, ont été retenus comme les porteurs du contrat corridors respectivement pour les mesures suisses et françaises.

Les porteurs s'engagent à assurer :

- Le suivi et le pilotage du contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires de chaque pays dans les conditions prévues à l'article 9;
- La mise en œuvre administrative et technique du contrat, et en particulier :
 - le secrétariat technique et administratif du comité de pilotage,
 - l'animation des comités de pilotage,
 - l'élaboration et le suivi des tableaux de bord des opérations du contrat (ces tableaux précisent l'avancement des opérations et mentionnent les indicateurs techniques de suivi des réalisations),
 - la présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des volets du contrat.
- L'animation de la concertation entre les partenaires afin d'atteindre les objectifs cités à l'article
 4;
- L'appui aux maîtres d'ouvrage pour la constitution des demandes de subvention, pour engager leurs opérations (montages financiers, plans de financement...) et pour l'élaboration technique des projets.

Côté français, la Communauté de communes du Genevois s'engage également à ne pas demander ou recevoir de financements régionaux via des lignes budgétaires autres pour des actions qui seraient déjà financées sur la ligne patrimoine naturel, à l'exception du financement du poste chargé de l'animation du contrat.

La Communauté de communes du Genevois s'engage aussi à tout mettre en œuvre pour pérenniser les corridors sur le secteur du contrat corridors, notamment :

 au titre de sa compétence relative à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, dans le cadre de la procédure de modification ou de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Genevois,

Cahier n°13-62 / novembre 2012 17 I198



- en accompagnant les communes concernées pour la prise en compte des corridors dans leur Plan Locaux d'Urbanisme (PLU).

De même, l'Etat de Genève s'engage à intégrer ces éléments dans le cadre des révisions successives de documents réglementaires.

Par ailleurs, au même titre que les autres maîtres d'ouvrage, les porteurs s'engagent à assurer les opérations dont ils ont la charge en application de l'article 7 dans les délais fixés.

Article 7 : Engagements des maîtres d'ouvrage

Les structures maîtres d'ouvrage des opérations du contrat sont :

- Communauté de communes du Genevois
- Etat de Genève
- ARC syndicat mixte
- Syndicat mixte du Salève (SMS)
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)
- Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV)
- Communes de Bardonnex, Bernex, Veyrier
- Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie (FDC 74)
- Asters
- Pro Natura Genève
- Région Rhône-Alpes (action du colloque Interreg)

Les maîtres d'ouvrage énumérés ci-dessus valident les objectifs du Contrat corridors et s'engagent, dans la mesure de leurs possibilités financières et sous réserve de faisabilité des actions au regard des études techniques restant à mener, à :

- réaliser les travaux prévus par le Contrat corridors «Champagne Genevois» dans les délais indiqués par le calendrier prévisionnel (annexe 2) ;
- transmettre à la structure porteuse toute information relative aux opérations prévues au contrat et aux opérations non prévues, mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du contrat :
- participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat ;
- mandater le cas échéant un représentant signataire (par délibération);
- intégrer dans leurs actions d'information, la stratégie de communication développée dans le cadre du Contrat de territoire corridors biologiques ;
- côté français, à ne pas demander ou recevoir de financements régionaux via des lignes budgétaires autres pour des actions qui seraient déjà financées sur la ligne patrimoine naturel, à l'exception du financement du poste chargé de l'animation du contrat.

Toutes les actions du contrat visent le maintien des connexions écologiques du territoire. Les maîtres d'ouvrage s'engagent également à pérenniser les corridors identifiés dans le cadre du présent contrat et sur le long terme.



Article 8 : Engagements des partenaires financiers

Article 8-1: Engagements communs

Les partenaires financiers s'engagent à :

- participer aux instances de suivi et de mise en œuvre du contrat ;
- informer la structure porteuse des évolutions de leur mode d'intervention ;
- apporter un soutien technique et méthodologique à la structure porteuse.

Article 8-2 : Engagements de la Région Rhône-Alpes

Dans le cadre de sa politique en faveur du patrimoine naturel et des réserves naturelles régionales, et conformément à ses critères d'intervention adoptés le 20 juillet 2006, la Région s'engage à apporter son concours technique et financier au Contrat corridors «Champagne – Genevois», pour les opérations retenues par le Comité de pilotage, et ceci sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés et des décisions des commissions permanentes correspondantes du Conseil régional Rhône-Alpes.

L'engagement financier de la Région sera au maximum de 969 921 d'euros, au titre de sa politique en faveur du patrimoine naturel et des réserves naturelles régionales, conformément à ses critères d'intervention. La participation régionale représente 13 % du coût global du programme et 22.1 % du coût français du programme. Elle sera répartie sur les 5 années et sur les quatre volets du Contrat corridors (REG, TRA, ETU et ANI) selon les modalités précisées ciaprès:

- 0 € au titre des actions du volet REG
- 694 034 € au titre des actions du volet TRA
- 156 903 € au titre des actions du volet ETU
- 118 982 € au titre des actions du volet ANI (n'est pas compris le coût du poste d'animateur dans la structure porteuse du contrat corridors).

Le détail des taux et des montants éligibles aux subventions sont indiqués dans le tableau récapitulatif des mesures côté français (annexe 3) ainsi que dans les fiches actions.

Il sera possible sans avenant de transférer d'un volet à l'autre les financements régionaux dans la limite de 10 % du montant initialement prévu pour chaque volet concerné par ces modifications.

Le soutien à l'emploi lié à la mise en œuvre du contrat fait l'objet d'une subvention complémentaire, avec un plafond de 24 000 €/an et par poste, et pour un poste dédié à 100 % au contrat corridors. Le financement du poste ne pourra pas aller au-delà de la validité du contrat.

Au terme du contrat, et au cas où les moyens mobilisés pour la réalisation d'une action auraient été inférieurs aux engagements prévisionnels, le montant de la subvention accordée sera réduit au prorata. De plus, celle-ci ne sera versée que si, après réduction, le montant reste supérieur à 500 €.

Cahier n°13-62 / novembre 2012 19 | 198



Article 8-3 : Engagements de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Les opérations qui seront aidées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse devront être cohérentes avec les orientations fondamentales du SDAGE RM et répondre précisément aux actions définies en réponse à son programme de mesures retenues sur le territoire visé par le contrat.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2012 - 2017, à compter de sa signature, selon les modalités de son programme d'intervention en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse sont inscrits sur le plan d'actions du contrat à titre indicatif. A ce titre, les plans de financement figurant dans les fiches actions ne sont pas contractuels.

A compter du 1er janvier 2013, l'examen des demandes d'aides sera réalisé au regard des objectifs du 10ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse. Les critères d'éligibilité, les taux d'aide et assiettes finançables seront susceptibles d'être ajustés.

Certaines opérations pour lesquelles la définition des objectifs, du projet technique et des montants, n'est pas aboutie à ce jour, seront réexaminées par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse lors du dépôt des demandes d'aides.

Article 8-4 : Engagements du Conseil général de la Haute-Savoie

Dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles, le Département de la Haute-Savoie s'engage à participer au financement des opérations inscrites au Contrat corridors «Champagne - Genevois».

Tous les taux affichés dans le Contrat ne sont qu'indicatifs et correspondent aux taux en vigueur à la date de signature du contrat; ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'Assemblée Départementale.

De même, les montants de l'engagement financier du Conseil général portés dans les tableaux annexes ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce n'est que sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés et des décisions des commissions permanentes correspondantes qu'ils pourront être mobilisés.

Le Département s'engage à apporter son appui technique aux maîtres d'ouvrage pour les actions prévues au présent contrat.

Spécificités des Routes Départementales :

En ce qui concerne la pose de panneaux A15b à l'approche des zones potentielles de traversée de gibier, la Direction des Routes équipe les zones reconnues par les associations de chasse. Un

20 1198



programme de remise à niveau de tout le département est en cours avec la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie. Ces sections seront bien évidemment complétées si besoin.

Il est également envisagé d'accompagner ces zones de limitation de vitesse. Les services du Conseil général regarderont cette demande au cas par cas, sachant que :

- pour être crédible, la limitation doit être comprise par l'usager et adaptée aux caractéristiques de la route et à son environnement ;
- sous la pression des automobilistes, l'Etat a engagé sur l'ensemble des routes une vérification des cohérences de limitation de vitesse ;
- l'accidentologie et la dangerosité de la route doivent également être prises en compte.

En ce qui concerne la pose de toute autre signalétique permettant la visualisation des corridors biologiques, le Département est en phase d'expérimentation avec la Fédération Départementale des Chasseurs sur la RD 1508 au niveau de la commune de Doussard. Aussi, dans l'attente des conclusions, le Conseil général n'autorise que les panneaux de type A15b et ne financera pas d'autres types de panneaux.

Article 8-5 : Engagement de la République et canton de Genève

Dans le cadre de son programme Contrat de corridors, tel que défini dans le programme de législation, la République et canton de Genève s'engage à participer au financement des opérations inscrites.

Tous les taux affichés dans l'annexe 4 du contrat ne sont qu'indicatifs et correspondent aux taux en vigueur à la date de signature du contrat. En outre, la République et canton de Genève s'engage à coordonner les demandes de contributions financières de la Confédération suisse.

De même, les montants de l'engagement financier de la République et canton de Genève portés dans les tableaux annexes ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce n'est que sous réserve de l'approbation des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés qu'ils pourront être mobilisés. Les montants inscrits pourront le cas échéant être ajustés lors du bilan miparcours.

Article 8-6: Engagements Interreg «Corridors biologiques Champagne-Genevois et Arve-Lac»

La République et canton de Genève, porteur suisse du contrat corridors «Champagne -Genevois» et la Communauté de commune du Genevois, porteur français du contrat corridors «Champagne - Genevois» s'engagent dans le projet Interreg «Corridors biologiques Champagne-Genevois et Arve-Lac».

21 1198



4 Modalités d'exécution du contrat

Article 9 : Comité de pilotage

La composition du Comité de pilotage est la suivante :

- Région Rhône-Alpes
- République et canton de Genève
- Communauté de communes du Genevois
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Conseil général de Haute-Savoie
- Direction Départementale des Territoires (DDT 74)
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
- Ensemble des maîtres d'ouvrages dont :
 - 2 représentants d'associations suisse et française : Apollon 74 et Pro Natura Genève
 - 1 représentant de la Fédération départementale des Chasseurs de Haute-Savoie

Son secrétariat est assuré par les deux structures porteuses.

Ses rôles sont les suivants :

- constituer un lieu d'échange, de concertation et de sensibilisation entre les différents usagers et acteurs;
- apprécier l'état d'avancement du contrat, valider le programme annuel du contrat ;
- contrôler la bonne exécution du contrat et veiller à l'atteinte des objectifs définis à l'article 4;
- promouvoir et valoriser les opérations du contrat de territoire corridors biologiques ;
- veiller à la mise en œuvre et au respect du plan financier (Interreg, ...) des partenaires et des maîtres d'ouvrage, et du calendrier prévisionnel de réalisation des actions ;
- se coordonner avec les autres procédures d'aménagement et de gestion du territoire hors contrat corridors.

En outre, des commissions techniques pourront être réunies en fonction des besoins tout au long du suivi du contrat corridors en vue de préparer le Comité de pilotage, ou assurer le suivi des opérations du contrat.

Article 10 : Demande de subventions

Article 10-1: Dossier de demande de subvention

Chaque demande de crédits fera l'objet d'un dossier de demande de subvention. Les demandes de subvention devront être transmises à la Communauté de communes du Genevois pour les actions françaises et à la République et canton de Genève pour les actions suisses, qui le transmettront ensuite aux financeurs concernés.

Cahier n°13-62 / novembre 2012



Les partenaires financiers n'instruiront pas les demandes de subvention qui n'auraient pas été visées et transmises par les porteurs du contrat.

Article 10-2 : Modalités spécifiques à la Région Rhône-Alpes

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de signature et prendra fin, au plus tard, le 12 novembre 2017.

Les derniers dossiers de demande de financement devront parvenir à la Région 4 mois, au plus tard, avant la fin de la présente convention soit au plus tard le 30 juin 2017, afin que la Région délibère sur le financement correspondant avant le terme de la convention.

La répartition détaillée des crédits régionaux par action et par maître d'ouvrage indiquée dans l'annexe 3 est donnée à titre prévisionnel et indicatif. Le soutien régional à la réalisation effective des actions du projet sera décidé par la commission permanente du Conseil régional Rhône-Alpes au vu des dossiers d'opérations complets transmis à la Région.

Les dépenses relatives à l'objet subventionné prises en compte pour le calcul de l'aide régionale devront être postérieures à la date du dépôt des dossiers d'opérations complets auprès des services de la Région.

Cahier n°13-62 / novembre 2012 23 I198



5 Propriété intellectuelle et communication

Article 11 : Droits liés aux données et à leur transmission

Chacun des maîtres d'ouvrage des actions du Contrat corridors «Champagne - Genevois», titulaire des droits d'auteur portant sur les études menées au titre du présent contrat, partage gratuitement avec les partenaires financiers les droits suivants :

Droits de reproduction :

Les partenaires et les maîtres d'ouvrage disposent chacun de la possibilité de reproduire, sur tout support, tout ou partie des données recueillies dans le cadre des études menées au titre du présent contrat et fournies, chaque fin d'année, par les maîtres d'ouvrages aux financeurs, sur supports papiers et informatiques.

Droits de représentation et de diffusion :

Les partenaires financiers et les maîtres d'ouvrage disposent chacun d'un droit de représentation publique de tout ou partie des données recueillies dans le cadre des études menées au titre du présent contrat et fournies par les maîtres d'ouvrage.

Le droit moral de l'auteur sera respecté. Ainsi à chaque rendu informatisé d'observation un certain nombre d'informations devront être attachées (nom de l'observateur, date, lieu, espèce, comportement,...).

Les partenaires financiers ne disposent d'aucun droit d'adaptation des données recueillies par les maîtres d'ouvrage.

Les supports de représentation des données porteront la mention «avec la participation de ... (liste des partenaires financiers)» et reproduiront leur logotype respectif selon les règles définies par leur charte graphique en vigueur au moment de la représentation.

Il ne sera pas diffusé d'informations qui iraient à l'encontre de la protection environnementale. Pour respecter cette restriction, la précision des données pourra être diminuée suivant leur sensibilité.

Les droits de reproduction et de représentation pourront être cédés en concertation par les partenaires financiers et les maîtres d'ouvrage à des tiers pour un usage non commercial. En cas de changement de maître d'ouvrage, les partenaires pourront ainsi céder au nouveau maître d'ouvrage les droits de reproduction et de représentation des données précédemment collectées.

Les droits de reproduction et de représentation pourront également être cédés aux prestataires de service des maîtres d'ouvrage, et de tout autre partenaire, pour les besoins de leur prestation dans un objectif de préservation du patrimoine naturel.



Transmission des données naturalistes aux pôles régionaux d'information naturaliste "faune", "flore-habitats" et "gestion de milieux naturels" côté français :

Toutes les données produites dans le cadre de ce contrat, par les maîtres d'ouvrage ou par un tiers que les maîtres d'ouvrage auraient mandaté, seront transmises par les maîtres d'ouvrage aux pôles d'information «faune» et «flore – habitats» ou au pôle «gestion des milieux naturels» de la Région Rhône-Alpes, conformément à leurs modalités de fonctionnement.

Transmission des données naturalistes aux pôles d'information «faune» et «flore» côté suisse : Toutes les données produites dans le cadre de ce contrat, par les maîtres d'ouvrage ou par un tiers que les maîtres d'ouvrage auraient mandaté, seront transmises par les maîtres d'ouvrage aux bases de données nationales (Info Flora, Centre Suisse de Cartographie de la Faune, ...).

Article 12: Communication

L'ensemble des partenaires pourront communiquer à des tiers les résultats obtenus dans le cadre de ce contrat en accord avec les maîtres d'ouvrage. Il sera alors fait mention des structures responsables de la maîtrise d'ouvrage des actions ainsi que des partenaires techniques et financiers.

Les documents édités dans le cadre d'actions soutenues au travers de ce contrat porteront la mention «avec la participation de la Région Rhône-Alpes et de la République et canton de Genève» et reproduiront leur logotype respectif, selon les règles définies par leur charte graphique en vigueur au moment de la production des documents. Le non respect de cette clause peut être une cause de dénonciation de la convention.

Les maîtres d'ouvrage fourniront à la Région Rhône-Alpes et à la République et canton de Genève sur leur demande, en conformité avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, tous les documents utiles à la réalisation de supports de communication ou de manifestations, destinés à la promotion des actions régionales.

Plus généralement, les maîtres d'ouvrage veilleront à ce que l'intervention des financeurs soit systématiquement mentionnée et valorisée dans tout document susceptible d'être porté à la connaissance du public. Les investissements pérennes réalisés avec l'aide des partenaires reproduiront leur logotype selon les règles définies par leur charte graphique quand cela est possible.



6 Contrôle, révision et résiliation

Article 13 : Contrôle

La bonne exécution du contrat, contrôlée par le Comité de pilotage, se définit au minimum par :

- le respect des engagements des différents partenaires (cf. § 3) ;
- la mise en œuvre effective des opérations du contrat (cf. article 5) ;
- le respect des modalités de fonctionnement.

Le constat de dysfonctionnement pourra donner lieu à l'application des clauses de réserve éventuellement spécifiées par certains partenaires, voire des clauses de résiliation (cf. article 16).

Tout organisme subventionné peut être soumis au contrôle de la collectivité qui a accordé une subvention. Les modalités de ce contrôle seront précisées chaque année par arrêté attributif de subvention ou convention attributive de subvention.

Article 14: Bilan

Un bilan à mi-parcours sera effectué afin d'évaluer l'atteinte aux objectifs et le taux de réalisation des actions pour la première moitié du contrat. C'est sur la base de ce bilan que pourra être éventuellement envisagée la signature d'un avenant au présent contrat.

Un bilan final d'exécution, à l'issue des 5 années du contrat, sera dressé et comportera des éléments d'évaluation sur l'effet des actions constaté sur le terrain et sur leur pertinence par rapport aux objectifs initiaux.

Article 15 : Révision

Dans l'éventualité de l'élaboration d'un avenant, le Comité de pilotage se prononcera sur ces modifications et veillera à ce que les opérations prévues à l'avenant répondent toujours aux objectifs du contrat corridors. Il veillera également à l'équilibre des crédits affectés à chaque objectif.



Article 16: Résiliation

La résiliation du contrat de territoire corridors biologiques peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties ou en cas de non-respect de ses obligations par une des parties. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et communiquée par un ou plusieurs signataires, auprès du Comité de pilotage, pour information.

La décision de résiliation précisera le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution. Dans tous les cas, la résiliation prendra effet un mois après l'envoi d'une lettre recommandée portant préavis à l'ensemble des parties à la présente convention.

Article 17 : Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation ou l'application de la présente convention, qui n'est pas réglé à l'amiable, fera l'objet d'une procédure de conciliation. En cas d'échec de celle-ci, le différend sera réglé par arbitrage conformément à des modalités à convenir entre les Parties. La sentence arbitrale sera finale.



Signatures des partenaires

Ce dossier a été présenté en Comité de pilotage et validé par l'ensemble de ses membres le 24 mai 2012. Ce contrat est signé entre toutes les parties le 12 novembre 2012 à Présilly.

Le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes

M. Jean-Jack QUEYRANNE

La Conseillère d'état du canton de Genève chargée du DIME

Mme Michèle KÜNZLER

Le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse

M. Martin GUESPEREAU

Le Président du Conseil Général de la Haute-Savoie

M. Christian MONTEIL

Le Président de la Communauté de communes du Genevois

M. Bernard GAUD

Le Président de l'ARC syndicat mixte

M. Bernard GAUD

La Présidente du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache - SIAV

Mme Chantal DELVA

Le Président du Syndicat -Intercomunal de Conservation et de Protection du Vuache -SIPCV

M. Jean-Louis DUCRUET



Le Président du Syndicat Mixte du Salève -SMS

M. Pierre CUSIN

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie

M. André MUGNIER

Le Président du Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie - Asters

M. Thierry LEJEUNE

Le Président de Pro Natura Genève M. Alexandre BREDA

Le Maire de la commune de Bardonnex

M. Alain WALDER

Le Maire de la commune de Bernex M. Gilbert VONLANTHEN

Le Maire de la commune de Veyrier M. Luc MALNATI

Cahier n°13-62 / novembre 2012

30 1198



8 Sigles et abréviations

F-74 Département (français) de la Haute-Savoie ACCA Association Communale de Chasse Agréée

ANI Animations

ARC Assemblée Régionale de Coopération du Genevois

ARRA Association Rivières Rhône-Alpes ATMB Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc

CCG Communauté de Communes du Genevois

CDDRA Contrat de développement durable de la Région Rhône-Alpes

CERD Centre d'Exploitation des Routes Départementales

CRE Contrat de Restauration et d'Entretien CRFG Comité régional Franco-Genevois

CTD Centre technique départementaux de voirie

DCE Directive Cadre sur l'Eau

DDT Direction Départementale des Territoires

DGA Direction Générale de l'Agriculture

DGNP Direction Générale de la Nature et du Paysage

DIME Département de l'Intérieur, de la Mobilité et de l'Environnement

DOCOB Document d'objectifs (Natura 2000)

ETU Etudes

FDC74 Fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie

FDPPMA Fédération Départementale de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique

FRAPNA Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

GESDEC Service de Géologie, sols et déchets

GIC Groupement d'Intérêt cynégétique du Fornant HAP Hydrocarbures aromatiques polycycliques

IBD Indice Biologique Diatomée

IBGN Indice biologique global normalisé
LPO Ligue pour la Protection des Oiseaux

MAET Mesures Agro-Environnementales Territorialisées

MO Maître d'Ouvrage

ONEMA Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ONF Office National des Forêts

PACA Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération

PAFVG Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois

PLA Plan Localisé Agricole
PLU Plan Locaux d'Urbanisme

PPRE Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien

PSD Projet Stratégique de Développement

RD Route Départementale

REG Réglementaire

REN Réseau Ecologique National suisse

SCoT Schéma de Cohérence Territoriale du Genevois

SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Cahier n°13-62 / novembre 2012 30 I198

Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise



SEEE Système d'Evaluation de l'Etat des Eaux

SIAV Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

SIPCV Syndicat Intercommunal de Conservation et de Protection du Vuache

SMECRU Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivières des Usses

SMS Syndicat Mixte du Salève

SPAGE Schéma de Protection, d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SRCE Schéma régional de cohérence écologique

TRA Travaux

URCPIE Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement



































9 Annexes

Annexe 1 : Carte de localisation des actions

Annexe 2 : Descriptif synthétique des actions et calendrier prévisionnel

Annexe 3 : Répartition des financements des mesures sur territoire français

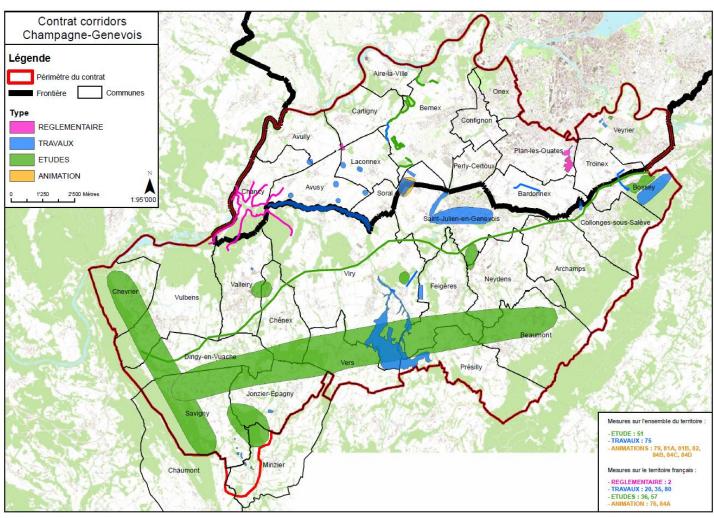
Annexe 4 : Répartition des financements des mesures sur territoire suisse

Annexe 5: Fiches des actions du contrat corridors

Cahier n°13-62 / novembre 2012 32 I198



Annexe 1 : Carte de localisation des actions



Cahier n°13-62 / novembre 2012 33 | 198



Annexe 2 : Descriptif synthétique des actions et calendrier prévisionnel

									•	de l'ac		f
Volet	Enjeu	n° Mesure	Libellé	Maîtres d'ouvrage	Descriptif	Localisation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	1	2	Soutenir les élus et acteurs du territoire dans l'intégration des corridors aux documents de planification	CCG	Sensibiliser les acteurs du projet. Reflexion autour des formes juridiques de classement et de règlementations.	Toute la CCG						
REG	1	23	Définir et porter à connaissance le corridor du vallon de la Laire et les corridors attenants. Prendre en compte ces corridors dans le cadre du contournement de Chancy	Etat de Genève	Définir et porter à connaissance le vallon de la Laire et milieux attenants comme corridor biologique	Chancy						
	2	28	Maintenir une connexion entre les Bois de Milly et les étangs du Paradis et Pré-de-l'Oeuf. Assurer la continuité du Nant de la Bistoquette	Etat de Genève	Reconnaître et acter le périmètre comme réserve naturelle	Plan-les-Ouates						



Volet	Enjeu	n° Mesure	Libellé	Maîtres d'ouvrage	Descriptif	Localisation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	1	3	Réaliser des aménagements renforçant les connexions biologiques en limitant l'urbanisation en bordure de la pénétrante agricole de Pinchat	Pro Natura- Genève	Cartographier la pénétrante de Pinchat, proposition à la commune Mettre en place un pré-verger haute-tige et des surfaces favorables à la biodiversité	Veyrier						
	1	13	Revitalisation de l'ancienne gravière de Fontanille et protection des eaux	CCG	Revitaliser la carrière avec inventaires, plan de gestion, travaux Signer conventions avec propriétaires	Jonzier-Epagny ; Savigny						
	1	14	Gérer les reliquats de pinèdes sur argile en piémont du Vuache	SIPCV	Etudes sur les pinèdes. Réaliser plan de gestion, inventaires suivis faune/flore/milieux	Savigny ; Minzier						
	1	20	Équipement des voiries en dispositifs anticollisions grande faune / véhicules sur les corridors identifiés	FDC Haute- Savoie	Mettre en place des mesures anti-collisions	Archamps; Beaumont; Chaumont Chevrier; Chênex; Dingy-en- Vuache; Jonzier-Epagny; Minzier; Neydens; Savigny; Saint-Julien-en- Genevois; Valleiry; Vers; Viry; Vulbens						
	2	26	Remettre à ciel ouvert le ruisseau le Maraîchet sur la commune de Bardonnex. Définir et porter à connaissance le corridor biologique du ruisseau le Maraîchet	Commune de Bardonnex	Définir le corridor biologique du Maraîchet et le porter à connaissance. Remettre à ciel ouvert le Maraîchet.	Bardonnex						
	2	32	Prolongement du corridor biologique de la Drize en France	CCG	Recréer un lit majeur pour le ruisseau de la Clef et de la Drize	Collonges-sous-Salève						
	2	33	Renaturation des cours d'eau dans Saint-Julien- en-Genevois	CCG	Inventaires faune / flore Renaturation de l'Aire	Saint-Julien-en-Genevois						
	2	35	Contrat de Restauration et d'Entretien des boisements de berges	CCG	Continuer les interventions de boisements et entretien des berges.	Ensemble des communes françaises du Contrat de rivières entre Arve et Rhône						
TRA	3	46a	boisements de berges Améliorer le passage sous la route de Chancy du cours d'eau le Merley Etat de Genève Avant-projet et projet d'un passage à faune et de mesures accompagnatrices. Bernex Commune de mailleure quelité du ruisseau du Merley Commune de mailleure quelité biologique. Définit un plan									
	2	46b	Améliorer la qualité du ruisseau du Merley	Commune de Bernex		Bernex						
	5	49c	Maintenir la ceinture verte de Bernex et mettre en valeur les lisières forestières	Etat de Genève Commune de Bernex	Sensibiliser les propriétaires privés Assurer un traitement des lisières.	Bernex						
	4	52	Étudier et gérer les zones nodales du piémont du Salève	SMS	Réaliser un diagnostic initial aux travaux. Mise en œuvre des mesures de restauration et création de mares, suivi de ces mesures	Bossey						
	5	62	Aménagement et gestion de la Vigne des Pères et des Bois de la Rippe	CCG	Mettre en place des compensations écologiques. Etudier et mettre en place un plan de gestion sur les mares du Bois de la Rippe.	Viry ; Feigères ; Saint-Julien-en- Genevois						
	5	64	Maintenir un réseau de structures humides dynamiques	Etat de Genève	Mesures sur les gravières (remblayées, en cours d'exploitation ou exploitées dans le futur)	Aire-la-Ville ; Avully ; Avusy ; Chancy ; Laconnex ; Soral						
	5	68	Protéger et valoriser le site de la Feuillée. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion transfrontalier	Etat de Genève CCG	Protection réglementaire du site. Compléter les connaissances faune/flore. Plan de gestion tranfrontalier.	Saint-Julien-en-Genevois; Soral						
	5	69	Aménager et gérer les espaces agricoles et forestiers des Bois du Ban	CCG	Mise en place de mesures variées pour une amélioration de la biodiversité et de la gestion des Bois du Ban	Viry ; Feigères ; Présilly						
	5	75	Lutter contre la perte de biodiversité liée aux néophytes	Etat de Genève CCG	Mise en place de mesures concernant la lutte des néophytes	Ensemble des communes du contrat corridors						
	5	80	Mise en œuvre de mesures agro- environnementales dans le cadre du réseau agro-environnemental du Genevois	CCG	Plantations de haies indigènes. Mise en œuvre de mesures agro-environnementales	Toute la CCG						



Volet	Enjeu	n° Mesure	Libellé	Maîtres d'ouvrage	Descriptif	Localisation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	1	1	Maintenir et renforcer la perméabilité entre le golf de Bossey et la plaine de Troinex au niveau de l'Aigle noire	SMS	Mettre en place inventaires, plan de gestion et plaquette de sensibilisation. Ré- ouvrir un sentier	Bossey ; Veyrier ; Troinex						
	2	27	Améliorer la qualité des connexions et relais humides entre l'Arve, le Nant de Vessy, la réserve de Pinchat-Vessy et les Bois Marquet	Commune de Veyrier	Mener une étude complémentaire. Mettre en œuvre une des deux variantes	Veyrier						
	2	36	Atteinte du "Bon Etat" des eaux	CCG	Mettre en place un programme de suivi de la qualité des eaux.	Ensemble des communes françaises du Contrat de rivières entre Arve et Rhône						
	1	40	Coordination pour l'intégration des enjeux biologiques avec ATMB	Etat de Genève CCG	Coordination des mesures avec ATMB. Etudes préalables passage à faune.	Toute la CCG						
	3	47	Etudier la migration des amphibiens sur la RD 23 et la route de Grateloup. Aménager et gérer le pourtour de la STEP de Valleiry	CCG	Suivi des déplacements migratoires des amphibiens. Mener un inventaire de la biodiversité, élaborer un plan de gestion et d'entretien.	Valleiry						
	4	51	Gérer les vieux arbres et suivre l'évolution des insectes Grand Capricorne	Etat de Genève ASTERS CCG	Cartographier les chênes liés au Grand Capricorne, mettre en place un plan de gestion lié et éditer une plaquette d'information	Toute la CCG et les communes suisses du Contrat Corridors						
ETU	4	56	Zones de développement économique: concilier aménagement et biodiversité	CCG	Lancer un inventaire faune/flore. Partenariat avec les élus pour l'élaboration d'une charte d'aménagement des espaces à vocation de développement économique	Saint-Julien-en-Genevois ; Neydens ; Chênex ; Valleiry						
	4	57	Etude et animations pour apporter de la nature en ville	Etat de Genève CCG	Developper la thématique dans les communes. Mettre en place une charte de bonne gestion des espaces publics municipaux.	Saint-Julien-en-Genevois et toute la CCG						
	5	59	Etudier et préserver la diversité biologique des milieux naturels et agricoles du Mont-Sion et de la réserve de chasse du Fornant	CCG	Localiser les milieux interessants, collecter les données naturalistes, affiner cartographie. Préconiser des mesures de gestion.	Jonzier-Epagny ; Savigny ; Dingy-en- Vuache ; Vers ; Chênex ; Présilly ; Minzier						
	5	65	Approfondir les connaissances naturalistes pour gérer les continuums forestiers et agricoles en piémont du Vuache	SIPCV	Affiner la cartographie, évaluer la qualité écologique pour obtenir des plans de gestion concertés. Sensibiliser le public.	Chevrier ; Vulbens ; Dingy-en- Vuache ; Savigny ; Chaumont						
	5	74	Restauration géomorphologique de la Laire	Etat de Genève CCG	Etudes et mesures d'interventions sur le ruisseau la Laire	Viry						



Volet	Enjeu	n° Mesure	Libellé	Maîtres d'ouvrage	Descriptif	Localisation	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	5	76	Animation du réseau agro-environnemental du Genevois	CCG	Animation auprès des agriculteurs	Toute la CCG						
	6	79	Informer la population sur la signature du contrat corridors et sur la mise en œuvre des actions	ARC syndicat mixte CCG Etat de Genève	Mesures de communication et d'information (conférence de presse, lettre d'information, brochures)	Ensemble des communes du contrat corridors						
	6	81a	Ateliers thématiques	Région Rhône- Alpes Etat de Genève	Organiser des journées d'échange sur différents thèmes du contrat corridors	Ensemble des communes du contrat corridors						
	6	81b	Colloque final du projet	Région Rhône- Alpes Etat de Genève ProNatura Genève Asters	Un journée de présentations, visites, expositions, pour retracer les actions menées pour le projet	Ensemble des communes du contrat corridors						
ANI	6	82	Acquérir, harmoniser et partager les connaissances franco-suisses et poursuivre les actions entreprises et mettre en place un outil de gestion transfrontalier	Etat de Genève CCG	Assurer le suivi et le pilotage du contrat ainsi que sa coordination entre les partenaires. Assurer la mise en œuvre administrative et technique.	Ensemble des communes du contrat corridors						
	6	83	Organisation des premières rencontres transfrontalières autour des verges traditionnels	SMS Etat de Genève	Planter un verger haute-tige et organiser une journée (fête) liée au projet	Saint-Julien-en-Genevois ; Soral						
	6	84a	Implication participative des habitants	SMS SIAV	Faire participer les particuliers et les communes avec : une sensibilisation et formation, des inventaires participatifs, des actions de gestion et un concours	Toute la CCG						
	6	84b	Sensibiliser les scolaires de primaire à la notion de corridors biologiques	Etat de Genève CCG	Sensibiliser les enseignants et les élèves à la thématique à travers des supports pédagogiques	Ensemble des écoles primaires (CH et F) du périmètre du contrat corridors						
	6	84c	Expositions et jeu de piste à la Maison du Salève	SMS SIAV ARC Syndicat mixte Etat de Genève	Conception de 2 expositions temporaires et fixes, mise en place d'un jeu de piste permanent.	Territoire transfrontalier du contrat corridors						
	6	84d	Sensibilisation des utilisateurs du territoire par identification des corridors le long des routes et chemins	Etat de Genève CCG	Conception implantation de panneaux situant les corridors	Ensemble des communes françaises et suisses du contrat corridors						

Cahier n°13-62 / novembre 2012 37 | 1198



Annexe 3 : Répartition des financements des mesures sur territoire français

Volet	t N° mesur	e Mesure	Maitre d'ouvrage	Coût France	CC	G	Associa	ations	Syndic	ats	CG74 (I	-dT) *	RRA		Agenc l'ea (HT)	u	Interre	∍g	FEAD	ER	TVA sur part CG74 et Agence Eau
					total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total
REG	2	Soutenir les élus et acteurs du territoire dans l'intégration des corridors aux documents de planification	CCG	13'276	13'276	100															
		SOUS TOTAL REG		13'276	13'276																
	13	Revitalisation de l'ancienne gravière de Fontanille et protection des eaux	CCG	38'272	7'654	20					9'600	30	19'136	50							1'882
	14	Gérer les reliquats de pinèdes sur argile en piémont du Vuache	SIPCV	18'777					4'581	24.4	4'020	25.6	9'389	50							788
	20	Équipement des voiries en dispositifs anticollisions grande faune / véhicules sur les corridors identifiés	FDC Haute-Savoie	63'830			16'641	21			11'340	17.8	35'849	56.2							
	32	Prolongement du corridor biologique de la Drize en France	CCG	256'602	83'092	32.4					37'800	17.6	45'209	17.6	69'475	32.4					21'026
	33	Renaturation des cours d'eau dans Saint-Julien-en-Genevois	CCG	271'241	54'248	20							81'372	30	113'395	50					22'225
TRA	35	Contrat de Restauration et d'Entretien des boisements de berges	CCG	348'036	139'214	40					87'300	30			87'300	30					34'222
IKA	52	Étudier et gérer les zones nodales du piémont du Salève	SMS	28'435					5'687	20	5'042	21.2	1'713	6			15'005	52.8			988
	62	Aménagement et gestion de la Vigne des Pères et des Bois de la Rippe	CCG	394'082	78'816	20					4'460 A défin	1.4 ir **	183'706	46.6			16'002	4.1			874 A définir
	68	Protéger et valoriser le site de la Feuillée. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion transfrontalier	Etat de Genève, CCG	227'037	47'704	21					40'088	21.1	15'560	6.9			115'828	51			7'857
	69	Aménager et gérer les espaces agricoles et forestiers des Bois du Ban	CCG	107'329	23'475	21.9					17'518	19.5	7'475	7			55'427	51.6			3'434
	75	Lutter contre la perte de biodiversité liée aux néophytes	Etat de Genève, CCG	340'860	113'022	33.2					72'000	25.3	141'726	41.6							14'112
	80	Mise en œuvre de mesures agro-environnementales dans le cadre du réseau agro-environnemental du Genevois	CCG	659'440	131'888	20							152'900	23.2			143'520	21.8	231'132	35	
	SOUS TOTAL TRA			2'753'941	679'113		16'641		10'268		289'167		694'035		270'170		345'782		231'132		107'408

^{*} Le coût de la TVA sera rebasculé sur le maître d'ouvrage.

Cahier n°13-62 / novembre 2012 38 | 198

^{**} Crapauduc : en fonction des résultats de l'étude départementale



					000				0	_4_	0074	. IT\ *	554		Agenc		1				TVA sur part CG74
Volet	N° mesure	Mesure	Maitre d'ouvrage	Coût France TTC €	CCG	·	Associa	ations	Syndic	ats	CG74 (I	HI) *	RRA		l'ea (HT)		Interre	eg 	FEAD	EK	et Agence Eau
		Maintenir et renforcer la perméabilité entre le golf de Bossey			total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total
	1	et la plaine de Troinex au niveau de l'Aigle noire	SMS	21'506					9'359	43.5	267	1.5					11'827	55			52
	36	Atteinte du "Bon Etat" des eaux	CCG	231'067	46'213	20					57'960	30			96'600	50					30'294
	40	Coordination pour l'intégration des enjeux biologiques avec ATMB	Etat de Genève, CCG	17'940	17'940	100															
	47	Etudier la migration des amphibiens sur la RD 23 et la route de Grateloup. Aménager et gérer le pourtour de la STEP de Valleiry	CCG	73'799	18'886	25.6					15'065	24.4	36'900	50							2'952
ETU	51	Gérer les vieux arbres et suivre l'évolution des insectes Grand Capricorne	Etat de Genève, Asters, CCG	66'462	16'758	25.2	2'514	3.8					19'272	29			27'917	42			
	56	Zones de développement économique : concilier aménagement et biodiversité	CCG	43'056	21'528	50											21'528	50			
	57	Etude et animations pour apporter de la nature en ville	Etat de Genève, CCG	54'657	24'016	43.9											30'641	56.1			
	59	Etudier et préserver la diversité biologique des milieux naturels et agricoles du Mont-Sion et de la réserve de chasse du Fornant	CCG	121'753	24'351	20					30'540	30	60'876	50							5'986
	65	Approfondir les connaissances naturalistes pour gérer les continuums forestiers et agricoles en piémont du Vuache	SIPCV	23'915					4'783	20	5'999	30	11'958	50							1'176
	74	Restauration géomorphologique de la Laire	Etat de Genève, CCG	92'989	18'598	20							27'897	30	38'875	50					7'620
		SOUS TOTAL ETU		747'144	188'290		2'514		14'142		109'830		156'903		135'475		91'913				48'079
	76	Animation du réseau agro-environnemental du Genevois	CCG	94'400	23'437	24.8							23'437	24.8			47'527	50.4			
	79	Informer la population sur la signature du contrat corridors et sur la mise en œuvre des actions	ARC syndicat mixe, Etat de Genève, CCG	26'910	6'578	24.4			2'392	8.9			8'970	33.3			8'970	33.3			
	81a	Ateliers thématiques	Région Rhône- Alpes, Etat de Genève	20'930									8'372	40			12'558	60			
	81b	Colloque final du projet	Région Rhône- Alpes, Etat de Genève, ProNatura Genève, Asters	18'012			770	4.3					6'434	35.7			10'807	60			
ANI	82	Acquérir, harmoniser et partager les connaissances franco- suisses et poursuivre les actions entreprises et mettre en place un outil de gestion transfrontalier	Etat de Genève, CCG	385'710	147'757	38.2					7'613	2.4	26'447	38			82'403	21.4			1'492
	83	Organisation des premières rencontres transfrontalières autour des verges traditionnels	SMS, Etat de Genève	12'277					2'455	20			2'455	20			7'366	60			
	84a	Implication participative des habitants	SMS, SIAV	68'124					13'624	20			13'625	20			40'875	60			
	84b	Sensibiliser les scolaires de primaire à la notion de corridors biologiques	Etat de Genève, CCG	40'963	10'884	26.6							10'884	26.6			19'196	46.8			
	84c	Expositions et jeu de piste à la Maison du Salève	SMS, SIAV, ARC syndicat mixte, Etat de Genève	174'377					34'876	20	29'530	20.3	2'213	1.3			101'971	58.5			5'788
	84d	Sensibilisation des utilisateurs du territoire par identification des corridors le long des routes et chemins	Etat de Genève, CCG	32'292	6'458	20					A déf	inir	16'146	50							A définir
		SOUS TOTAL ANI		873'995	195'114		770		53'347		37'142		118'983				331'673				7'280
		TOTAL GENERAL		4'388'356	1'075'793	24.5	19'925	0.5	77'757	1.8	436'137		969'921		405'645	11.1	769'368	17.5	231'132	5.3	162'767
											Si part. C		Avec poste à 120 00								Si part. CG sur 62 et 84D
													182'418								
	536'398 12,2 1'089'921 24,8 182'4																				

^{***} Poste financé à hauteur maximale de 24'000 € par an soit 40% d'une dépense subventionnable de 60'000 € par an

Cahier n°13-62 / novembre 2012 39 I198



Annexe 4 : Répartition des financements des mesures sur territoire suisse

Volet	N° mesure	Mesure	Maitres d'ouvrage	Coût Suisse TTC CHF	Comn	nunes	Pro N	latura	Etat (Conféd suis		Interreg (Canton GE)	Agence (
					total	%	Total	%	total	%	Total	%	total	%
	23	Définir le corridor du vallon de la Laire et les corridors attenants.	Etat de Genève	35'802					35'802	100				
REG	28	Maintenir une connexion entre les Bois de Milly et les étangs du Paradis et Pré-de-l'Oeuf. Assurer la continuité du Nant de la Bistoquette	Etat de Genève	22'680					22'680	100				
		SOUS TOTAL REG		58'482	0				58'482					
	3	Réaliser des aménagements renforçant les connexions biologiques en limitant l'urbanisation en bordure de la pénétrante agricole de Pinchat	Pro Natura Genève	27'702			5'540	20	22'162	80				
	26	Remettre à ciel ouvert le ruisseau le Maraîchet sur la commune de Bardonnex. Définir et	Commune de Bardonnex	Phase ferme 48'870 Phase	24'435	50			24'435	50				<u> </u>
	20	porter à connaissance le corridor biologique du ruisseau le Maraîchet	Commune de Bardonnex	conditionnelle 207'360	Min.	20%			Montage	à définir				
	27	Améliorer la qualité des connexions et relais humides entre l'Arve, le Nant de Vessy, la réserve de Pinchat-Vessy et les Bois Marquet	Commune de Veyrier	179'010	89'505	50			89'505	50				
	46a	Améliorer le passage sous la route de Chancy du cours d'eau le Merley	Etat de Genève	922'320					922'320	100				ł
TRA				Phase ferme 91'800	45'900	50			45'900	50				
	46b	Améliorer la qualité du ruisseau du Merley	Commune de Bernex	Phase conditionnelle 162'000	Min.	20%			Montage	à définir				
	49c	Maintenir la ceinture verte de Bernex et mettre en valeur les lisières forestières	Etat de Genève, commune de Bernex	137'176	48'717	46.3			56'562	53.7				
	64	Maintenir un réseau de structures humides dynamiques	Etat de Genève	336'528					336'528	100				1
	68	Protéger et valoriser le site de la Feuillée. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion transfrontalier	Etat de Genève, CCG	76'928					76'928	100				
	75	Lutter contre la perte de biodiversité liée aux néophytes	Etat de Genève, CCG	719'010					719'010	100				1
		SOUS TOTAL TRA		2'908'705	208'557		5'540		2'203'845					
	40	Coordination pour l'intégration des enjeux biologiques avec ATMB	Etat de Genève, CCG	216'000					216'000	100				
ETU	51	Gérer les vieux arbres et suivre l'évolution des insectes Grand Capricorne	Etat de Genève, Asters, CCG	36'342					36'342	100				
	57	Etude et animations pour apporter de la nature en ville	Etat de Genève, CCG	5'670					5'670	100				<u> </u>
	74	Restauration géomorphologique de la Laire	Etat de Genève, CCG	114'210					57'105	50			52'785	50
		SOUS TOTAL ETU		372'222	89'505				315'117				52'785	
	79	Informer la population sur la signature du contrat corridors et sur la mise en œuvre des actions	ARC syndicat mixe, Etat de Genève, CCG	24'106					24'106	100				
	81a	Ateliers thématiques	Région Rhône-Alpes, Etat de Genève	31'050					31'050	100				
	81b	Colloque final du projet	Région Rhône-Alpes, Etat de Genève, ProNatura Genève, Asters	19'440			3'888	20	15'552	80				
ANI	82	Acquérir, harmoniser et partager les connaissances franco-suisses et poursuivre les actions entreprises et mettre en place un outil de gestion transfrontalier	Etat de Genève, CCG	363'960					283'960	78	80'000	22		
	83	Organisation des premières rencontres transfrontalières autour des verges traditionnels	SMS, Etat de Genève	25'002					25'002	100				 _
	84b	Sensibiliser les scolaires de primaire à la notion de corridors biologiques	Etat de Genève, CCG	50'787					50'787	100				
	84c	Expositions et jeu de piste à la Maison du Salève	SMS, SIAV, ARC syndicat mixte, Etat de Genève	21'589					21'589	100				
	84d	Sensibilisation des utilisateurs du territoire par identification des corridors le long des routes et chemins	Etat de Genève, CCG	42'120					42'120	100				
		SOUS TOTAL ANI		578'054			3'888		494'166					
		TOTAL GENERAL	3'917'462	298'062	7.6	9'428	0.2	3'071'610	78.4	80'000	2.0	52'785	1.4	
e coû	t de la TV	A sera rebasculé sur le maître d'ouvrage.			+ à d	éfinir			+ à d	éfinir				



Annexe 5: Fiches des actions du contrat corridors

N° Fiche	Intitulé de la fiche
1	Maintenir et renforcer la perméabilité entre le golf de Bossey et la plaine de Troinex au niveau de l'Aigle noire
2	Soutenir les élus et acteurs du territoire dans l'intégration des corridors aux documents de planification
3	Réaliser des aménagements renforçant les connexions biologiques en limitant l'urbanisation en bordure de la pénétrante agricole de Pinchat
13	Revitalisation de l'ancienne gravière de Fontanille et protection des eaux
14	Gérer les reliquats de pinèdes sur argile en piémont du Vuache
20	Équipement des voiries en dispositifs anticollisions grande faune / véhicules sur les corridors identifiés
23	Définir et porter à connaissance le corridor biologique du Vallon de la Laire et les corridors attenants. Prendre en compte ces corridors dans le cadre du contournement de Chancy
26	Remettre à ciel ouvert le ruisseau le Maraîchet sur la commune de Bardonnex. Définir et porter à connaissance le corridor biologique du ruisseau le Maraîchet
27	Améliorer la qualité des connexions et relais humides entre l'Arve, le Nant de Vessy, la réserve de Pinchat-Vessy et les Bois Marquet
28	Maintenir une connexion entre les Bois de Milly et les étangs du Paradis et Pré-de- l'Oeuf. Assurer la continuité du Nant de la Bistoquette
32	Prolongement du corridor biologique de la Drize en France
33	Renaturation des cours d'eau dans Saint-Julien-en-Genevois
35	Contrat de Restauration et d'Entretien des boisements de berges
36	Atteinte du "Bon Etat" des eaux
40	Coordination pour l'intégration des enjeux biologiques avec ATMB
46a	Améliorer le passage sous la route de Chancy du cours d'eau le Merley
46b	Améliorer la qualité du ruisseau du Merley
47	Etudier la migration des amphibiens sur la RD 23 et la route de Grateloup. Aménager et gérer le pourtour de la STEP de Valleiry
49c	Maintenir la ceinture verte de Bernex et mettre en valeur les lisières forestières

Cahier n°13-62 / novembre 2012 41 | 1198

Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise



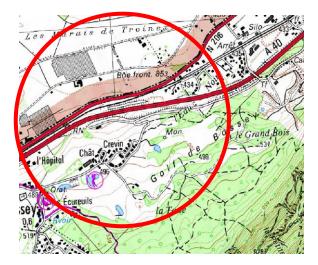
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
51	Gérer les vieux arbres et suivre l'évolution des insectes Grand Capricorne
52	Étudier et gérer les zones nodales du piémont du Salève
56	Zones de développement économique : concilier aménagement et biodiversité
57	Etude et animations pour apporter de la nature en ville
59	Etudier et préserver la diversité biologique des milieux naturels et agricoles du Mont-Sion et de la réserve de chasse du Fornant
62	Aménagement et gestion de la Vigne des Pères et des Bois de la Rippe
64	Maintenir un réseau de structures humides dynamiques
65	Approfondir les connaissances naturalistes pour gérer les continuums forestiers et agricoles en piémont du Vuache
68	Protéger et valoriser le site de la Feuillée. Elaborer et mettre en oeuvre un plan de gestion transfrontalier
69	Aménager et gérer les espaces agricoles et forestiers des Bois du Ban
74	Restauration géomorphologique de la Laire
75	Lutter contre la perte de biodiversité liée aux néophytes
76	Animation du réseau agro-environnemental du Genevois
79	Informer la population sur la signature du contrat corridors et sur la mise en œuvre des actions
80	Mise en oeuvre de mesures agro-environnementales dans le cadre du réseau agro- environnemental du Genevois
81a	Ateliers thématiques
81b	Colloque final du projet Interreg
82	Acquérir, harmoniser et partager les connaissances franco-suisses et poursuivre les actions entreprises et mettre en place un outil de gestion transfrontalier
83	Organisation des premières rencontres transfrontalières autour des vergers traditionnels
84a	Implication participative des habitants
84b	Sensibiliser les scolaires de primaire à la notion de corridors biologiques
84c	Expositions et jeu de piste à la Maison du Salève
84d	Sensibilisation des utilisateurs du territoire par identification des corridors le long des routes et chemins

Cahier n°13-62 / novembre 2012 42 | 198

Volet	ETU / TRA / /	ANI
Objectif contrat	Enjeu 1	Maintenir les connexions biologiques aux échelles locales et régionales
Action	Mesure 1	Maintenir et renforcer la perméabilité entre le golf de Bossey et la plaine de Troinex au niveau de l'Aigle noire.
Lien avec	les mesures	2, 52

Localisation de l'action

Communes	Lieu-dit
Bossey (F-74)	Golf
Veyrier (CH-GE)	Marais de Troinex
Troinex (CH-GE)	Marais de Troinex





Le lac Noir, étang naturel faisant maintenant partie intégrante du golf

Source cartographique – geoportail-des-savoie.org RGD 73-74 - août 2011

	Partenaires		
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier
- Golf de Bossey	- Syndicat Mixte du Salève (SMS)	Privé	Public
- Communes de Bossey, Veyrier, Troinex	- Office National des Forêts (ONF)		
- Syndicat Mixte du Salève (SMS)	- Gestionnaire du Golf de Bossey		
- Office National des Forêts (ONF)	- Service de renaturation des cours d'eau		
- Service de renaturation des cours d'eau	- Apollon74		
- Exploitants de la Zone Agricole Spéciale (ZAS) du marais de Troinex	- Apollott/4	Х	x
- Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB)			
- Conseil Général service voirie de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et le Centre d'Exploitation des Routes Départementales (CERD) de Vers			

Cahier n°13-62 / novembre 2012 43 I198

Description de l'action

Objectifs:

- Maintenir et renforcer la perméabilité entre le golf de Bossey et la plaine de Troinex au niveau de l'Eau noire et de la ZAS Marais de Troinex
- ⇒ Rendre compatibles les pratiques sportives avec un développement de la biodiversité
- ⇒ Remise à ciel ouvert du ruisseau des Marais

Contexte:

Le piémont du Salève entre Archamps et Etrembières est fortement urbanisé. Annexées aux constructions linéaires, les voies de transports (RD 1206, A40, voie ferrée et routes annexes) rendent la connexion biologique entre la plaine de Troinex et le Mont Salève, difficile voire impossible pour certaines espèces. Les gestionnaires du golf, conscients de l'enjeu de préservation de cet « espace de verdure » (d'environ 70 ha), recherchent un appui technique pour favoriser la biodiversité.

Les services de renaturation du canton de Genève et les communes (Veyrier / Troinex) étudient la renaturation du ruisseau les Marais, en lien avec le développement de la ZAS Veyrier-Troinex. Cependant, le ruisseau des Marais ne prendra pas en compte les actions sur les têtes de bassins des affluents en France (ruisseau du Moulin notamment). C'est pourquoi, cette fiche propose des mesures pour ce secteur.

Nature de l'action :

- Lancer en collaboration avec les gestionnaires du golf, un inventaire faune-flore et un inventaire des milieux (cartographie, état de conservation, statut, etc.) afin d'évaluer les valeurs biologiques
- En concertation avec les gestionnaires du golf, définir et mettre en place un plan de gestion des espaces verts rendant compatible la pratique sportive et le développement des espèces faunistique et floristique
- Réaliser les propositions d'aménagements et/ou recommandations inscrites au plan gestion
- Concevoir une plaquette de sensibilisation sur les valeurs écologiques du golf avec un code des bonnes pratiques à destination des utilisateurs pratiquants et du service d'entretien
- Réouvrir le sentier le long du ruisseau des Moulins sur le secteur de l'Hôpital pour raccorder les réseaux pédestres du Salève et le linéaire de la future renaturation du ruisseau des Marais dans la ZAS (ancien chemin historique de la monté du Salève depuis Genève). Un tronçon de 550 mètres côté français est à ré-ouvrir. La partie suisse du cheminement, où un balisage serait nécessaire, emprunterait la partie aoudronnée où est canalisé le ruisseau des Marais.

Données disponibles :

Directive Paysagère du Salève

Natura 2000 du Salève: Carte des milieux / Suivi 2010 des amphibiens (Triton crêté, Triturus cristatus et Sonneur à ventre jaune, Bombina variegata).

Actions établies par les gestionnaires du golf en faveur d'une gestion plus écologique de cet espace (état des lieux des plans d'eau, étude d'amélioration de stockage en eau (projet de création d'un plan d'eau d'irrigation) avec la notion d'autonomie d'approvisionnement, zones de fauche tardive (bordure de voie d'accès et parcours de golf, talus à orchidées longeant la forêt communale), zones sans fertilisation, conservation du Lac Noir dans un état naturel, protection des mares, conservation d'un verger, etc.

Projet municipal, d'une éventuelle extension du golf, sur une zone de déclassement Natura 2000

Etude de Christopher Shorrock - Renaturation du Ruisseau des Marais – mai 2011

Etude faune/flore – Etat des lieux et préconisation dans le cadre de l'élargissement de l'autoroute A40 entre St-Julien-en-Genevois et Annemasse – collectif associatif (FRAPNA, LPO, FDC et Apollon74) – 2008

Fiche rivière n°5 (la Drize) – Service de renaturation des cours d'eau – 2004

SPAGE Aire-Drize

PLA (Plan localisé agricole) de la ZAS de Veyrier - Troinex

Cahier n°13-62 / novembre 2012 44 I198

Indicateur de suivi

- Inventaires faunistique et floristique réalisés (inventaires préalables aux travaux de renaturation, ou pour les surfaces faisant déjà l'objet d'une gestion écologique sur le golf)
- Suivi comportemental et présence/absence des espèces après les aménagements écologiques

Durée estimée

- Inventaire naturaliste et élaboration du plan de gestion : 2013 - 2014

- Ouverture du sentier pédestre : 2014

- Entretien annuel du chemin pédestre : 2015 - 2017

- Balisage du sentier : 2015

- Travaux d'aménagements : 2014 - 2015

- Conception et édition de la plaquette : 2015

- Suivi faune - flore: 2016 - 2017

- Renaturation du Ruisseau des Marais (non prévue dans ce contrat corridors)

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 45 I198

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT	
1-1	Inventaire naturaliste et cartographie des milieux (golf)	Jours	10	500 **	5 000	
1-2	Rédaction plan de gestion (golf)	Jours	5	500 **	2 500	
1-3	Contrat grand verger *	Jours	5	191	955	
1-4	Nichoirs (golf)	Forfait de conception et pose	15	25	375	
1-5	Aménagements et gestion	Jours (accompagnement)	6	191	1 146	
1-5	écologique (golf) *	Aménagements		n compte o estion du g		
1-6	Suivi des aménagements (golf) *	Jours (2 jours/an/3 ans)	6	191	1 146	
		Jours (conception)	3	600	1 800	
1-7	Plaquette de sensibilisation (golf)	Feuille A4 quadrichromie, 120 grammes (impression)	1500	0,10	150	
1-8	Suivi faune-flore (golf)	Jours	3	500 **	1 500	
1-9	Réouverture chemin des Moulins *	Jours	7	191	1 337	
1-10	Entretien chemin des Moulins *	1 jour /an * 3 ans	3	191	573	
1-11	Balisage chemin des Moulins + passage muret + passage RD 1206	Forfait	1	1 500	1 500	
1-12	prévu dans l'aménagement de la ZAS en coordination avec le service de renaturation des cours d'eau du canton de Genève					
	TOTAL HT 17 982 €					
	TOTAL TTC 21 506 €					

^{*} Prestations internalisées ; coût interne de la structure maître d'ouvrage (SMS)

Maître d'ouvrage Syndicat mixte du Salève (SMS) Plan de financement envisagé € SMS 9 359 43,5 Conseil général 74 * 1,5 320 55 11 827 Interreg Total TTC 100 21 506 * subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 46 I198

^{**} Travail en partie transfrontalier avec l'HEPIA de Lullier

Volet	REG / ANI			
Objectif contrat				
Action Mesure 2		Soutenir les élus et acteurs du territoire dans l'intégration des corridors aux documents de planification.		
Lien avec les mesures		4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 19, 21, 22, 39, 43, 44, 45, 52, 55, 61, 62, 73		

Localisation de l'action

Communes

Ensemble des 17 communes de la Communauté de Communes du Genevois





Carte 1/150'000ème avec localisation Source cartographique – geoportail-des-savoie.org RGD 73-74 - septembre 2011

Partenaires Partenaires					
Acteurs concernés	Acteurs contactés	Foncier			
- 17 communes (élus et urbanistes)	- Communauté de Communes du	Privé	Public		
- Communauté de Communes du Genevois	Genevois				
- Apollon 74	- Direction Départementale des Territoires				
- Direction Départementale des Territoires 74	74	X	X		
- Région Rhône-Alpes	- Apollon74				
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes	·				

Description de l'action

Objectifs:

- → Utiliser les données de terrain pour alimenter les documents de planification,

- communautaire, dans le Schéma de Cohérence Territorial du Genevois

Cahier n°13-62 / novembre 2012 47 I198

- communale, dans les Plans Locaux d'Urbanisme
- départementale, dans les Trames vertes, bleues et jaunes
- régionale, dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE Loi Grenelle 2)
- Donner une force légale aux mesures proposées dans les autres fiches actions liées aux travaux et mesures d'aménagement : restauration de passages sous-voie, mesures anticollision, diminutions de vitesses, etc.
- Animer, aider et/ou participer à toutes les réunions concernant l'Aménagement du Territoire

Contexte:

Dans le cadre de la rédaction des fiches mesure du Contrat Corridor transfrontalier Champagne-Genevois, le groupe technique a décidé, au vu du nombre conséquents d'aspects réglementaires à développer de synthétiser l'ensemble des mesures d'urbanisme dans une seule fiche opérationnelle.

Néanmoins, de nombreuses de fiches ETU et TRA (cf. lien avec les mesures en entête) sont liées à ces aspects réglementaires d'inscription dans les documents de planification d'aménagement du territoire.

De plus, la Communauté de communes du Genevois porte actuellement la révision du SCOT du Genevois. Les corridors biologiques seront pris en compte.

Certaines communes sont en cours de révision de leurs Plans d'Occupation des Sols / Plans Locaux d'Urbanisme, ce qui nécessite de prendre contact avec elles dès 2012 pour les sensibiliser à la problématique des corridors et qu'ils soient pris en compte de manière affirmée dans leurs zonages et règlements.

Enfin, dans les déclinaisons opérationnelles du Projet d'Agglomération FVG de 2ème génération (notamment le Plan Stratégique de Développement – PSD – Bardonnex/Archamps/St-Julien), il sera primordial d'intégrer les données issues des études de bases du Contrat Corridors (Cahiers n°13-4, 13-54 et 13-55) et de réfléchir les aménagements dans les corridors et autour et dans les zones nodales de biodiversité, richesses patrimoniales des territoires transfrontaliers.

Nature de l'action :

- Désigner un interlocuteur privilégié qui sera la personne ressource pour intervenir auprès des municipalités. Le discours devra notamment être axé sur le maintien des bords francs des rivières, la problématique de l'urbanisation linéaire, ou encore de la perméabilité des jardins.
- Rencontrer, accompagner et sensibiliser les acteurs de l'aménagement du territoire aux différentes échelles afin de définir les stratégies de préservation et/ou de réhabilitation des corridors et des zones nodales
- Intervenir lors des révisions des documents d'urbanisme afin de garantir l'inscription des corridors identifiés en zone non constructible
- Porter à connaissance les éléments naturels d'importances avec les lieux de passages et les points de conflits (cartographie, qualification, hiérarchisation, etc.)
- Réfléchir sur les formes juridiques de classement et de réglementations aux différentes échelles à mettre en place dans les documents de planifications avec l'aide des services de l'Etat, de juristes et d'urbanistes.

Données disponibles :

Les Codes, les Décrets, les Lois, les Conventions, les Directives au niveau français, européen, internationale concernant l'urbanisme, la forêt, la ruralité, l'environnement, l'eau, le Grenelle, etc.

Les documents d'urbanismes (SCOT, POS/PLU, etc.).

Bases de données et inventaires naturalistes (ASTERS, LPO74, Apollon74, cartographie des milieux naturels, Région Rhône-Alpes, DREAL, DDT74, Etat de Genève, etc.).

Les PSDs transfrontaliers

Fiches communales synthétiques des données environnementales de la DREAL.

Cahier n°13-62 / novembre 2012 48 I198

Indicateur de suivi

- Ensemble des corridors et actions inscrite au Contrat Corridors pris en compte dans les documents de planification
- Outils règlementaires mis en place adaptés aux spécificités des milieux
- Veille environnementale réalisée

Durée estimée

- SCOT: 2012, 6 mois

- POS/PLU: tout au long de la durée du contrat

- PSD: tout au long de la durée des PSD

- SRCE: 2 ans

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х	Х	Х	Х

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
2-1	SCOT	Jours	5	600.00	3'000
2-2	POS/PLU (1/2 journées / communes)	Jours	8.5	600.00	5'100
2-3	PSD	Jours	5	600.00	3'000
2-4	SCRCE, Administration (Trames verte, bleue et jaune départementales)			ation des et résultats	5
				TOTAL HT	11'100 €
			1	OTAL TTC	13'276 €

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Plan de financement envisagé

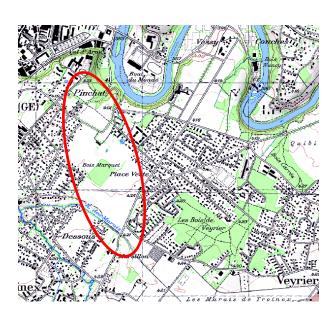
	%	€
CCG	100	13 276
Total TTC	100	13 276

Cahier n°13-62 / novembre 2012 49 I198

Volet	TRA				
Objectif contrat	Enjeu 1	Maintenir les connexions biologiques aux échelles locales et régionales			
Action Mesure 3		Réaliser des aménagements renforçant les connexions biologiques en limitant l'urbanisation en bordure de la pénétrante agricole de Pinchat.			
Lien avec les mesures		27			

Localisation de l'action

Communes Veyrier (CH-GE)





Pénétrante verte de Pinchat, vue sur le Salève. Commune de Veyrier

Source cartographique – Geoagglo Echelle: 1/17'500

Partenaires Partenaires						
Acteurs concernés	Foi	ncier				
- Rigafin SA (propriétaire foncier)	- M. Imberti Jean-Jacques	Privé	Public			
- M. Imberti Jean-Jacques (exploitant agricole)	(exploitant agricole) - Pro Natura Genève					
- Commune de Veyrier - Pro Natura Genève	- Direction générale de la Nature et du Paysage (DGNP)	Х				

Description de l'action

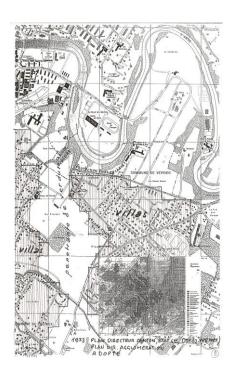
Objectifs:

- → Maintenir durablement une connexion biologique entre les berges de l'Arve et les continuum forestiers, aquatiques et agricoles de la commune de Veyrier
- 👱 Valoriser le caractère paysager de la pénétrante de Pinchat
- → Augmenter la qualité écologique des surfaces de compensation écologique (SCE)

Cahier n°13-62 / novembre 2012 50 l198

⇒ Valoriser durablement la plantation d'un pré-verger hautes-tiges

Contexte:



La pénétrante agricole de Pinchat demeure l'une des dernières liaisons biologiques encore fonctionnelle entre les rives de la Drize et de l'Arve via la plaine agricole de Veyrier-Troinex. Ceinturée de zones villas, la pénétrante est menacée par une pression anthropique en constante augmentation.

La pénétrante de Pinchat a été identifiée et reconnue historiquement comme une pénétrante de verdure à maintenir (cf. croquis ci-contre - Plan directeur cantonal Etat de Genève - 1973)

Reconnue par le Plan directeur cantonal 2030 et identifiée par le Plan directeur communal de Veyrier 2009, comme espace de « valeur paysagère et naturel (connexions entre milieux naturels) », cet ensemble de milieux boisés et agricoles doit être maintenu dans une démarche de reconnexion entre les massifs boisés du Salève et les rives de l'Arve.

Nature de l'action:

- Cartographier la pénétrante de Pinchat et faire une proposition à la commune de Veyrier pour l'inscription dans son Plan Directeur Communal
- Développer un avant-projet en vue de la plantation et de la mise en valeur d'un pré-verger à haute-tige développé par la DGNP et Pro Natura Genève
- Planter un pré-verger haute-tige
- Valoriser le pré-verges haute-tige via le projet "Sauvegarde et développement des verges à hautetige" développé par la DGNP et Pro Natura Genève
- Animation auprès de l'agriculteur afin d'améliorer la qualité écologique et/ou la diversité des SCE présentes dans la pénétrante de Pinchat (mélange prairies spécifiques Genève...)

Données disponibles :

Bilan et perspectives agro-écologiques de la pénétrante de Pinchat - Travail de diplôme, Tanner Alicia, 2007.

Plan Directeur Communal de Veyrier, 2009.

Projet "Sauvegarde et développement des vergers à hautes-tiges" Direction générale de la nature et du paysage, Pro Natura Genève, 2011

Indicateur de suivi

- Avant-projet/concept de plantation d'un pré-verger haute-tige réalisé
- Nombre d'arbres plantés
- Mesures d'animation et de valorisation du pré-verger haute-tige réalisées

Cahier n°13-62 / novembre 2012 51 l198

• Nombre et surface de SCE inscrites à l'OQE (Ordonnance sur la qualité écologique)

Durée estimée

- Cartographie de la pénétrante et proposition é la commune : 2013

- Elaboration d'un concept pour la réalisation du pré-verger : 2013

- Animation auprès de l'agriculteur : 2013 - 2014

- Plantation du pré-verger haute-tige : 2014

- Valorisation du pré-verger : 2015 - 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 52 I198

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire CHF HT	Coût HT	
3-1	Cartographie de la pénétrante de Pinchat et proposition à la commune	Jours	3	1'050.00	3'150	
3-2	Avant-projet pour la plantation d'un pré-verger haute-tige	Jours	4	1'050.00	4'200	
3-3	Plantation verger haute-tige	Arbres fruitiers haute tige + matériel de plantation + protection	40 arbres	300.00	12'000	
3-4	Coordination du projet verger haute- tige et animation auprès de l'agriculteur afin d'améliorer la qualité et la diversité des SCE	Jours	6	1'050.00	6'300	
	TOTAL HT					
	TOTAL TTC CHF 27'702.					

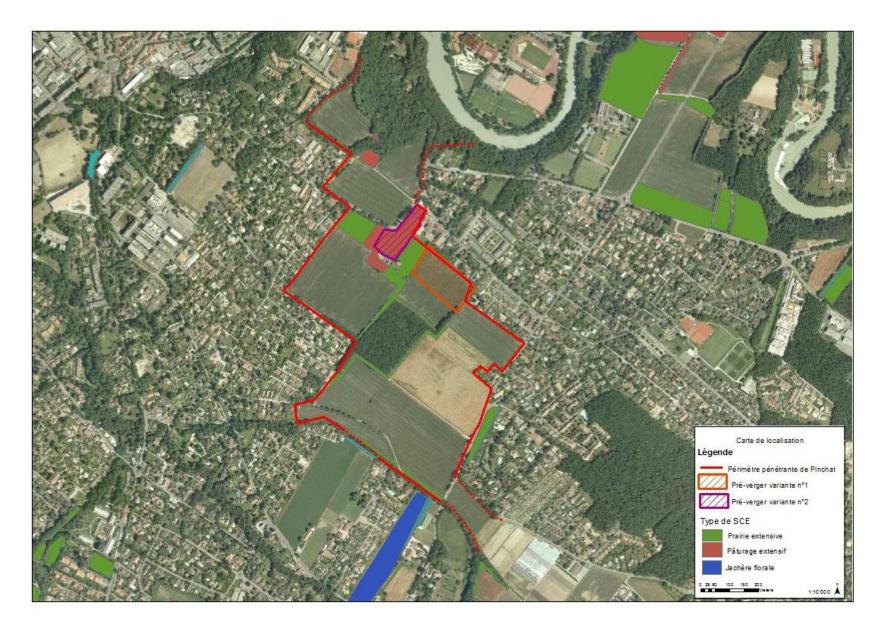
Maître d'ouvrage

Pro Natura Genève

Plan de financement envisagé

	%	CHF	
Pro Natura Genève	20	5540.4	
Etat de Genève	80	22161.6	
Confédération	80	22101.0	
Total	100	27702	

Cahier n°13-62 / novembre 2012 53 I198



Cahier n°13-62 / novembre 2012 54 | 198

Volet	TRA / ETU	TRA / ETU		
Objectif contrat	Enjeu 1	Maintenir les connexions biologiques aux échelles locales et régionales		
Action	Mesure 13	Revitalisation de l'ancienne gravière de Fontanille et protection des eaux		
Lien avec	les mesures	2, 20, 59, 76, 80		

Localisation de l'action

Communes	Lieu-dit
Jonzier - Epagny(F-74)	- St Martin
	- Pomery
	- Fontanille
Savigny (F-74)	- Murcier
	- Ruisseau du Fornant (marquant la limite communale)





La RD 34 entre Jonzier et Epagny

Partenaires Partenaires						
Acteurs concernés	Acteurs contactés	Foncier				
- Communes de Jonzier-Epagny / Savigny	- Commune de Jonzier-Epagny	Privé	Public			
- Communauté de communes du Genevois (CCG)	- FDC 74					
- Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie (FDC74)	- FDPPMA 74					
- Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de Haute- Savoie (FDPPMA74)	- Apollon 74					
- Apollon74		X	X			

Description de l'action

Objectifs:

→ Aménager des biotopes dans l'ancienne gravière de Jonzier-Epagny

Cahier n°13-62 / novembre 2012 55 I198

Contexte:

L'ancienne gravière de Fontanille (en exploitation fin des années 1980) est en partie communale et privée. Elle possède un fort potentiel d'accueil de la faune (Sonneur à ventre jaune et autres batraciens) et de la flore pionnière, dans la zone où une source alimente le ruisseau de Fontanille. Actuellement, cette gravière est à l'abandon et sert de décharges de divers matériaux. Un réaménagement écologique de cette gravière permettrait d'augmenter la capacité d'accueil de la vie sauvage en donnant une vocation écologique clairement identifiée à ce lieu.

Nature de l'action:

- Revitaliser la carrière en zone d'intérêt écologique (inventaire naturaliste, plan de gestion, travaux aménagement de micro-biotope, etc.)
- Signer des conventions de gestion avec les propriétaires

Données disponibles :

Données naturalistes d'Apollon74

Données cynégétiques par le Groupement d'intérêt Cynégétique (GIC) du Fornant

PLU de Jonzier-Epagny et Savigny

Indicateur de suivi

- Etude faune-flore et plan de gestion réalisé
- Comparaison entre l'inventaire faune et flore à l'état initial avant revitalisation et après travaux et suivi
- Nombre de conventions signées

Durée estimée

- Étude faune-flore : 2013 (4 saisons)

- Plan de gestion: 2014

- Signatures de convention avec les partenaires : 2013 - 2014

- Travaux de revitalisation de la gravière: 2015

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х		

Cahier n°13-62 / novembre 2012 56 | 1198

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT	
13-1	Etude revitalisation gravière et plan de gestion	Jours	15	600.00	9'000	
13-2	Conventions de gestion avec les propriétaires	Jours	5	600.00	3'000	
1.55	Travaux revitalisation gravière sur la base de l'étude menée	Forfait	1	20'000.00	20'000	
	TOTAL HT					
		_		TOTAL TTC	38'272 €	

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

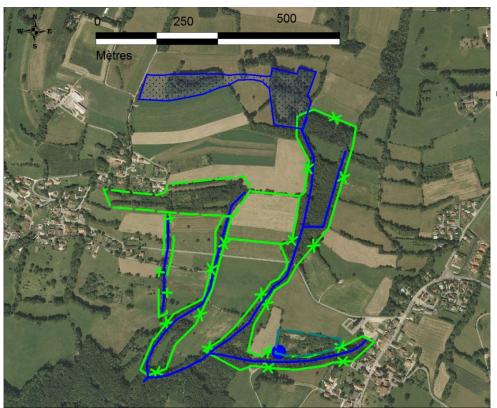
Plan de financement envisagé

	%	€
CCG	20	7 654
Région Rhône-Alpes	50	19 136
Conseil général 74 *	30	11 482
Total TTC	100	38 272

^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 57 I198

Carte de localisation





Zone humide à préserver.



Cours d'eau à protéger, ainsi que leurs bassins versants.



Source à préserver



Gravière à réhabiliter.



Ripisylve à préserver.

Cahier n°13-62 / novembre 2012 58 I198

Volet	TRA / ETU	
Objectif contrat	Enjeu 1	Maintenir les connexions biologiques aux échelles locales et régionales
Action	Mesure 14 Gérer les reliquats de pinèdes sur argile en piémont du Vuache.	
Lien avec	les mesures	2, 20, 59, 65, 76, 80

Localisation de l'action

Communes	Lieu-dit
Savigny (F-74)	Chez Borgeat Les Chavannes
Minzier (F-74)	Le Biollay



Source cartographique – geoagglo – IGN Swisstopo

Partenaires Partenaires						
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier			
	- Commune de Minzier	Privé	Public			
 Communes de Savigny, Minzier Syndicat Intercommunal de Conservation et de Protection du Vuache 	- Apollon74 - Fédération de Chasse 74 (FDC 74)	х	х			

Description de l'action

Objectifs:

➡ Inventorier les reliquats de pinèdes sur argile (cartographie, faune/flore, état de conservation, etc.), mettre en place un plan de gestion (travaux) et de suivis (inventaires) pluriannuels

Contexte:

La réserve intercommunale de chasse et de faune sauvage du Fornant constitue une zone nodale de fort intérêt pour la grande faune, en piémont du Vuache (zone nodale classée en Natura 2000, aux titres de Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux et de Zone Spéciale de Conservation). Un continuum, assez bien préservé de boisements, bocages et prairies, lie ces deux zones entre les hameaux de Nyoux et Les Chavannes sur Savigny, et le Pont-Fornant sur Minzier. La préservation de ce corridor est capitale pour les déplacements naturels de la faune et de la flore entre les massifs du Vuache, du Salève et de la Mandallaz, aux portes du bassin annecien, des Aravis et des Bauges.

Parmi les boisements constituant ce corridor, des pinèdes sur argile sont à l'abandon et peuvent devenir, via une gestion adaptée, des zones relais pour les déplacements de la grande faune, ainsi que des zones nodales pour la faune et la flore inféodée à ces milieux de plus en plus rare en Haute-Savoie et sur le

Cahier n°13-62 / novembre 2012 59 l198

Canton de Genève.

Nature de l'action:

- Lancer une étude sur les valeurs patrimoniales des pinèdes (environ 15 550 m²), avec affinage de la carte de végétation réalisée en 2009 par le Conservatoire et Jardin Botanique de la ville de Genève, l'évaluation de l'état de conservation, la réalisation d'inventaires faune/flore/milieux à l'état initial.
- Acquérir le foncier des pinèdes sur argile pour un maximum de protection et faciliter la gestion ultérieure.
- Élaborer un plan de gestion pluriannuel (réouverture, entretien, etc.) et réaliser les travaux
- Réaliser des inventaires de suivis faune/flore/milieux pour évaluer l'impact des travaux sur les espèces

Données disponibles :

Cartographie des milieux naturels (Jardin Botanique de Genève sous mandat du projet d'agglo) - 2009

Données cynégétique par le GIC du Fornant et ACCA de Savigny

La future base de données flore/habitat de la région Rhône-Alpes

Les bases de données naturalistes d'ASTERS et de la LPO

Base de données « collisions grande faune » de la Fédération Départementale des Chasseurs

Indicateur de suivi

- Inventaires et cartographies faune/flore/milieux à l'état initial et après travaux de gestion réalisés
- Plan de gestion pluriannuel réalisé
- Acquisitions foncières réalisées et convention de gestion avec les propriétaires mise en place

Durée estimée

- Etude de base des pinèdes sur argile et propositions de gestion pluriannuelles : 2013
- Acquisitions foncières ou convention de gestion : 2013 2014
- Travaux de gestion (réouverture et entretien biennal) : 2014 2017
- 2 journées de restauration en 2014, 2 journées en 2015, 1 journée d'entretien en 2016 et 1 en 2017
- Suivis faunistiques et floristiques après travaux : 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 60 1198

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
14-1	Etude pinèdes et plan de gestion	Jours	5	600.00	3'000
14-2	Affinage carte végétation	Jours	3	600.00	1'800
14-3	Acquisition foncière pinèdes	m2	10000	0.50	5'000
14-4	Frais notaire achat foncier	Forfait	1	500.00	500
14-5	Travaux de gestion pinèdes	Jours	6	600.00	3'600
14-6	Suivi évolution des pinèdes après travaux	Jours	3	600.00	1'800
				TOTAL HT	15'700 €
				TOTAL TTC	18'777 €

Maître d'ouvrage

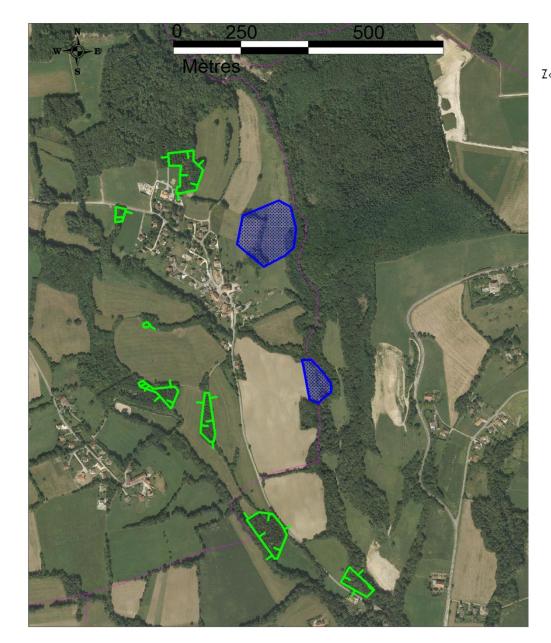
Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV)

Plan de financement envisagé

	%	€
SIPCV	24.4	4'581
Région Rhône-Alpes	50	9'389
Conseil général 74 *	25.6	4'808
Total TTC	100	18'777

^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 61 | 1198









62 I198

Volet	TRA		
Objectif contrat	Enjeu 1	Maintenir les connexions biologiques aux échelles locales et régionales	
ACTION I MAGILIA 700 I ' '		Équipement des voiries en dispositifs anticollisions grande faune / véhicules sur les corridors identifiés.	
Lien avec les mesures		40, 2, 80, 47	

Localisation de l'action

Communes	Lieu-dit
Archamps (F-74)	- Nant de la Renarde
Beaumont (F-74))	- Les Roquettes
Chaumont (F-74)	- Chez Savoie
Chevrier (F-74)	- Les Foliasses-Stèle - Défilé de l'Ecluse
Chênex (F-74)	- Prés Feiges - Les Crottes - La Boutique
Dingy-en-Vuache (F-74)	- Champs Vuichard
Jonzier-Epagny (F74)	- St Martin - Pomery - La Léchire - Le Mont Sion
Minzier (F-74)	- Le Biollay - Novéry
Neydens (F-74)	- Nant de la Renarde - La Forge
Savigny (F-74)	Ruisseau FornantMurcierChez BorgeatLes ChavannesChamps Fans
Saint-Julien-en- Genevois (F-74)	- Lathoy - Pont de Combe - Viaduc de Bardonnex - Les Velues - Bios d'Ogny - Pépinière
Valleiry / Vulbens / Dingy-en-Vuache (F-74)	- Maigy
Valleiry (F-74)	- La Joux - Champs des Moulins
Vers (F-74)	- Maison-Neuve
Viry (F-74)	- La Rippe - Songy - Bois de la Rippe - Eluiset
Vulbens (F-74)	- Le Chêne



Dispositif anticollision - Convention Haute-Savoie 2008 Fédération Départementale des Chasseurs / Conseil Général 74



Cahier n°13-62 / novembre 2012 63 I198

Partenaires Partenaires					
Acteurs concernés	Acteurs contactés		Foncier		
- Communes concernées par les voiries	- ACCA concernées	Privé	Public		
- Communauté de Communes du Genevois	auté de Communes du Genevois - Fédération Départementale des				
- Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie	Chasseurs 74 - Conseil Général - CTD de St-Julien-en-				
- Association Communales de Chasse Agréées (ACCA) concernées	Genevois - CERD de Vers		x		
- Conseil Général - CTD de St-Julien-en- Genevois - CERD de Vers					
- Réseau Ferré de France					

Description de l'action

Objectifs:

- ➡ Sécuriser les abords des RD sur les axes de franchissement par la grande faune, par la pose de dispositifs anti-collisions
- → Maîtriser la vitesse des automobilistes
- ⇒ Sensibiliser les usagers aux risques de collisions avec la faune sauvage

Contexte:

L'évolution de la gestion cynégétique sur les dernières décennies a favorisé un accroissement des populations de grande faune (cerf, chevreuil, sanglier), qui ont regagné en effectifs des niveaux jusqu'alors oubliés. En parallèle, le développement des activités économiques sur le bassin genevois s'est accompagné de celui des axes routiers, qui enregistrent une augmentation régulière du trafic automobile.

Autrefois anecdotique, le franchissement des infrastructures routières et ferroviaires par la faune sauvage est devenu source régulière de collisions avec les véhicules. Outre la mortalité animale parfois importante constatée en certains points, cette problématique entraine des risques importants pour les usagers, et des dégâts matériels qui pèsent lourd dans le budget des assurances, donc de la collectivité. Les collisions avec la faune font l'objet d'un suivi attentif des organismes cynégétiques depuis la fin des années 80. Des bilans sont disponibles, et des analyses font ressortir des secteurs plus concernés que d'autres.

L'étude de base pour l'élaboration d'un contrat corridor (Cahiers n°13-54 et 13-55) a intégré ces données, pour déterminer un ensemble d'axes de déplacement de la grande faune sauvage liés à la présence de corridors écologiques.

La mise en place de dispositifs anticollisions sur les axes de franchissement de la grande faune, identifiés comme Corridors écologiques, s'est révélé indispensable pour concilier la préservation des axes de déplacement de la grande faune et la sécurité des usagers des voiries concernées.

A l'initiative de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie, une convention départementale avec le Conseil Général (2008) permet d'envisager des mesures concrètes de balisage (panneaux) et de prévention (piquets réflecteurs) sur les sites identifiés. La Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie est maître d'ouvrage de la procédure de mise en œuvre des dispositifs. Par décision en date du 26 septembre 2011, le Conseil Général de Haute-Savoie a validé le principe d'un soutien financier à hauteur de 50% des dispositifs implantés (service Environnement), tandis que la Convention Cadre prévoit dès 2008 le panneautage réglementaire à la charge du Département (Service Voirie). Cependant, cette convention vise en priorité les sites hautement accidentogènes, dans une priorité de sécurisation des axes routiers : ainsi, les communes situées dans le Contrat Corridors ne sont pas concernées par le soutien financier validé en septembre 2011. Une démarche financière complémentaire est donc envisagée (Cf. tableau « Mesures corridors et collisions grande faune » joint).

Cahier n°13-62 / novembre 2012 64 | 1198 Un premier rapprochement entre les services de la gestion de la faune (Fédération Départementale des Chasseurs – ACCA concernées) et le service voirie du Conseil Général sur le secteur (CERD Vers – CTD de St Julien en Genevois) a été lancé dès 2011 pour lancer la mise en œuvre des mesures de panneautage et d'équipement en dispositifs anticollisions sur les secteurs hautement accidentogènes.

Une démarche identique reste à proposer à RFF pour envisager une convention destinée à compléter la démarche par la prise en compte des collisions sur la voie ferrée.

Nature de l'action:

- Mettre en place des mesures anticollisions sur les RD 1201, 1206, 908a, 7, 18, 23, 34, 47.
- Proposer au CTD de St-Julien-en-Genevois d'engager une procédure de limitation de vitesse sur les tronçons identifiés.
- Proposer à RFF un projet de convention de collaboration pour la mise en œuvre de mesures anticollisions au long du tronçon accidentogène.

Données disponibles :

Base de données « collisions grande faune » de la Fédération Départementale des Chasseurs

Données cynégétiques des ACCA concernées

Données naturalistes d'Apollon74

Étude faune/flore/milieu naturel 2008/2009 pour élargissement de l'A40

Indicateur de suivi

• La Convention Cadre mise en œuvre entre le service Voiries du Conseil Général et la Fédération Départementale des Chasseurs prévoit un suivi des zones équipées en dispositifs d'effarouchement. En respect de cet engagement, la Fédération Départementale des Chasseurs établira un bilan annuel des cas de collisions avec la faune, par l'organisation préalable d'un réseau d'informateurs en collaboration avec l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) concernée.

Une comparaison interannuelle des résultats permettra de s'assurer du fonctionnement des dispositifs, ou d'envisager toute mesure complémentaire qui permette de concilier la sécurité des usagers et le transit de la faune.

L'avancée des réflexions sur une convention possible entre le gestionnaire de la faune et RFF sera concrétisée par les comptes rendus d'échanges, et la trame d'une convention de collaboration. En cas de création de franchissements spécifiques, un suivi de la fréquentation sera assuré par piège photographique.

Durée estimée

- Sécurisation des RD : durée des contrats
- Mise en place d'un réseau d'observateurs et suivi annuel de l'efficacité de l'équipement : durée du contrat

Cahier n°13-62 / novembre 2012 65 I198

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016
- Installation des dispositifs de sécurisation des RD ; - Mise en œuvre du suivi des cas de collisions	- Installation des dispositifs de sécurisation des RD ; - Suivi des cas de collisions	- Installation des dispositifs de sécurisation des RD; - Suivi des tronçons équipés en dispositifs; - Contacts RFF pour projet dispositifs anticollisions	- Suivi des tronçons équipés en dispositifs ; - Avancée du projet de convention avec RFF	- Suivi des tronçons équipés en dispositifs; - Proposition d'un modèle de convention sur voie ferrée - Bilan global; secteurs équipés + projet de convention RFF

Les notices techniques détaillent le planning propre à chaque opération.

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
20-1	Dispositif anti collision RD	Mètres	23850	0.80	19'080
20-2	Maitrise d'œuvre (suivi collisions, etc.)	Jours	77.5	500.00	38'750
20-3	Etude projet convention RFF	Jours	12	500.00	6'000
				TOTAL	63'830 €

(*)La Fédération Départementale des Chasseurs n'est pas assujettie à la TVA

Maître d'ouvrage

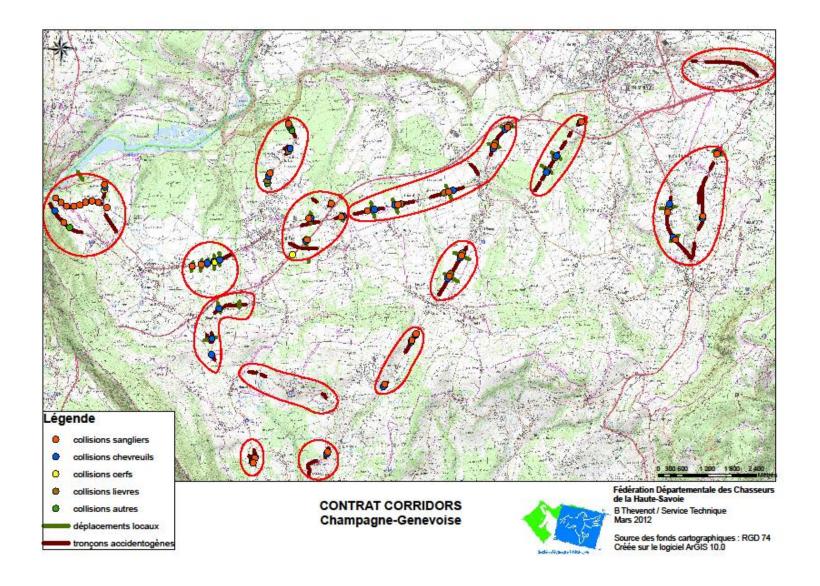
Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie

Plan de financement envisagé

	%	€
FDC 74	26	16 641
Région Rhône-Alpes	56,2	35 849
Conseil général 74	17,8	11 340
Total HT	100	63 830

^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 66 I198

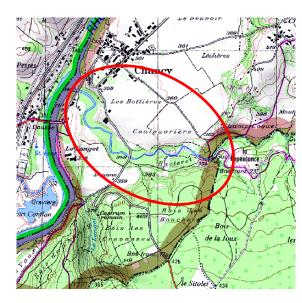


Cahier n°13-62 / novembre 2012 67 I198

Volet	REG	
Objectif contrat		
Action Mesure 2		Définir et porter à connaissance le corridor biologique du Vallon de la Laire et les corridors attenants. Prendre en compte ces corridors dans le cadre du contournement de Chancy.
Lien avec les mesures		

Localisation de l'action

Commune	
Chancy (CH-GE))	





La Laire

Source cartographique : Geoagglo

Partenaires Partenaires					
Acteurs concernés	Acteurs contactés	Foncier			
- Etat de Genève	- Commune de Chancy (M. Beuchat)	Privé	Public		
- Commune de Chancy	- Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)		Х		
Description de l'action					

Objectifs:

- → Maintenir les connexions biologiques fonctionnelles via les continuum forestiers, aquatiques et agricoles du vallon de la Laire et des milieux attenants
- ⇒ Protéger les valeurs naturelles et paysagères du vallon de la Laire et des milieux attenants
- ➡ Limiter la fragmentation des espaces naturels

Contexte:

Le vallon de la Laire est une zone alluviale d'importance nationale, jouant le rôle de réservoir au niveau régional, voire international. Il abrite une faune et une flore riche et diversifiée, du fait de la dynamique alluviale de la Laire (érosion, inondation, dépôts alluvionnaires) et de l'hétérogénéité des milieux naturels présents. Le vallon de la Laire, de par sa situation géographique, jouxte des milieux riches en biodiversité,

Cahier n°13-62 / novembre 2012 68 I198

tels que le site de l'Etournel (FR 01-74 ; site Natura 2000), les pinèdes à molinie de La Repentance (Arrêté préfectoral de protection de biotope - FR 74), les Bouchets (Réserve naturelle - GE), Champ Coquet (GE)... Le vallon de la Laire est une réserve naturelle en cours de validation. La Direction générale de la nature et du paysage mène actuellement une démarche auprès des propriétaires concernés par le périmètre de la réserve en vue d'obtenir leur accord pour l'approbation définitive de ce périmètre par le Conseil d'Etat. Vu l'accord des propriétaires recueilli à ce jour, un périmètre provisoire sera proposé courant 2012 et couvrira le secteur des Racclerets. Celui-ci sera complété ultérieurement après acceptation des autres propriétaires.

La commune de Chancy se situe sur un double axe transfrontalier : la route de Bellegarde (via le département de l'Ain) et la route de Valleiry (via le département de la Haute-Savoie). Cette position géographique induit un volume de trafic élevé. Pour faire face à cette problématique et à l'augmentation annoncée du trafic routier, la commune de Chancy, par le biais de son Plan directeur communal, a identifié différentes mesures visant à réduire la circulation au centre du village. L'une des solutions envisagées est la réalisation d'une route de contournement pour le trafic de transit. Deux tracés sont proposés au sud-est du village (cf. carte de cette mesure).

Toutes les variantes de contournement vont induire une diminution, voire une rupture des connexions biologiques au niveau du vallon de la Laire, site naturel inscrit à différents inventaires fédéraux et cantonaux, des bois de Chancy et des espaces agricoles attenants.

En vue des différent scénarios proposés par le Plan directeur communal et quel que soit le tracé choisi, des mesures doivent être prises en vue d'assurer la continuité du corridor du vallon de la Laire et des Bois de Chancy - La Joux.

Nature de l'action :

- Définir et porter à connaissance les corridors biologiques du Vallon de la Laire et de ses milieux attenants
- Dans le cas de la réalisation du contournement de Chancy, intégrer des aménagements permettant le maintien de la connectivité biologique via un accompagnement de la commune par la DGNP

Données disponibles :

Plan directeur communal de Chancy, 2010

Plan de gestion du Vallon de la Laire, ECOTEC 2009

Plan de gestion 2010-2014 des milieux naturels de la commune de Viry, les Teppes de la Repentance et Crêt de Puits (ASTERS-SIPV, 2009)

Conservation des plantes vasculaires du canton de Genève : espèces et sites prioritaires, C.Lambelet, C.Schneider, B.von Arx, 2011 - Conservatoire et jardin botaniques de Genève

DocOb N2000 de l'Etournel et du Défilé de l'Ecluse, PNR Haut-Jura, 2007

PLA (Plan localisé agricole) de la ZAS de Veyrier – Troinex

Indicateur de suivi

- Définition des corridors biologiques réalisée
- Mesures garantissant la connectivité réalisée

Durée estimée

- Définition et porté à connaissance des corridors biologiques : 2013
- Accompagnement de la commune dans le cadre du contournement : 2014 2017

Cahier n°13-62 / novembre 2012 69 1198

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Phase conditionnelle			

Coût de l'opération

N°	Libellé		Nombre	Coût unitaire CHF HT	Coût HT				
	Phase ferme								
23-1	Définition des corridors biologiques de la Laire et milieux attenants (expertise terrain + pièges photos + cartographie)	Jours	20	5j à 1050 15j à 880 (terrain)	18'450				
23-2	Document de synthèse et porté à connaissance des corridors biologiques du vallon de la Laire	Jours	4	1'050.00	4'200				
	Phase condi	ionnelle							
23-3	Accompagnement / Coordination DGNP pour garantir la connectivité et la mise en place de mesures dans le cadre du contournement de Chancy	Jours	10	1'050.00	10'500				
	TOTAL HT								
				TOTAL TTC	CHF 35'802				

Maître	d'ouvrage	÷
--------	-----------	---

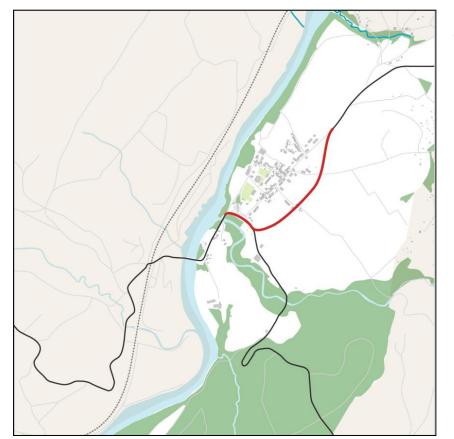
Etat de Genève

Plan de financement envisagé

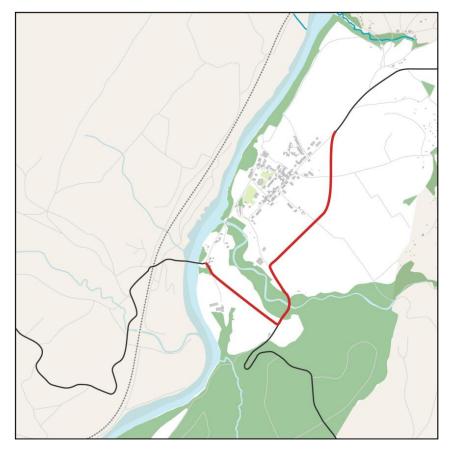
	%	CHF
Etat de Genève	100	35'802
Confédération	100	33 802
Total TTC	100	35'802

Cahier n°13-62 / novembre 2012 70 I198

Carte n°1 Route de contournement du village de Chancy



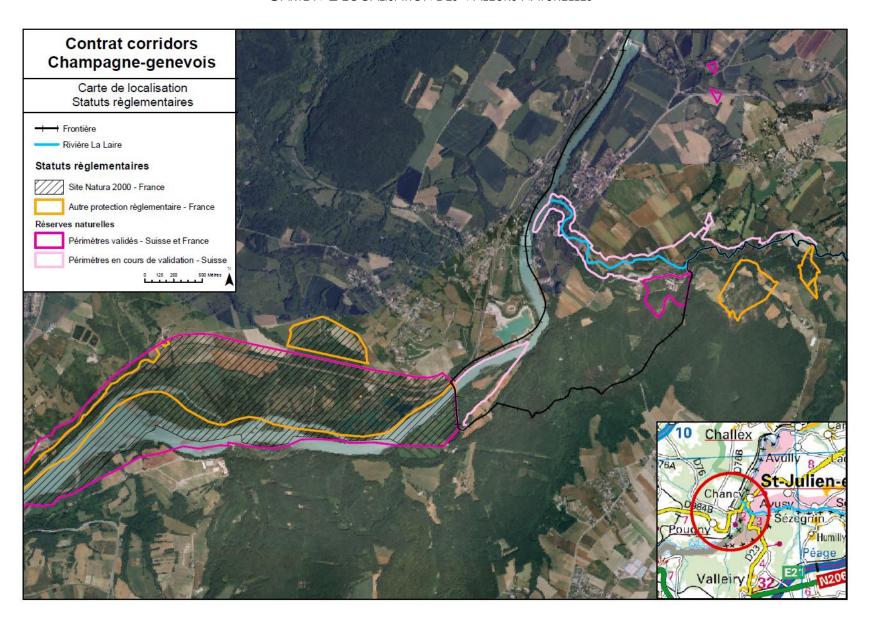
Variante nº1



Variante nº2

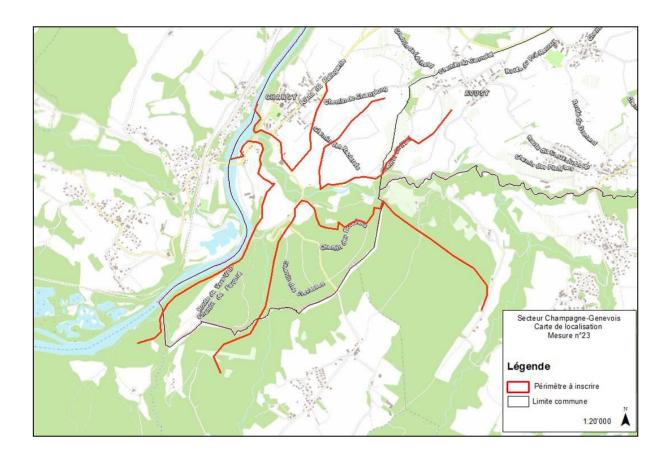
Cahier n°13-62 / novembre 2012 71 I198

CARTE N°2 LOCALISATION DES VALEURS NATURELLES



Cahier n°13-62 / novembre 2012

CARTE DE LOCALISATION DES CORRIDORS (A AFFINER)

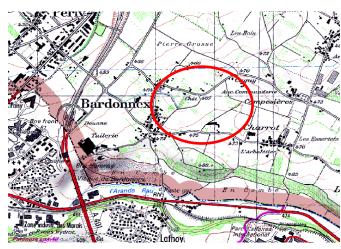


Cahier n°13-62 / novembre 2012 73 I198

Volet	TRA / REG	
Objectif contrat	Enjeu 2	Continuités biologiques le long des cours d'eau
Action	Mesure 26	Remettre à ciel ouvert le ruisseau le Maraîchet sur la commune de Bardonnex. Définir et porter à connaissance le corridor biologique du ruisseau le Maraîchet.
Lien avec	les mesures	

Communes

Bardonnex (CH-GE)





Cordon boisé du ruisseau le Maraîchet

Source cartographique – Geoagglo

	Partenaires		
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier
	- Direction générale de l'eau (Mme	Privé	Public
- Commune de Bardonnex - Etat de Genève (SRCE)	Huismans) - Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)		Х

Description de l'action

Objectifs:

- ➡
 Remettre à ciel ouvert le ruisseau le Maraîchet
- ➡
 Renforcer les connexions biologiques du plateau de Compesières
- Reconnaitre le cordon boisé du ruisseau le Maraîchet en tant que corridor biologique dans les outils d'aménagement du territoire

Cahier n°13-62 / novembre 2012 74 I198

Contexte:

Le ruisseau Le Maraîchet est un affluent de la Lissole. Situé sur la commune de Bardonnex, le cours d'eau est canalisé entre les villages de Charrot et Bardonnex puis, au niveau de l'autoroute de contournement N1 jusqu'à sa confluence avec la Lissole. Traversant le plateau de Compesières, région caractérisée par de nombreux vergers d'arbres fruitiers à haute-tige, haies vives et chênes isolés ou en alignement, la remise à ciel ouvert du tronçon identifié permettrait de recréer une dynamique biologique fonctionnelle entre les espaces agricoles, structures ligneuses et arborées présentes sur le secteur.

Le schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux Aire - Drize (SPAGE) a également jugée la remise à ciel ouvert du ruisseau Le Maraîchet comme nécessaire.

Nature de l'action :

- Étudier la faisabilité (avec variantes) de la remise à ciel ouvert du tronçon canalisé du cours d'eau le Maraîchet (km 1'200 km 2'370)
- Remettre à ciel ouvert un tronçon du cours d'eau évalué actuellement à 200 ml, potentiellement le tronçon à l'amont du village (cf. carte)
- Définir le corridor biologique du Maraîchet
- Porter à connaissance le corridor biologique (y.c. le cordon boisé du ruisseau le Maraîchet) auprès de la commune de Bardonnex

Données disponibles :

Schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux - Aire-Drize (SPAGE)

Indicateur de suivi

- Longueur du tronçon (mètres linéaires) remis à ciel ouvert
- Cordon boisé inscrit et acté en tant que corridor biologique dans le Plan Directeur Communal de Bardonnex.

Durée estimée

- Définition du corridor biologique et porté à connaissance des communes : 2013

- Étude de faisabilité : 2013

- Remise à ciel ouvert : 2014 à 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Phase conditionnelle			

Cahier n°13-62 / novembre 2012 75 I198

N°	Libellé Unité Nombre Coût unitaire CHF HT				Coût HT				
	Phase ferme								
26-1	Etude de faisabilité du tronçon (1.170 km)	Forfait	1	40'000.00	40'000				
26-2	Définition du corridor biologique	Jour	1	1'050.00	1'050				
26-3	Document de synthèse et porté à connaissance du corridor	Jours	4	1'050.00	4'200				
		SFr. 45'250.00							
				TOTAL TTC	SFr. 48'870.00				
	Phase condit	ionnelle							
26-4	Remise à ciel ouvert d'un tronçon du ruisseau le Maraîchet	ml	200	800.00	160'000				
26-5	Rétribution agricole	m2	4000	8.00	32'000				
		TOTAL HT	SFr. 192'000.00						
	TOTAL TIC								
	TOTAL TTC de la fiche								

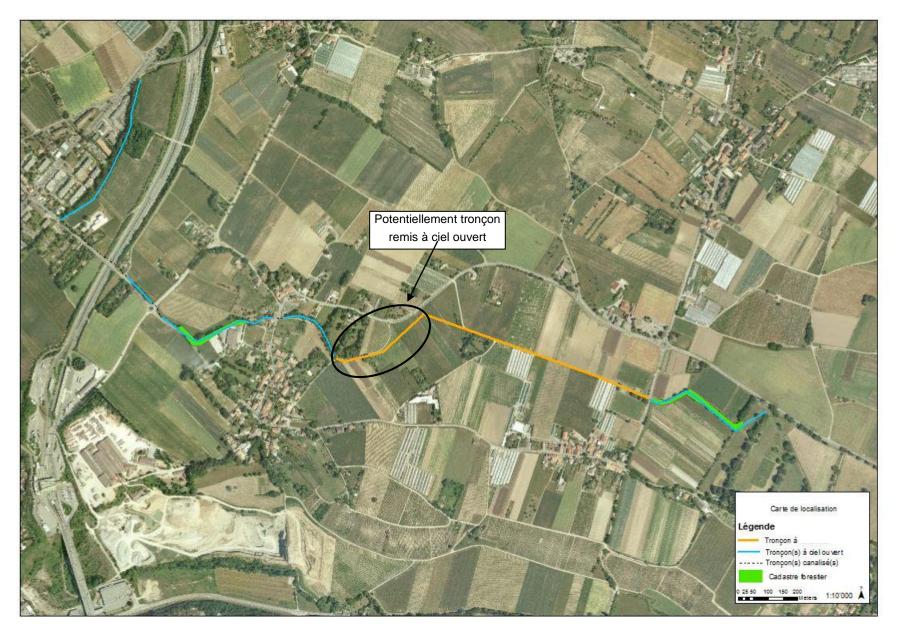
Maître d'ouvrage

Commune de Bardonnex

Plan de financement envisagé

	%	CHF				
Phase ferme						
Commune de Bardonnex	50	24'435				
Etat de Genève	50	24'435				
Confédération	30	24 433				
Total TTC	100	48'870				
Phase cond	ditionnelle					
Commune de Bardonnex	Min. 20%					
Etat de Genève	A définir	207360				
Confédération	A Geninii					
Total TTC	100	207'360				

Cahier n°13-62 / novembre 2012 76 I198

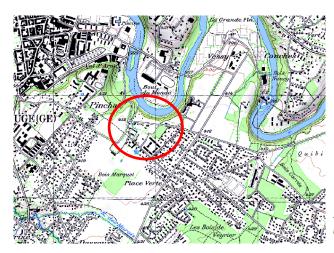


Cahier n°13-62 / novembre 2012 77 I198

Volet	TRA	
Objectif contrat	Enjeu 2	Continuités biologiques le long des cours d'eau
Action	Mesure 27	Améliorer la qualité des connexions et relais humides entre l'Arve, le Nant de Vessy, la réserve de Pinchat-Vessy et les Bois Marquet.
Lien avec	les mesures	3

Communes

Veyrier (CH-GE)





Zone de verdure, à côté de la réserve de Pinchat-Vessy, Commune de Veyrier

Source cartographique – Geoagglo Echelle 1:17'500

Partenaires Partenaires								
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier					
- Commune de Veyrier	- Commune de Veyrier	Privé	Public					
	- Bureau d'étude Viridis							
	- Direction générale de la Nature et du Paysage (DGNP)	X	Х					

Description de l'action

Objectifs:

- ➡
 Améliorer la qualité écologique des étangs présents dans la réserve de Pinchat-Vessy
- ⇒ Favoriser le développement des espèces animales et végétales d'intérêt
- Reconnecter les biotopes humides et forestiers de la réserve de Pinchat aux milieux humides et forestiers attenants

Cahier n°13-62 / novembre 2012 78 l198

Contexte:

Située dans un secteur résidentiel, la réserve naturelle de Pinchat-Vessy comprend deux étangs en voie d'atterrissement. La présence de groupes faunistiques et floristiques (site prioritaire pour la flore) inféodés aux milieux humides met en évidence le caractère écologique de la réserve de Pinchat-Vessy et de son potentiel en vue d'une restauration. La zone de verdure jouxtant la réserve sert de lieu de passage pour les piétons entre la route de Veyrier et le quartier résidentiel des Fontaines. Cet espace comprend actuellement un cordon boisé et une prairie. Ces deux milieux s'intègrent dans un ensemble d'entités à forte valeur naturelle et patrimoniale : le ruisseau de la Tour-de-Pinchat (abritant une population de salamandre tachetée), le Nant Guignette, les berges de l'Arve, la pénétrante verte de Pinchat et le Bois Marquet. La proximité de tous ces éléments naturels montre le potentiel de mise en réseau via l'aménagement de différents biotopes et / structures conductrices.

La commune de Veyrier, suite à un diagnostic de la qualité écologique de l'ensemble de ces bois, a identifié la réserve de Pinchat-Vessy ainsi que l'espace de verdure attenant, comme ensemble d'éléments naturels favorables à la diversité biologique et à l'accueil du public. Elle souhaite revaloriser la réserve et créer un espace destiné à l'accueil du public à des fins pédagogiques. La commune et la DGNP ont définis deux objectifs : 1) restaurer la réserve de Pinchat-Vessy et 2) créer un espace fonctionnel ouvert au public. Pour répondre à ces deux objectifs, différentes variantes ont été proposées par le bureau d'études Viridis mandaté par la commune. La première constituerait à aménager la réserve et l'espace de verdure de manière « importante » afin qu'ils soient accessibles au public avec l'implantation d'un pavillon de la nature. La deuxième viserait un aménagement plus léger en zone de verdure principalement, avec un accès limité à la réserve.

Nature de l'action :

- Mener une étude complémentaire
- Mettre en œuvre l'une des deux variantes

Données disponibles :

Etude mandatée par la commune de Veyrier et par la DGNP, bureau d'étude Viridis

Indicateur de suivi

- Etude complémentaire réalisée
- Travaux réalisés

Durée estimée

- Etude complémentaire: 15 jours

- Travaux: 2014 à 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 79 | 1198

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire CHF HT	Coût HT
27-1	Etude complémentaire	Jours	15	1'050.00	15'750
27-2	Travaux	Forfait	1	150'000.00	150'000
		•		TOTAL HT	CHF 165'750
				TOTAL TTC	CHF 179'010

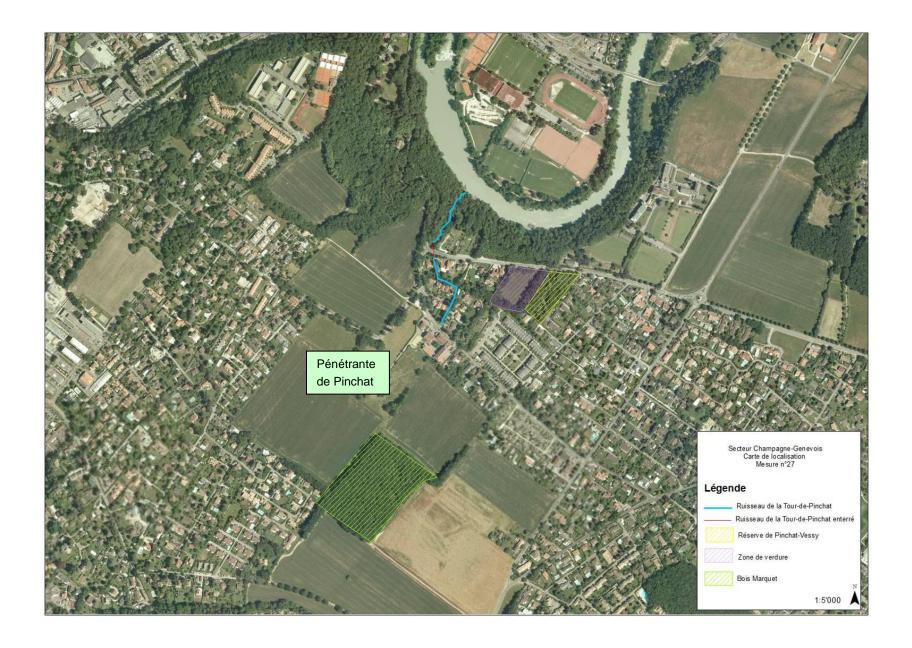
Maître d'ouvrage

Commune de Veyrier

Plan de financement envisagé

	%	CHF	
Commune de Veyrier	50	89'505	
Etat de Genève	50	89'505	
Confédération	30	09 303	
Total TTC	100	179'010	

Cahier n°13-62 / novembre 2012 80 I198

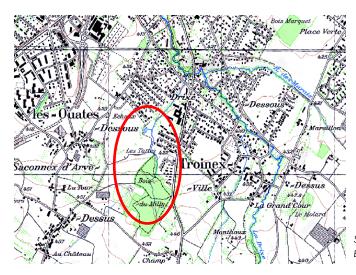


Cahier n°13-62 / novembre 2012 81 | 1198

Volet	REG	
Objectif contrat	Enjeu 2	Continuités biologiques le long des cours d'eau
Action	Mesure 28	Maintenir une connexion entre les Bois de Milly et les étangs du Paradis et Pré-de- l'Oeuf. Assurer la continuité du Nant de la Bistoquette.
Lien avec les mesures		

Communes

Plan-les-Ouates (CH-GE)





Etang du Pré-de-l'œuf, Plan-les-Ouates

Source cartographique – Geoagglo Echelle: 1/17'500

Partenaires Partenaires							
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier				
- Etat de Genève	- Direction générale de la Nature et du	Privé	Public				
- Commune de Plan-les-Ouates	Paysage (DGNP)		Х				
Description de l'action							

Objectifs:

- Maintenir à long terme une connexion entre les bois de Milly et les étangs du Paradis et Pré-de-l'Oeuf
- ⇒ Mettre sous protection réglementaire un réseau de milieux humides et boisés
- → Conserver des milieux favorables au développement et au maintien de groupes faunistiques et floristiques inféodés aux milieux humides et boisés

Contexte:

L'étang du Paradis ainsi que l'étang du Pré-de-l'Oeuf sont inscrits en tant que sites de reproduction des batraciens d'importance nationale (OBat site n°GE49). Ces deux milieux présentent des caractéristiques

Cahier n°13-62 / novembre 2012 82 I198

écologiques distinctes mais complémentaires. L'étang du Pré-de-l'Oeuf est permanent, alimenté par les crues du Nant de la Bistoquette, tandis que l'étang du Paradis, situé dans une zone plus boisée, est lui temporaire, s'asséchant durant la période estivale. Ces deux étangs constituent avec le Nant de la Bistoquette et les Bois de Milly, un réseau de milieux favorables à la diversité biologique (Salamandre tachetée, îlots de sénescence de vieux chênes dans le bois de Milly, ...). Des études menées par la DGNP, ont mis en évidence la présence de déplacements de batraciens entre les Bois de Milly et l'étang du Paradis, notamment au printemps (période de reproduction). Le chemin de l'Abérieu qui sépare ces deux milieux, forme un obstacle aux déplacements de la faune. Depuis 2008, la commune de Plan-les-Ouates effectue une fermeture temporaire de ce chemin entre janvier et mars. Cette action, accompagnée de différentes mesures de gestion des sites a pour but de maintenir et/ou d'augmenter les populations présentes et de favoriser le retour d'espèces phares tel que le sonneur à vente jaune.

L'étang du Pré-de-l'Oeuf, le Nant de la Bistoquette ainsi que les Bois de Milly forment non seulement une zone d'intérêt pour la faune et la flore mais constituent également un lieu de promenade et de détende pour la population genevoise.

Actuellement, un périmètre de mise sous réserve naturelle incluant l'étang du Pré-de-l'Oeuf ainsi que les Bois de Milly est en cours de validation. Son adoption par le Conseil d'Etat du canton de Genève devrait être actée courant 2012.

Dans le cadre du concept de mobilité Genève-Sud, il est envisagé de réaliser une liaison routière (liaison L1), reliant la jonction de la Milice à la route d'Annecy, via le périmètre actuel de l'OBat. La réalisation d'un axe routier à travers le site de l'OBat, aurait pour conséquence une rupture totale des connexions biologiques entre les deux étangs et entre l'étang du Pré-de-l'Oeuf et le Bois de Milly. Des mesures devront être prises afin de maintenir une liaison fonctionnelle entre les milieux humides et boisés présents.

Nature de l'action :

- Reconnaître le périmètre proposé comme réserve naturelle
- En cas de construction de la liaison L1, respecter le périmètre de la réserve naturelle

Données disponibles :

Sites de reproduction de batraviens d'importance nationale du canton de Genève - Etat des populations en 2008, description et gestion des sites - Etat de Genève - 2008

Infrastructures de mobilité de Genève-Sud - Concept de mobilité - 2011

Indicateur de suivi

- Périmètre de la réserve naturelle validé par le Conseil d'Etat
- Périmètre reconnu et acté comme réserve naturelle dans le Plan Directeur Communal de Plan-les-Ouates
- Périmètre de la réserve naturelle respecté en cas de construction de la L1

Durée estimée

- Contact avec les propriétaires publics (pour la réserve naturelle) : 2012
- Contact avec les propriétaires privés : 2013
- Validation du périmètre de la réserve naturelle : 2012 2013

Calendrier prévisionnel

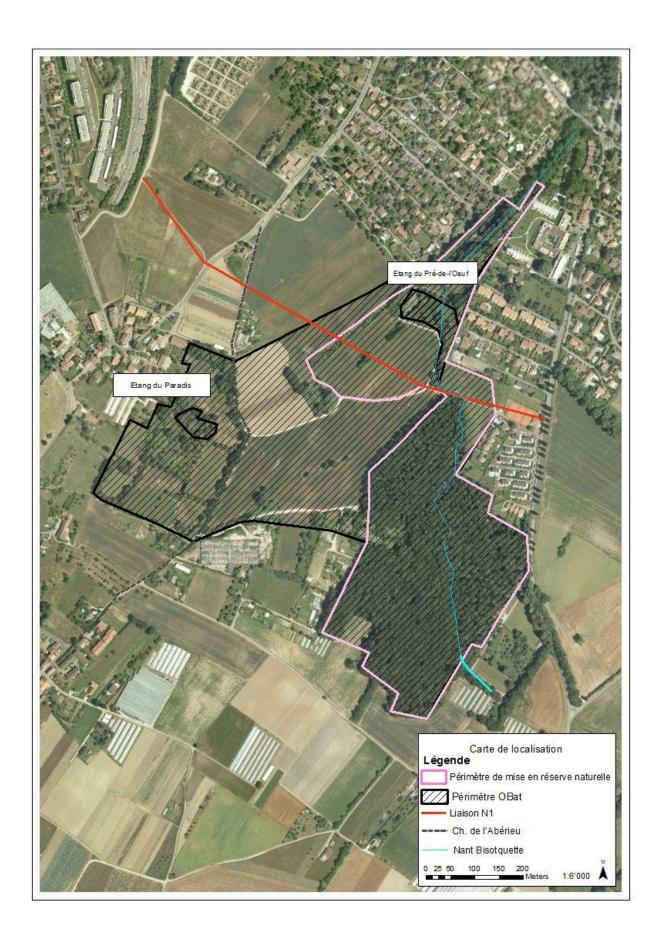
2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х				

Cahier n°13-62 / novembre 2012 83 I198

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire CHF HT	Coût HT
	Démarche auprès des propriétaires pour la mise en réserve naturelle de leur parcelle	Jours	10	1'050.00	10'500
28-2	Validation du périmètre de la réserve naturelle par le Conseil d'Etat	Jours	10	1'050.00	10'500
		•	•	TOTAL HT	SFr. 21'000.00
				TOTAL TTC	SFr. 22'680.00

Maîtr	e d'ouvrage	
Etat	de Genève	
Plan de fina	incement env	visagé
	%	CHF
Etat de Genève	100	22'680
Confédération	100	22 660
Total TTC	100	22'680

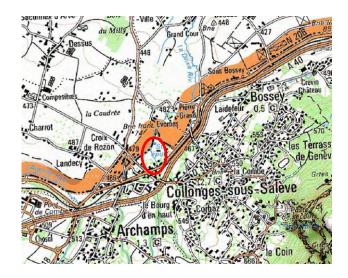
Cahier n°13-62 / novembre 2012 84 I198



85 I198

Volet	TRA	
Objectif contrat	Enjeu 2	Continuités biologiques le long des cours d'eau
Action	Mesure 32	Prolongement du corridor biologique de la Drize en France.
Lien avec	les mesures	

Communes	Lieu-dit
Collonges (F-74)	ZAC de la Drize





ZAC de la Drize, Fossé de débordement à transformer en lit majeur et corridors

Source cartographique - geoportail-des-savoie.org

RGD 73-74 - septembre 2011

Echelle: 1/25'000

Partenaires Partenaires							
Acteurs concernés Acteurs contactés Foncie							
	- Communauté de Communes du	Privé	Public				
- Communauté de Communes du Genevois - Etat de Genève - DIME -SRCE	Genevois						
- Commune de Collonges	- Etat de Genève - DIME - SRCE - Commune de Collonges		Х				

Description de l'action

Objectifs:

- 🖻 Prolonger le corridor biologique constitué par la Drize en Suisse via son affluent principal le ruisseau de la Clef en France
- ⇒ Concilier des enjeux hydrauliques et biologiques le long des cours d'eau

Contexte:

Lors de l'aménagement de la ZAC de la Drize à Collonges-sous-Salève, un fossé de débordement a en partie été créé en rive droite du ruisseau de la Clef, principal affluent de la Drize. Dans le cadre du Contrat

Cahier n°13-62 / novembre 2012 86 | 1198 de Rivières, il était prévu de prolonger ce fossé et d'aménager un bassin d'écrêtement de crue.

Nature de l'action :

- Créer un lit majeur débordant le long du ruisseau de la Clef et de la Drize à la frontière, en lieu et place du fossé de débordement existant en :
 - o recentrant les écoulements
 - o diversifiant les habitats (caches et milieux annexes)
 - o redonnant un espace de divagation suffisant au cours d'eau
 - o replantant une ripisylve
 - o aménageant un sentier piéton en sommet de talus
 - o informant les utilisateurs de la richesse biologique de ce milieu.
- Créer un bassin qualitatif d'écrêtement des eaux pluviales de la ZAC pour réduire la pollution des eaux due aux ruissellements des surfaces imperméabilisées (principalement parkings et chaussées)

Données disponibles :

Etude de MOE Aménagement du ruisseau de la Clef et de sa confluence avec la Tate - Hydratec, 2007-2012

Schéma Directeur des Eaux Pluviales du Genvois - Hydrétudes, 2006-2011

Indicateur de suivi

- Inventaires faunistique et floristique avant et après les travaux
- Lit majeur débordant créé
- Qualité des rejets d'eaux pluviales de la ZAC, avant et après création du bassin d'écrêtement
- Qualité du cours d'eau en amont et aval du rejet d'eaux pluviales (EP) et comparaison avec les données antérieures
- Fréquentation du sentier piéton

Durée estimée

- Dépôt d'un dossier Loi sur l'Eau : 2012 - 2013

- Etudes faune et flore avant et après travaux : 2013 et 2017

- Réalisation des travaux : 2013 - 2014

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х			Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 87 I198

N°	Libel	lé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
32-1	Inventaire faune flore avant t	e faune flore avant travaux		5	600.00	3'000
		terrassement	m3	2500	20.00	50'000
	Travally d'aménagement du	enrochement	m3	100	100.00	10'000
	Travaux d'aménagement du lit mineur et du lit majeur débordant, du sentier	technique végétale / habitats	ml	200	80.00	16'000
32-2	piéton et des plantations	caisson de bois (soutènement sentier)	ml	250	100.00	25'000
		plantations	pièces	350	30.00	10'500
		ensemencement	m2	2125	4.00	8'500
	Création du bassin qualitatif d'écrêtement des eaux pluviales ZAC	terrassement	m3	1000	20.00	20'000
		enrochement	m3	100	100.00	10'000
30.3		géomembrane	m2	1000	35.00	35'000
32-3		ouvrage entrée / sortie	forfait	2	750.00	1'500
		béton de maintien	m3	30	150.00	4'500
32-3		ensemencement	m2	500	4.00	2'000
	Reprise des réseaux d'EP en	terrassement sur réseaux EP existant	m3	150	50.00	7'500
32-4	amenée et sortie du bassin	reprise réseaux	ml	50	150.00	7'500
	écrêteur	manchons intermédiaires	pièces	2	75.00	150
		ensemencement	m2	100	4.00	400
32-5	Inventaire faune flore après tr	avaux	Jours	5	600.00	3'000
					TOTAL HT	214'550 €
	TOTAL TIC					

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Plan de financement envisagé

	%	€
CCG	32,4	83 092
Région Rhône-Alpes	17,6	45 209
Conseil général 74 *	17,6	45 209
Agence de l'Eau *	32,4	83 092
Total TTC	100	256 602

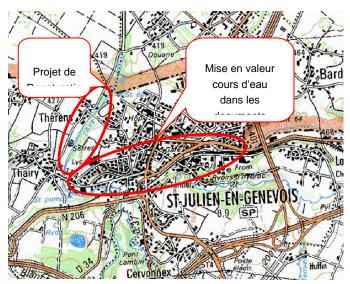
* subvention à calculer en HT

Agence de l'Eau : dans l'attente d'éléments complémentaires de définition du projet, application arbitraire du taux directeur

Cahier n°13-62 / novembre 2012 88 I198

Volet	TRA	
Objectif contrat	Enjeu 2	Continuités biologiques le long des cours d'eau
Action	Mesure 33	Renaturation des cours d'eau dans Saint-Julien-en-Genevois.
Lien avec les mesures		2, 51, 57

Communes	Lieu-dit
St-Julien-en-Genevois (F-74)	Pont de Thairy à la frontière



Source cartographique – geoportail-des-savoie.org RGD 73-74 - septembre 2011



Aire chenalisée à renaturer entre Thairy et la Frontière



Partenaires Partenaires					
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier		
	- Communauté de Communes du	Privé	Public		
- Communauté de Communes du Genevois	Genevois				
- Commune de Saint-Julien	- Commune de Saint-Julien				
- Propriétaires riverains privés	- Bureau Hydrétudes mandaté	Х	X		

Description de l'action

Objectifs:

Renaturer l'Aire du pont de Thairy à la frontière pour renforcer le rôle de corridors biologiques du cours d'eau et des boisements associés

Cahier n°13-62 / novembre 2012 89 I198

Contexte:

Au cours de son développement urbain, la commune de Saint-Julien-en-Genevois n'a pas considéré les cours d'eau comme des axes structurants de son territoire et ne les a jamais mis en valeur. Au regard des travaux de renaturation de l'Aire initiés en aval de la frontière et des réglementations issues du Grenelle de l'Environnement (notamment Trames Verte et Bleue), la commune devra profiter de la révision de son POS en PLU pour redonner aux cours d'eau leurs places et redéfinir leurs fonctions, notamment vis à vis du risque d'inondation actuel sur la commune (débordements dès une crue décennale).

Nature de l'action :

- Envisager le foncier sous différentes formes : autorisations de travaux, servitudes d'entretien, acquisitions de terrains, voire expropriation via une DUP pour les secteurs où le risaue d'inondation est élevé
- Renaturer globalement l'Aire en aval du pont de Thairy jusqu'à la frontière en :
 - recentrant les écoulements tout en redonnant au lit mineur des méandres et des habitats piscicoles
 - aménageant la franchissabilité des seuils existants ou en les effaçant
 - retravaillant le lit majeur de divagation pour écrêter les grosses crues tout en préservant le cheminement de mobilité douce en rive droite
 - mettant en place des supports d'information/communication sur le rôle et les fonctions de ce corridor biologique.

Données disponibles :

Schéma Directeur des Eaux Pluviales - Hydrétudes, 2006-2011

Etude de maîtrise d'œuvre pour la protection de la traversée de St-Julien et la construction de bassin de rétention en amont de la ville, Hydrétudes, 2007-2011

Indicateur de suivi

- Inventaires faunistiques et floristiques des cours d'eau et de leur ripisylve associée réalisés avant et après travaux (pêches électriques d'inventaire, cartographie de localisation des espèces rencontrées)
- Renaturation de l'Aire réalisée

Durée estimée

- Réalisation des inventaires faunistiques et floristiques: 2013 et 2016 (après travaux)
- Réalisation d'une étude de projet, concertation acteurs et dossier Loi sur l'Eau: 2013 2014
- Négociations foncières ou autorisations de travaux des propriétaires pour l'Aire et ses abords : 2013-2014
- Réalisation des travaux de renaturation de l'Aire : 2015 2016

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	

Cahier n°13-62 / novembre 2012 90 1198

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT	
33-1	Inventaire avant travaux	Jours	5	600.00	3'000	
33-2	Etude de projet		Jours	15	600.00	9'000
33-3	Levés topo		Jours	10	600.00	6'000
33-4	DAO/CAO		Jours	5	600.00	3'000
33-5	Dossier Loi Eau		Jours	3	600.00	1'800
33-6	Foncier : études foncières des p relevés de propriété, bornages, enregistrement officiel	Parcelles	15	200*15 + 150*4*15	12'000	
33-7	Acquisitions foncières			7800	5.00	39'000
		terrassement	m3	3500	20.00	70'000
	Réalisations des travaux de	enrochement	m3	300	100.00	30'000
33-8	renaturation de l'Aire et de ses abords	technique végétale / habitats	ml	375	80.00	30'000
		plants	Pièces	333	30.00	9'990
	ensemencement		m2	2500	4.00	10'000
33-9	Inventaire après travaux		Jours	5	600.00	3'000
			•		TOTAL HT	226'790 €
					TOTAL TTC	271'241 €

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Plan de financement envisagé

	%	€
CCG	20	54 248
Région Rhône-Alpes	30	81 372
Agence de l'Eau *	50	135 620
Total TTC	100	271 241

* subvention à calculer en HT

Agence de l'Eau : dans l'attente d'éléments complémentaires de définition du projet, application arbitraire du taux directeur

Cahier n°13-62 / novembre 2012 91 | 1198

Volet	TRA/ ANI	
Objectif contrat	Enjeu 2	Continuités biologiques le long des cours d'eau
Action	Mesure 35	Contrat de Restauration et d'Entretien des boisements de berges.
Lien avec les mesures		

Communes

Ensemble des 15 communes françaises du Contrat de Rivières entre Arve et Rhône



Source cartographique – geoportail-des-savoie.org RGD 73-74 - septembre 2011



Exemple de non-entretien des boisements de berges

Partenaires Partenaires						
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier			
 Ensemble des propriétaires riverains de cours d'eau du territoire Communauté de Communes du Genevois 	- Tous contactés entre 2006 et 2008. A refaire pour relancer la dynamique et la pérenniser dans le long terme	Privé x	Public			

Description de l'action

Objectifs:

- ➡ Renforcer le rôle de corridor biologique constitué par les cours d'eau et leurs boisements associés
- ⇒ Sensibiliser les riverains aux corridors biologiques via des journées techniques

Contexte:

De 2007 à 2010 dans le cadre du Contrat de Rivières entre Arve et Rhône, la CC du Genevois a mis en œuvre un Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des boisements de berges et de gestion du bois mort (PPRE). A l'issu de celui-ci, 92 km de travaux ont été réalisés sur les 340 km de cordons boisés que compte le territoire, principalement en zones urbaine et périurbaine.

Nature de l'action:

 Continuer les interventions sur les boisements de berges, à travers un Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE) comportant aussi bien, des opérations lourdes de restauration sur des secteurs vierges d'interventions dans le passé, et légères d'entretien sur des secteurs clefs ayant déjà

Cahier n°13-62 / novembre 2012 92 l198

bénéficiés d'interventions. Il s'agit notamment de travaux forestiers d'abattages et de démantèlements sélectifs d'embâcles, de ramassage et d'évacuation en déchetteries de déchets divers.

Parallèlement, relancer les riverains à entretenir leurs berges et leur apporter des conseils (animer des demi-journées de sensibilisation à l'entretien courant des boisements, ou des journées techniques à la mise en œuvre de techniques végétales pour lutter contre l'érosion des berges), puis leur proposer de constituer des Associations Syndicales Agrées afin qu'ils pérennisent sur le long terme sans technicien leurs prises de consciences et leurs interventions de façon collective.

Données disponibles :

Etude préalable au PPRE - Gren SARL, 2005

Classeur de suivis des interventions réalisées lors de la mise en œuvre du PPRE, CCG, 2007-2010

Expériences innovantes sur la sensibilisation et la concertation des riverains de cours d'eau, en partenariat CCG/CPIE Bugey-Genevois, 2008 et 2009 – Retour d'expériences transmis aux réseaux ARRA (Association Rivières Rhône-Alpes) et URCPIE (Union Régionale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement

Indicateur de suivi

- Kilomètres de berges restaurées dans le cadre du CRE par rapport au PPRE
- Nombre de participants aux demi-journées de sensibilisation des riverains ou journées techniques

Durée estimée

- Instruction de la Déclaration d'Intérêt Générale nécessaire aux travaux ou demande de reconduction de la DIG obtenu en 2006 pour le PPRE: 2013
- Travaux et sensibilisation des riverains: 2013 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 93 | 1198

N°	Libellé		Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
35 1	Travaux du CPE	restauration	ml	10000	15.00	150'000
33-1	35-1 Travaux du CRE	entretien	ml	15000	8.00	120'000
35-2	Sensibilisation riverains 2 (10 demi-journées /an + 10j de préparation minimum)		Jours	15	600.00	9'000
35-3	Pérennisation sensibilisation		Jours	20	600.00	12'000
				-	TOTAL HT	291'000 €
		348'036 €				

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Plan de financement envisagé

	%	€
CCG	40	139 214
Agence de l'Eau *	30	104 411
Conseil général 74 *	30	104 411
Total TTC	100	348 036

* subvention à calculer en HT Agence de l'Eau : application du taux directeur

Cahier n°13-62 / novembre 2012 94 I198

Volet	ETU	
Objectif contrat	Enjeu 2	Continuités biologiques le long des cours d'eau
Action	Mesure 36	Atteinte du "Bon Etat" des eaux.
Lien avec	les mesures	

Communes

Ensemble des 15 communes françaises du Contrat de Rivières entre Arve et Rhône



Source cartographique – geoportail-des-savoie.org RGD 73-74 - Septembre 2011 Echelle 1/150'000



Truite fario, capturée sur l'Aire en juillet 2008 par l'ONEMA 74 Espèce piscicole polluo-sensible des cours d'eau du Genevois

Partenaires Partenaires							
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier				
	- Agence de l'Eau (RM&C)	Privé	Public				
- Communauté de Communes du Genevois - Etat de Genève (SECOE) - Agence de l'Eau (RM&C)	- Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA 74) - Fédération départementale de la pêche et de la protection du milieu aquatique (FDPPMA 74)	x					

Description de l'action

Objectifs:

- Améliorer les qualités biologiques, écologiques et chimiques des cours d'eau du territoire afin d'atteindre le bon état de cette ressource
- Suivre les cours d'eau et leurs qualités dans le temps

Cahier n°13-62 / novembre 2012 95 I198

Contexte:

Le SDAGE RM&C promeut l'atteinte du bon état des cours d'eau du territoire sur toutes ces composantes :

- à l'horizon 2015, pour l'Aire et la Folle (masse d'eau FRDR557) et le Ternier (masse d'eau FRDR11189)
- à l'horizon 2027, pour la Laire (masse d'eau FRDR10451), le ruisseau de Chênex (masse d'eau FRDR11394) et la Drize (masse d'eau FRDR12112)

Ces cours d'eau du territoire constituant en partie la trame bleue du Contrat Corridors, il est important que les états biologiques, écologiques et chimiques de ces milieux soient bons, et suivis dans le temps.

Nature de l'action :

- Mettre en place un programme pluriannuel de suivis de la qualité des eaux, utilisant l'outil Système d'Evaluation de l'Etat des Eaux (SEEE), sur les 27 stations suivies depuis 2006 en France. Il s'agira de réaliser:
 - o 4 campagnes de prélèvements physico-chimiques
 - 2 campagnes d'hydrobiologie (IBGN et IBD)
 - 2 campagnes pesticides (350 molécules DCE)
 - o 2 campagnes métaux (hydrocarbures et HAP)
 - o 2 campagnes bactériologiques
 - 1 campagne de pêches électriques

Une corrélation avec les campagnes de suivis de la qualité des eaux et de pêche d'inventaire piscicole antérieures en France et en Suisse devra être définie Réaliser les propositions d'aménagements et/ou recommandations inscrites au plan gestion

Données disponibles :

Bilan piscicole et macrobenthique des cours d'eau de la partie française du territoire « Entre Arve et Rhône » - Bilan biologique et premiers éléments d'explication - FDPPMA 74, Mai 2011

Etude bilan de la qualité des eaux du Contrat de Rivières transfrontalier entre Arve et Rhône, Hydrétudes, 2012 (utilisation de l'outil SEEE et synthèse des données antérieures)

Indicateur de suivi

- Etat biologique des milieux (IBGN, IBD, Inventaires piscicoles)
- Etat écologique des milieux (suivis de la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux)
- Etat chimique des milieux (recherches de pesticides, substances métalliques et HAP)

Durée estimée

- Mettre en place un programme de prélèvements et d'analyses des eaux, en partenariats avec les autorités suisses (SECOE), ainsi que des pêches électriques d'inventaires piscicole, à réaliser sur les 27 stations de l'étude du bilan 2011 : 2014 et 2016

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Х		Х	

Cahier n°13-62 / novembre 2012 96 I198

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT	
36-1	Prélévements annuels	Jours	40	600	24'000	
36-2	Pêches électriques	Jours	10	600	6'000	
36-3	Analyses de laboratoire	Jours	90	600	54'000	
36-4	Inteprétations des résultats obtenus via le SEQ Eau et le SEEE, rapports et réunions	Jours	16	600	9'600	
36-5	Animations étude et réunions d'étapes, 5 sensibilisation et diffusion des résultats aux élus et acteurs territoriaux		5	600	3'000	
				Total HT annuel	96'600	
		années de suivi	193'200			
	TOTAL TTC 2					

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Plan de financement envisagé

	%	€
CCG	20	46 213
Agence de l'Eau *	50	115 534
Conseil général 74 *	30	69 320
Total TTC	100	231 067

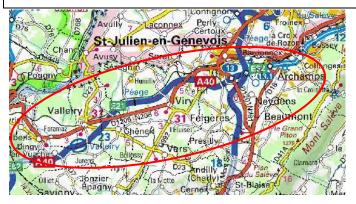
* subvention à calculer en HT Agence de l'Eau : application du taux directeur

Cahier n°13-62 / novembre 2012 97 | 1198

Volet	ETU / ANI	
Objectif contrat	Enjeu 1	Maintenir les connexions biologiques aux échelles locales et régionales
Action	Mesure 40	Coordination pour l'intégration des enjeux biologiques avec ATMB.
Lien avec	les mesures	

Communes

Ensemble des communes de la Communauté de Communes du Genevois





Source cartographique – geoportail-des-savoie.org

RGD 73-74 - août 2011 Echelle: 1/150'000

Partenaires Partenaires							
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier				
	- Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB)	Privé	Public				
- Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB) - Etat de Genève (DGNP)	- Etat de Genève (DGNP)						
	- Communauté de Communes du Genevois						
- Communauté de Communes du Genevois	- Fédération départementale des Chasseurs de Haute-Savoie - Apollon 74						
	1						

Description de l'action

Objectifs:

- ⇒ Assurer la prise en compte des enjeux de connexion biologique et de franchissement de l'A40 dans les études ATMB et des mesures de restauration préconisées
- ⇒ Suivre la mise en œuvre de ces mesures
- ➡ Etudier la mise en place d'un passage à faune par-dessus l'A40 entre le Salève et la plaine genevoise (études préalables aux travaux) afin d'assurer le franchissement de l'A40

Cahier n°13-62 / novembre 2012 98 | 1198

Contexte:

L'autoroute A40, dont ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc) est concessionnaire, s'étend du Fayet jusqu'à Chatillon-en-Michaille. Cette autoroute concerne le périmètre du contrat corridors Champagne-Genevois en le coupant en deux. Cette autoroute longe le pied du Salève et s'étend jusqu'au Vuache. Cette infrastructure est quasi infranchissable. En effet, lors de sa construction, aucun passage à faune n'a été prévu (autoroute datant de 1971). Des franchissements de grande faune ont été observés dus à des grillages en mauvais état par endroit. De plus, cette autoroute est un obstacle aux déplacements de la faune (grande faune, faune piscicole, ...) de par les aménagements réalisés sous l'autoroute (canalisation des ruisseaux, ...). A cela s'ajoute la voie ferrée et la RD 1206 qui renforce cet effet coupure.

Actuellement, une étude de faisabilité pour un passage à faune par-dessus l'A40, la voie ferrée et la RD 1206 est en cours. En effet, la création d'un passage à faune entre le Salève et la plaine genevoise a été actée dans le Projet d'agglomération 1ère génération. Le coût des études et travaux liés à ce passage à faune sont pris en charge à hauteur de 50 % par le canton de Genève.

En parallèle, le Préfet et ATMB conduisent une étude d'intégration environnementale du réseau A40 (2012-2013). Dans ce cadre, les associations accompagnées de la Communauté de communes du Genevois ont rédigé une notice technique à l'attention d'ATMB afin que ces mesures soient intégrées dans l'étude d'intégration environnementale. Cette notice technique indique les mesures à mettre en place afin d'améliorer, de restaurer le franchissement de l'A40.

Nature de l'action :

- Coordination avec ATMB pour la prise en compte des mesures préconisées (cf. notice technique décembre 2011) dans l'étude d'intégration environnementale d'ATMB et suivi de la mise en place des mesures
- Études menant à la co-maitrise d'ouvrage du canton de Genève avec ATMB pour mettre en œuvre l'ouvrage (passage à faune entre le Salève et la plaine genevoise) d'ici 2018

Données disponibles :

Notice technique (Apollon 74 - FDC 74 - CCG) - Étude de rétablissement des connexions biologiques pour la faune et la flore au-dessous ou au-dessus de l'A40 - décembre 2011

Étude de faisabilité pour un passage à faune entre le Salève et la plaine genevoise - 2012

Indicateur de suivi

- Inscription de mesures d'amélioration de la connectivité biologique dans l'étude d'intégration environnementale d'ATMB
- Mise en œuvre de mesures d'amélioration de la connectivité (mise en application de l'étude d'intégration environnementale d'ATMB)
- Réalisation des études du passage à faune A40

Durée estimée

- Coordination (5 jours/an): 2013 - 2017 (MO: CCG)

- Etudes du passage à faune : 2012 - 2015 (MO : Etat de Genève - DGNP)

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 99 I198

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût u	nitaire	Coût HT	
IN	Libelle	onne		CHF HT	€ HT	CHF	€
40-1	Coordination avec ATMB dans le cadre de l'étude d'intégration environnementale (MO : CCG)	Jours	25		600		15'000
40-2	Etudes passage à faune A40 (MO : Etat de Genève)	passage à faune A40 Etat de Genève) Forfait 1 200'000 200		200'000			
		OTAL HT	CHF 200'000	15'000 €			
	TOTAL TTC CHF 216'000 17'940						

Maîtres d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Etat de Genève

Plan de financement envisagé

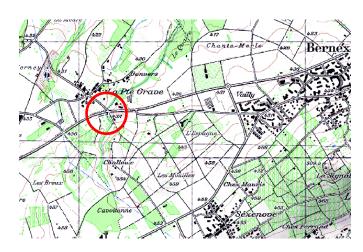
_	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	50		216'000
CCG	100	17'940	
Total TTC	100	17'940	216'000

Cahier n°13-62 / novembre 2012 100 l198

Volet	TRA	
Objectif contrat	Enjeu 3	Assurer le franchissement des infrastructures de mobilité
Action	Mesure 46a	Améliorer le passage sous la route de Chancy du cours d'eau le Merley.
Lien avec	les mesures	49C

Communes

Bernex (CH-GE)





Le Merley passage sous la route de Chancy, commune de Bernex

Source cartographique – Geoagglo Echelle: 1/17'500

Partenaires							
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier				
- Commune de Bernex	- Commune de Bernex	Privé	Public				
- Office du Génie Civil (canton de Genève - DCTI)	- Office du Génie Civil (canton de Genève - DCTI)	~	_				
- Direction générale de la Nature et du Paysage (DGNP)	- Direction générale de la Nature et du Paysage (DGNP)	×	X				

Description de l'action

Objectifs:

- ⇒ Sécuriser le passage de la route de Chancy pour la petite faune (batraciens, petits mammifères, ...)
- → Garantir sur le long terme une connexion biologique fonctionnelle de part et d'autre de la route de Chancy

Contexte:

Le cours d'eau le Merley est un affluent du Nant du Goy, lui-même affluent du Rhône. Le Merley marque la frontière entre les communes de Cartigny et Bernex. Il prend sa source au lieu-dit Cavoitanne, dont l'inscription en tant que réserve naturelle est en cours de validation. Le Merley permet la connexion

Cahier n°13-62 / novembre 2012 101 l198

biologique entre les espaces forestiers de la Cavoitanne, le bois de Saint-Victor, site de reproduction des batraciens d'importance national du canton de Genève (OBat de Saint-Victor) et la réserve naturelle de la Petite Grave (cf. carte). Il permet aussi la liaison avec les espaces agricoles du réseau agroenvironnemental (RAE) de Bernex. Le Merley possède un mince cordon boisé continu jusqu'à sa confluence avec le Nant du Goy. La connexion biologique est rompue au niveau de la route de Chancy, où le cours d'eau passe artificiellement sous la route via un ouvrage hydraulique infranchissable pour la faune. De nombreux animaux (notamment blaireaux) traversent la route de Chancy dans cette zone et un nombre élevé de collisions faune - trafic est observé.

Dans le cadre du projet du Plan directeur cantonal 2030, la route de Chancy a été identifiée comme point noir pour la faune à supprimer (fiche C 06: Préserver et reconstituer les continuités biologiques).

Dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et plus particulièrement du PACA Saint-Julien Bernex (PACA = Périmètre d'Aménagement Coordonné d'Agglomération), cette mesure de passage à faune a été validée politiquement en Comité de pilotage de ce PACA.

L'aménagement d'un passage à faune inférieur par la modification de l'ouvrage hydraulique présent, permettrait d'une part, de répondre à cet engagement politique, et d'autre part, de préserver et renforcer la connexion biologique entre les différentes entités naturelles.

Dans ce contexte, plusieurs variantes seront à étudier pour ce passage à petite faune sous la route de Chancy:

- maintien de la section canalisée du Merley et création d'un passage à faune, laissant ou non circuler un petit débit du Merley, en suivant le tracé actuel du Merley ou en traversant de manière rectiliane la route de Chancy.
- création d'un passage à faune mixte (Merley + passage pour la petite faune) en suivant le tracé actuel du Merley ou en traversant de manière rectiligne la route de Chancy.

De part et d'autre de la route de Chancy, une remise à ciel ouvert partielle du Merley et sa renaturation sera également étudiée. En effet, cela permettra d'augmenter l'attractivité de ce passage à faune.

L'Office du Génie Civil prévoit, à court terme (2013-2014), la réalisation d'un giratoire pour ce croisement entre la Route du Pontet, la Route de Chancy et le Chemin de la Petite Brunette. Par conséquent, une coordination entre la DGNP et l'Office du Génie Civil devra être menée afin de mener concomitamment la mise en place du passage à faune et la réalisation du rond-point.

Nature de l'action :

- Mener les études d'avant-projet et projet
- Créer un passage à faune inférieur pour la petite faune
- Mettre en place des mesures accompagnatrices au passage à faune inférieur (renaturation du Merley de part et d'autre de la route de Chancy, plantation de haies, amélioration de la qualité et de l'emplacement de SCE, ...)
- Entretenir et suivre le fonctionnement du passage à faune

Données disponibles :

Diagnostic et aménagement écologique du Merley, 2009, Ecotec environnement.

Direction générale de la nature et du paysage, 2008, Sites de reproduction des batraciens d'importance nationale du canton de Genève

Chiffrage de variantes pour un passage à faune sous la route de Chancy, fév. 2012, BTEE

Indicateur de suivi

- Ouvrage de franchissement pour la faune réalisé
- Renaturation du Merley de part et d'autre de la route réalisée

Durée estimée

- Réalisation des études avant-projet et projet : 2013 2014
- Réalisation du passage à faune et aménagements: 2014 2015

Cahier n°13-62 / novembre 2012 102 | 1198

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х		

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire CHF HT	Coût HT
46a-1	Etudes du passage à faune	Forfait	1	125 000,00	125 000
46a-2	Réalisation du passage à faune (travaux)	Forfait	1	720 000,00	720 000
46a-3	Achat du foncier	m2	1500	6,00	9 000
		SFr. 854 000,00			
		•	•	TOTAL TIC	SFr. 922 320,00

Maître d'ouvrage

Etat de Genève

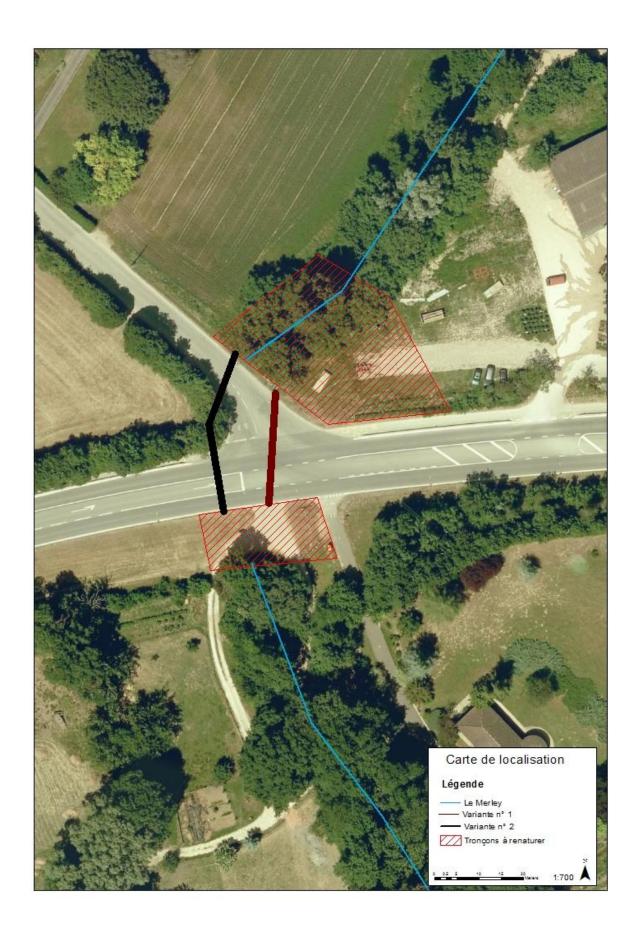
Plan de financement envisagé

	%	CHF	
itat de Genève		922'320	
Confédération	100	722 320	
Total TTC	100	922'320	

Cahier n°13-62 / novembre 2012 103 | 1198



104 | 1198

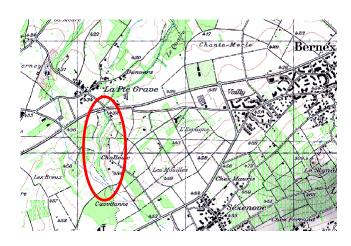


105 | 1198

Volet	TRA / ETU	TRA / ETU		
Objectif contrat	Enjeu 2	Continuités biologiques le long des cours d'eau		
Action	Mesure 46b	Améliorer la qualité du ruisseau du Merley.		
Lien avec les mesures		46a, 49c		

Communes

Bernex (CH-GE)





Le Merley

Source cartographique – Geoagglo Echelle: 1/17'500

Partenaires Partenaires				
Acteurs concernés Acteurs contactés				
	- Commune de Bernex	Privé	Public	
- Commune de Bernex	- Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)			
- Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)	- Pro Natura Genève - Ecotec	х	Х	

Description de l'action

Objectifs:

- Améliorer la qualité du cours d'eau et éviter tout dépôt de matières organiques à proximité Rendre compatibles les pratiques sportives avec un développement de la biodiversité
- Renforcer la valeur écologique du cours d'eau afin de garantir une connexion biologique de part et d'autre de la route de Chancy
- Supprimer les clôtures vétustes formant des barrières pour la faune et n'ayant plus d'utilité

Cahier n°13-62 / novembre 2012 106 l198

Contexte:

Le ruisseau du Merley est un cours d'eau qui souffre de la particularité d'être scindé en 2 par la Route de Chancy. De ce fait, il est perçu comme un cours d'eau à deux entités alors qu'il est nécessaire de le considérer dans son entier. Il prend sa source dans le bassin de Cavoitanne (lui-même alimenté par un récupérateur de drains agricoles) et relie le Bois de St-Victor et la Petite-Grave, sites de reproduction des batraciens d'importance nationale (OBat Saint-Victor GE-45, OBat Petite Grave GE-11) et dans le périmètre du réseau agro-environnemental de Bernex. Le ruisseau et sa bordure de champs côté est est l'un des 4 corridors biologiques d'importance locale pour le lièvre brun et les ongulés. Le ruisseau du Merley souffre de discontinuité; il est partiellement longé par un cordon boisé et est coupé par la Route de Chancy (ouvrage hydraulique sous-routier, infranchissable). Le traitement des lisières du cordon rivulaire du Merley, prévu dans la fiche de mesure n° 49C, permettra d'augmenter la qualité et la diversité des habitats, ce qui favorisera le maintien et/ou le développement de différentes espèces.

Nature de l'action :

- Supprimer les clôtures et barrières vétustes à l'intérieur du cordon boisé le long du Merley (moitié aval du périmètre)
- Assainir les environs du cours d'eau dans la moitié aval du périmètre, exclure les dépôts de matières organiques
- Définir et mettre en œuvre un plan de gestion sur la zone du bassin de Cavoitanne en vue d'améliorer la qualité de l'étang, d'éliminer les néophytes, ...
- Aménager des petits plans d'eau annexes en connexion avec le cours d'eau pour renforcer sa valeur écologique (batraciens dans le bassin de Cavoitanne)
- Mettre en œuvre un plan d'entretien et de protection sur la parcelle 8066 et la parcelle faisant la connexion avec le bassin de Cavoitanne (parcelle communale), en lien avec le propriétaire et l'exploitant agricole (par exemple, lutte contre le robinier colonisant la partie nord-est de la parcelle 8066; mise en place de SCE afin d'assurer la conservation des espèces floristiques et être favorable à l'entomofaune, ...).

Données disponibles :

Diagnostic et aménagement écologique du Merley, 2009, Ecotec environnement.

Indicateur de suivi

- Renaturation du Merley réalisée
- Abords du Merley assainis
- Suppression des barrières effectuée
- Plan de gestion réalisé et mis en œuvre

Durée estimée

- Réalisation des études : 2013

- Réalisation du projet définitif : 2014

- Réalisation du projet (mise en œuvre) : 2015 - 2016

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	

Cahier n°13-62 / novembre 2012 107 l198

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire CHF HT	Coût HT
	Pho	se ferm	ne		
46b-1	Compléments études	Forfait	1	35'000.00	35'000
46b-2	Projet définitif	Forfait	1	50'000.00	50'000
		TOTAL HT	SFr. 85'000.00		
				TOTAL TTC	SFr. 91'800.00
	Phase o	onditio	nnelle		
46b-3	Mesures ponctuelles (clotûres,)	Forfait	1	50'000.00	50'000
46b-4	Renaturation du cours d'eau	Forfait	1	100'000.00	100'000
				TOTAL HT	SFr. 150'000.00
				TOTAL TTC	SFr. 162'000.00
			TOTAL T	TC de la fiche	SFr. 253'800.00

Maître d'ouvrage

Commune de Bernex

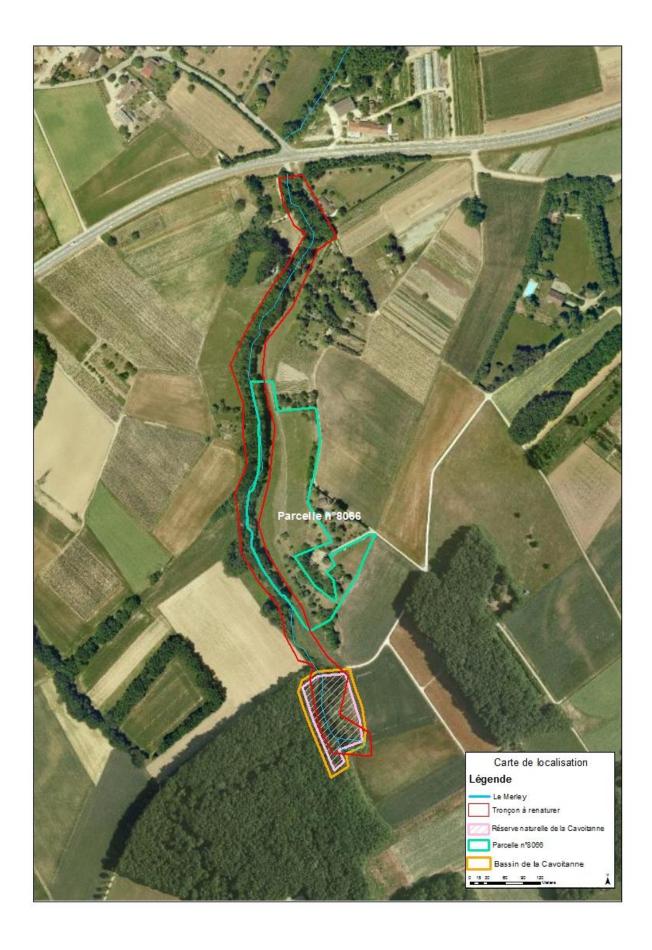
Plan de financement envisagé

	%	CHF		
Phase ferme				
Commune de Bernex	50	45'900		
Etat de Genève	50	45'900		
Confédération		43 700		
Total TTC	100	91'800		
Phase conditionnelle				
Commune de Bernex	Min. 20%			
Etat de Genève	Montage	162000		
Confédération	à définir			
Total TTC	100	162'000		

Cahier n°13-62 / novembre 2012 108 | 1198



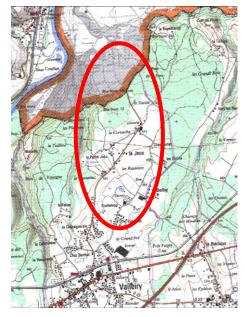
109 | 1198

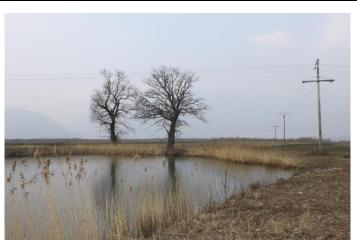


Cahier n°13-62 / novembre 2012 110 l198

Volet	ETU / TRA	ETU / TRA		
Objectif contrat	Enjeu 3	Assurer le franchissement des infrastructures de mobilité		
Action	Mesure 47	Etudier la migration des amphibiens sur la RD 23 et la route de Grateloup. Aménager et gérer le pourtour de la STEP de Valleiry.		
Lien avec les mesures		2, 20, 76, 80, 84		

Communes	Lieu-dit	
Valleiry (F-74)	- Le Biollay	
	- Grateloup	
	- La Joux	





Etang d'irrigation des serres de Grateloup

Source cartographique – geoportail-des-savoie.org RGD 73-74 - août 2011

Partenaires Partenaires					
Acteurs concernés	Acteurs contactés	Foncier			
	- Commune de Valleiry	Privé	Public		
 Commune de Valleiry Société maraîchère "Les Jardins du Genevois" Communauté de Communes du Genevois Office National des Forêts (ONF) 	- Communauté de Communes du Genevois (CCG) - Apollon 74 - Direction Générale Nature et Paysage (DGNP)	х	x		

Description de l'action

Objectifs:

 Étudier la fréquentation du passage de migration des amphibiens et limiter le taux de mortalité (écrasement) par la pose d'un crapauduc temporaire sur la RD 23 et la route communale de

Cahier n°13-62 / novembre 2012 111 l198

Grateloup afin d'évaluer la faisabilité et l'intérêt de créer des crapauducs permanents sous les voies de circulations à l'avenir

- Étudier la biodiversité de l'étang d'irrigation et élaborer un plan de gestion
- ➡
 Proposer la création de biotopes humides lors de la réhabilitation de la STEP de Valleiry

Contexte:

Les voies de transports (RD 1206, voie ferrée, A40...) coupe les déplacements nord / sud de la faune (du Rhône au Mont-Sion). Les animaux doivent maintenant emprunter un axe de déplacement en parallèle des voies et par conséquent, il est impératif de conserver un corridor longitudinal au Nord de l'autoroute A40. La plaine agricole de Grateloup, petit à petit urbanisée, joue ce rôle de corridor et permet de la connexion avec des secteurs d'intérêts que sont la Repentance (FR), le Bois des Bouchets (GE-Chancy) et le Vallon de la Laire. Pour renforcer la connexion est-ouest entre les boisements, un compromis entre la production agricole, l'urbanisation et la nature doit être trouvé. Au centre de ce corridor (à 700 m des bois et dans l'axe de migration des oiseaux du Défilé de l'Ecluse), un étang d'irrigation maraîchère, d'aspect naturel attire une diversité d'espèces aquatiques. Les naturalistes et locaux connaissent de longue date la problématique d'écrasement d'amphibiens sur la RD 23 et la route du Grateloup sur l'axe de migration nuptiale entre les bois (site d'hivernage) et l'étang d'irrigation (site de reproduction), sans pour autant avoir quantifié le problème. Un trottoir difficilement franchissable vient ajouter un obstacle supplémentaire au déplacement des amphibiens sur la RD 23.

De plus, dans le cadre des opérations de réhabilitation de la STEP de Valleiry et de ses abords (hors service depuis l'été 2011), une étude permettrait d'envisager les aménagements des zones humides plus ou moins permanentes sur ces terres communales, y compris en parties forestières. Cela représenterait des compensations écologiques intéressantes, permettant d'offrir des lieux de substitution à l'étang d'irrigation pour les espèces aquatiques forestières (tritons, libellules, etc.), et pouvant à terme limiter leurs déplacements nuptiaux, première cause de mortalité de nombreuses espèces d'amphibiens.

Nature de l'action:

- Expérimenter un suivi pluriannuel sur 5 ans des déplacements migratoires des amphibiens (lors de la migration nuptiale printanière) pour évaluer la faisabilité et l'intérêt de créer des crapauducs permanents sous la RD 23 et la route de Grateloup
- Mener une étude d'inventaire de la biodiversité de l'étang d'irrigation et élaborer un plan de gestion et d'entretien
- En marge du contrat corridors, étudier la réalisation de compensations écologiques lors des opérations de réhabilitation de l'ancienne STEP de Valleiry et de ses alentours (mares, zones pionnières, friches, etc.)

Données disponibles :

Plan d'aménagement des forêts communales (dossier disponible au printemps 2012)

Données naturalistes (LPO74, FRAPNA74, ASTERS; Apollon74)

Indicateur de suivi

- Crapauducs et sauvetage des amphibiens (5 ans) réalisés
- Étude naturaliste de l'étang réalisée
- Plan de gestion et d'entretien réalisé

Durée estimée

- Réhabilitation et compensation écologique de la STEP et alentours : dès mi-2012 pour les réflexions
- Crapauducs temporaires avec filet: 2013 2017, tous les printemps
- Proposition de travaux de compensation écologique autour de la STEP: mi-2012 2013
- Étude naturaliste de l'étang : 2014 (1 année biologique, soit les 4 saisons)
- Plan de gestion de l'étang : 2015 avec plan de gestion et d'entretien de 2 ans renouvelable

Cahier n°13-62 / novembre 2012 112 l198

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	Х

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
47-1	Crapauduc temporaire (matériel)	Mètres	700	3.15	2'205
47-2	Pose du crapauduc (1/an sur 5 ans)	Jours	5	600.00	3'000
47-3	Suivi crapauduc temporaire (15j/an sur 5 ans)	Jours	75	600.00	45'000
47-4	Etude naturaliste étang irrigation	Jours	10	600.00	6'000
47-5	Rédaction plan de gestion et d'entretien étang irrigation	Jours	5	600.00	3'000
47-6	Travaux plan de gestion et entretien étang irrigation	Forfait	1	2'500.00	2'500
		Créa ^t	tion d'hak	oitats à intégrer	lors des
47-7	Travaux micro-habitats dans la STEP	travaux de démantèlement / réhabilitation			
			de la S	TEP et alentours	
	TOTAL HT				61'705 €
		·	·	TOTAL TTC	73'799 €

Maître d'ouvrage

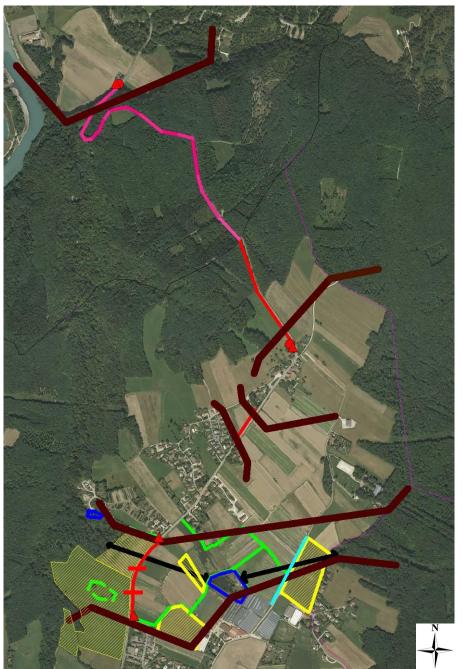
Communauté de Communes du Genevois (CCG)

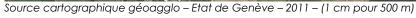
Plan de financement envisagé

	%	€
CCG	25,6	18 886
Région Rhône-Alpes	50	36 900
Conseil général 74 *	24,4	18 014
Total TTC	100	73 799

^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 113 l198







Corridors à enjeux.



Axe de déplacement de la faune entre les ripisylves.

Frontière France - Suisse.

Limite communale (France).

Implantation ou renforcement de haies avec bande herbeuse le long des accès et de l'urbanisation. (Environ 1570 mètres linéaire).



Élément arboré et bâtit à conserver dans PLU / SCOT.

Réhabilitation ancienne STEP Valleiry. Aménagement mares



Étang des Serres (Inventaire / plan de gestion).

Site écrasement (amphibiens) sur la route communale (315 mètres linéaire). Mise en place crapauduc. Site écrasement
(amphibiens et grande
faune) sur la RD 23 entre
Valleiry et Chancy
(370 mètres linéaire).
Mise en place crapauduc.



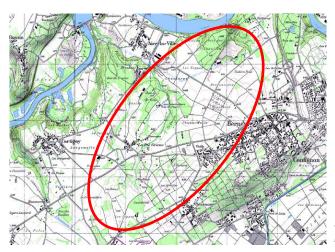
Prairies permanentes (Implantation et/ou maintien).

Cahier n°13-62 / novembre 2012 114 l198

Volet	TRA / ANI	TRA / ANI		
Objectif contrat	Enjeu 5	Préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale		
Action	Mesure 49c	Maintenir la ceinture verte de Bernex et mettre en valeur les lisières forestières.		
Lien avec les mesures		46		

Communes

Bernex (CH-GE))





Lisière forestière, commune de Bernex

Source cartographique – Geoagglo Echelle: 1/25'000

Partenaires							
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier				
- Commune de Bernex	- Commune de Bernex	Privé	Public				
- Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)	- Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)		V				
- Association des propriétaires forestiers privés (Association de l'ouest genevois)		X	X				

Description de l'action

Objectifs:

- 😊 Garantir le maintien de la biodiversité et favoriser son développement
- ⇒ Recréer des milieux diversifiés
- → Recréer une dynamique forestière
- ⇒ Sensibiliser les propriétaires forestiers

Cahier n°13-62 / novembre 2012 115 I198

Contexte:

Sur la commune de Bernex, une partie des forêts est exploitée pour la production de bois (plan directeur forestier). Globalement, les lisières sont peu favorables au maintien ou au développement de la biodiversité. Des traitements de lisière ont été réalisés sur les parcelles de l'Etat de Genève (cf. carte en annexe de la présente fiche).

Les lisières sont des écotones, zones de transition entre deux écosystèmes : les espaces ouverts et la forêt. Le mode de gestion dit traitement des lisières favorise une structure étagée composée pour sa partie forestière d'arbres majeurs, de jeunes arbres, de buissons et d'arbustes et, pour sa zone ouverte (en particulier agricole), d'un ourlet herbacé. C'est pourquoi le traitement des lisières par l'action coordonnées des propriétaires forestiers et des exploitants des espaces ouverts permet de recréer une diversité d'habitats propices à de nombreuses espèces dont certaines spécifiques de ces milieux (lézard des souches, Baccante, ...).

Cette mesure de mise en valeur des lisières a été proposée par la commune de Bernex. Sur cette commune, les traitements de lisières vont être en premier lieu appliqués aux cordons forestiers jouant le rôle de corridors biologiques (en lien avec la fiche mesure 46 et les secteurs d'intérêts faune / flore). Cette mesure sera réalisée par la commune de Bernex (forêts communales et privées) par l'entremise de l'association des propriétaires forestiers privés (Association de l'ouest genevois) et par l'Etat de Genève (forêt cantonale).

Tableau de synthèse des propriétaires fonciers pour le traitement de lisière :

Propriétaire foncier	Mètres de lisière
Etat de Genève	~ 885 m
Commune de Bernex	~ 60 m
Propriétaires privés	~ 1516 m

Tableau de synthèse des propriétaires fonciers pour la gestion du cordon boisé:

Propriétaire foncier	Mètres de cordon boisé
Commune de Bernex	~ 75 m
Propriétaires privés	~ 1 361m

Nature de l'action :

- Coordonner la mise en œuvre des mesures avec les propriétaires (Etat, privés)
- Assurer un traitement des lisières pour les lisières liées aux connexions biologiques identifiées dans la fiche 46 et dans les sites d'intérêts d'un point du vue faune / flore
- Sensibiliser les propriétaires privés aux traitements de lisière. Suite à cette action, établir un bilan afin de définir les traitements de lisières à mettre en œuvre.

Indicateur de suivi

- Nombre de mètres linéaires de lisière étagée créée
- Nombre de mètres linéaires de cordon boisé géré

Durée estimée

- Gestion du cordon boisé : à partir de 2013 2014
- Traitement des lisières : à partir de 2013 pour les forêts communales (MO: commune de Bernex) et cantonales (MO: Etat de Genève)

La période autorisée pour l'abattage d'arbres sur le canton de Genève court de septembre à mars

- Entretien des lisières : pendant 4 ans à partir de n+1
- Animation auprès des propriétaires privés : 2013 2014 (MO: commune de Bernex)

Cahier n°13-62 / novembre 2012 116 | 1198

- Bilan de la sensibilisation des propriétaires privés : 2014
- Traitement des lisières privées : 2014 ; années suivantes : entretien des lisières privées

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	Х

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire CHF HT	Coût HT				
	MO : commune de Bernex								
49c-1	Traitement des lisières forestières (forêts communales)	m2	900	0.80	720				
49c-2	Entretien des lisières étagées (forêts communales)	m2	4500	0.50	2'250				
49c-3	Gestion du cordon boisé (communal et privé)	m2	21700	1.50	32'550				
49c-4	Animation des propriétaires privés pour le traitement des lisières et mise en place d'une fiche d'entretien	Jours	10	880	8'800				
49c-5	Traitement des lisières (forêts privées)	m2	11278	0.8	9'023				
49c-6	Entretien des lisières (forêts privées)	m2	33835	0.5	16'917				
				TOTAL HT	SFr. 70'260				
				TOTAL TTC	SFr. 75'881				
	MO : Etat de Genè	eve (fore	êts cantoi	nales)					
49c-7	Traitement des lisières forestières	m2	13275	0.80	10'620				
49c-8	Entretien des lisières étagées	m2	33200	0.50	16'600				
	TOTAL HT								
				TOTAL TTC	SFr. 29'397.60				

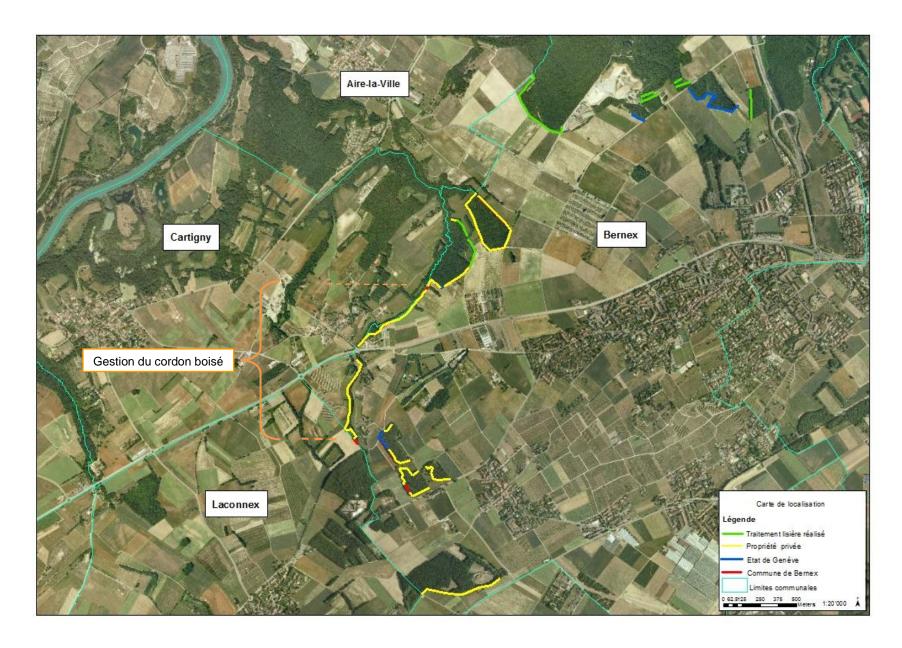
Maîtres d'ouvrage

Commune de Bernex - Etat de Genève

Plan de financement envisagé

	%	CHF
Commune de Bernex	46.3	48'717
Etat de Genève	53.7	56'562
Confédération	33.7	36 362
Total TTC	100	105'278

Cahier n°13-62 / novembre 2012 117 I198



Cahier n°13-62 / novembre 2012 118 | 1198

Volet	ETU / TRA	
Objectif contrat	Enjeu 4	Intégrer la nature dans les espaces urbanisés
Action	Mesure 51	Gérer les vieux arbres et suivre l'évolution des insectes Grand Capricorne.
Lien avec	les mesures	2, 57

Communes	Lieu-dit				
Saint-Julien-en-Genevois (F-74)	-Quartier de l'Hôpital et stade de la Paguette (rue des Chênes) - Lathoy				
Ensemble des communes de la Communauté de Communes du Genevois					
Ensemble des communes suisses du contro	at corridors				





Source cartographique – Geoagglo Echelle: 1/100'000

Grand Capricorne adulte

Partenaires Partenaires						
Acteurs concernés	Acteurs contactés	Foncier				
- Communauté de Communes du Genevois	- Communauté de Communes du Genevois (CCG)	Privé	Public			
(CCG)	- Commune de Saint-Julien-en-Genevois					
- Commune de Saint-Julien-en-Genevois	- Asters					
- Asters	- Direction Générale de la Nature et du		X			
- Direction Générale de la Nature et du	Paysage (DGNP)					
Paysage (DGNP)	- Apollon74					

Cahier n°13-62 / novembre 2012 1198

Description de l'action

Objectifs:

- → Mettre en place une gestion appropriée du patrimoine arboré (espèces autochtones), notamment les vieux arbres en faveur des insectes xylophages
- ⇒ Suivre l'évolution des populations de Grand capricorne

Contexte:

Le Grand Capricorne (Cerambyx cerdo) est le plus gros coléoptère de France et de Suisse. Il a des mœurs xylophages, et sa larve se nourrit uniquement de chêne. Cette espèce rare bénéfice d'une protection nationale aussi bien en France qu'en Suisse. Elle est aussi considérée comme espèce d'intérêt européenne dans les annexes II et IX de la convention Habitat-Faune-Flore et est inscrite à l'annexe II de la convention de Berne (protection totale).

En France:

Une des plus belles populations du Genevois français est présente dans les chênes de Saint-Julien-en-Genevois (notamment l'alignement d'arbres la Rue des Chênes, le Chemin du Loup et de la route de Lathov).

Des travaux dans Saint-Julien ont déjà impacté la population et certains arbres, bien affaiblis par l'action xylophage des larves, ont été supprimés par manque d'information mais également pour des raisons de sécurité (chutes branches, chute du fût).

D'autres arbres isolés à proximité de Saint-Julien sont également colonisés par ces espèces (Collonges-sous-Salève) et risquent la destruction si aucune information n'est donnée aux élus et aux personnels de la voirie et des services techniques municipaux.

En Suisse:

L'inventaire des arbres remarquables et le règlement sur la conservation de la végétation arborée (RCVA L 4 05.04) ont permis de protéger les vieux arbres et d'épargner un abattage systématique. Aujourd'hui, plusieurs populations sont recensées, notamment à la route des Hospitaliers (Bardonnex) et à la route de Certoux (Perly-Certoux). Les mesures prises sur les vieux chênes sont de plusieurs types :

- Coupe des branches menacantes
- Maintien du fût sur pied aussi longtemps que la sécurité le permet
- Coupe de l'arbre et dépôt à terre sur le site ou sur un autre site
- Remplacement des arbres abattus

Aujourd'hui, il est important de définir quelles mesures sont les plus favorables pour les insectes xylophages. Pour cela, la Direction générale de la nature et du paysage a prévu de définir un plan d'action pour ces espèces courant 2012.

De plus, un panneau explicatif a été réalisé par la DGNP en 2011 et pourrait être repris comme base pour la réalisation d'une plaquette informative.

Nature de l'action :

- Cartographier les chênes colonisés ou potentiellement colonisable par le Grand Capricorne
- Réaliser le plan d'action prévu à Genève et l'étendre aux partenaires français (mise à disposition du document final ou intégration dans la rédaction à définir)
- Mettre en place un plan de gestion des chênes franco-suisse, adapté à la problématique sécuritaire et de conservation de l'espèce du Grand Capricorne
- Éditer une plaquette explicative sur la biologie de l'espèce, mais aussi sur le mode de gestion de son habitat.

Données disponibles :

Gestion des vieux arbres et maintien des Coléoptères saproxyliques en zone urbaine et péri-urbaine, L.Jullierat, M.Vögeli, CSCF-2004

Panneau d'information "grand capricorne" du sentier des écrevisses de Pregny-Chambésy (DGNP)

Révision PLU St-Julien

Cahier n°13-62 / novembre 2012

PACA Bernex/Saint-Julien

Indicateur de suivi

- Plan d'action réalisé et mis en œuvre
- Plan de gestion réalisé et mis en œuvre
- Nombre de chênes colonisés par le grand capricorne et cartographiés
- Plaquette de sensibilisation éditée et diffusée

Durée estimée

- Plan d'action finalisé : fin 2012

- Cartographie des chênes colonisés : 2013 - 2014

- Plan de gestion : 2014

- Création et édition plaquette : 2014

- Mise en œuvre des actions du plan de gestion (y.c. plantations): 2015 - 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 121 I198

Coût de l'opération

Ν°	Libellé		Unité	Nombre	Coût unitaire		Coû	HT
					CHF HT	€HT	CHF	€
51-1	Coordination franco-suisse *	FR	Jours	5		460,00		2 300
31-1	Coordination franco-soisse	СН	Jours	5	1 050,00		5 250	
51-2	Plan d'action de l'espèce		Forfait	1	20 000,00		20 000	
51-3	Cartographie		Jours	8		460,00		3 680
51-4	Plan de gestion sur Saint-Julien *		Jours	5		460,00		2 300
51-5	Plan de gestion général *	FR	Jours	8		460,00		3 680
31-3	riair de gestion general	СН	Jours	8	1 050,00		8 400	
51-6	Plantation (Quercus robur de 14-16cm de)	Arbre	10		800,00		8 000
51-7	Entretien des plantations (3 ans) : arrosage, tuteurs, etc.		Jours	10		800,00		8 000
51-8	Travaux d'élagage et/ou abattage		Jours	15		600,00		9 000
51-9	Conception plaquette grand caprico	rne	Jours	3		460,00		1 380
51-10	Impression plaquette (A4 recto-verso- quadrichromie)		Feuilles	10000		1,50		15 000
51-11	Suivi mise en œuvre *		Jours	1		610,00		610
51-12	Suivi Interreg *		Jours	8		460		3680
					T	OTAL HT	SFr. 33 650	57 630 €
					TC	OTAL TIC	SFr. 36 342	66 462 €

^{*} Prestations internalisées ; coûts internes de la structure maître d'ouvrage (Asters)

(*) Asters n'est pas assujettie à la TVA

Maîtres d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois Asters (51-1, 51-4, 51-5, 51-11, 51-12)

Etat de Genève

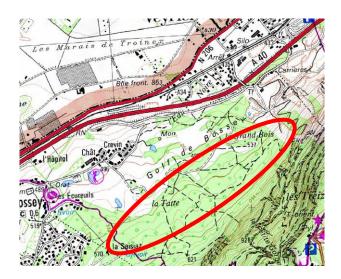
Plan de financement envisagé

	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	100		36 342
CCG	25,2	16 758	
ASTERS	3,8	2 514	
Région Rhône-Alpes	29	19 272	
Interreg	42	27 917	
Total TTC	100	66 462	36 342

Cahier n°13-62 / novembre 2012 122 I198

Volet	TRA/ ETU	TRA/ ETU		
Objectif contrat	Enjeu 4 Intégrer la nature dans les espaces urbanisés			
Action	Mesure 52	Étudier et gérer les zones nodales du piémont du Salève.		
Lien avec les mesures		1, 2		

Communes	Lieu-dit	
Bossey (F-74)	- Forêt communale	
	- Carrières du Salève	





Mare créée dans la forêt communale de Collonges dans la cadre de Natura 2000

Source cartographique – geoportail-des-savoie.org RGD 73-74 - août 2011

Partenaires Partenaires						
Acteurs concernés	Acteurs contactés	Foncier				
- Communauté de Communes du Genevois	- Communauté de Communes du	Privé	Public			
(CCG)	Genevois (CCG)					
- Syndicat Mixte du Salève (SMS)	- Syndicat Mixte du Salève (SMS)					
- Office National des Forêts (ONF)	- Commune de Bossey					
- Commune de Bossey	- Apollon 74		Х			
- Apollon 74						
- Carrières du Salève						

Description de l'action

Objectifs:

- → Conserver et restaurer les milieux humides et ouverts disséminés dans la forêt communale
- ⇒ Créer des mares et des ouvertures dans les forêts xérophiles favorables à la biodiversité
- → Accompagner les travaux de renaturation de la carrière du Salève en cours

Cahier n°13-62 / novembre 2012 123 I198

Contexte:

La partie basse de la forêt communale de Bossey possède des milieux humides et des forêts claires xérophiles, situés entre des milieux du même type sur Collonges mais inclus dans le site Natura 2000. Le golf de Bossey possède aussi des mares et des milieux de prairies sèches.

Afin d'enrichir et de reconnecter le réseau local, des travaux de restauration et de création de ces micromilieux sont nécessaires. Ces sites sont notamment importants pour les batraciens (crapaud sonneurs à ventre jaune, triton crêté ou salamandre tachetée) mais également comme site de chasse de chauve-souris, dont 21 espèces chassent ou se reproduisent au Salève.

Les carrières du Salève touchent le territoire de Bossey au nord de la zone concernée. Ce secteur est en cours de réhabilitation paysagère et écologique. Un dialogue devra s'établir pour assurer une cohérence des travaux écologiques dans le secteur et ainsi enrichir le réseau local : mares, pelouses, plantation de fruitiers, etc.

Nature de l'action:

- Définir les sites d'intervention et réaliser un diagnostic initial et de définition du contenu des travaux
- Apporter un conseil et une expertise sur les travaux réalisés par les carrières du Salève
- Mettre en œuvre des travaux de restauration et de création de mares, de mise en lumière des mares par des abattages d'arbres, de création et d'entretien de clairières dans des milieux xérophiles et humides
- Suivre les travaux et évaluer leurs impacts sur la faune et la flore visée

Données disponibles :

Inventaire batraciens dans le cadre du DOCOB Natura 2000 (SMS-Apollon74)

Projet de travaux sur certains sites (création de 2 clairières et de 2 mares, entretien d'une mare existante) Inventaire chiroptères du Salève 2009-2011 SMS/CORAFS

Indicateur de suivi

- Nombre de mares entretenues et créées
- Nombre de clairières entretenues et créées
- Présence et comptage des espèces (batraciens d'intérêt et chiroptères)

Durée estimée

- Étude préalable : 2013

- Conseil et expertise aux travaux des Carrières du Salève : 2013 - 2014

- Réalisation des travaux : 2014

- Suivis faune/flore et évaluation des impacts des travaux : 2016 - 2017

- Entretien des sites : 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х		Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
52-1	Etude préalable	Jours	10	500.00 **	5 000
52-2	Création de mares	Forfait	4	1 500,00	6 000
52-3	Création de clairières	Forfait	4	2 000,00	8 000
52-4	Suivi faune / flore et coordination travaux *	Jours	15	191,00	2 865
52-5	Conseil et expertises pour les Carrières du Salève *	Jours	10	191,00	1 910
				TOTAL HT	23 775 €
				TOTAL TTC	28 435 €

^{*} Prestations internalisées ; coût interne de la structure maître d'ouvrage (SMS)

Maître d'ouvrage

Syndicat mixte du Salève (SMS)

Plan de financement envisagé

	%	€
SMS	20	5 687
Région Rhône-Alpes	6	1 713
Conseil général 74 *	21,2	6 030
Interreg	52,8	15 005
Total TTC	100	28 435

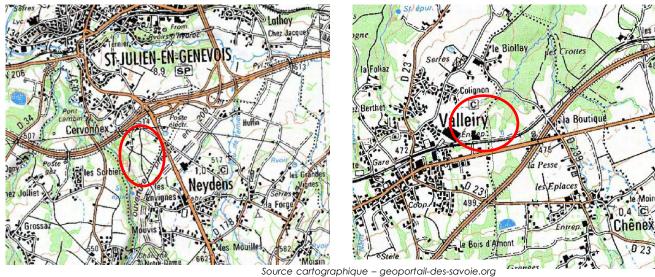
^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 125 | 1198

^{**} Travail en partie transfrontalier avec l'HEPIA de Lullier

Volet	ETU / ANI		
Objectif contrat	Enjeu 4	Intégrer la nature dans les espaces urbanisés	
Action	Mesure 56	Zones de développement économique: concilier aménagement et biodiversité.	
Lien avec	les mesures	2	

Communes	Lieu-dit	
Saint-Julien-en-Genevois (F-74)	Cervonnex (ZAC)	
Neydens (F-74)		
Chênex (F-74)	- Grand Pré	
Valleiry (F-74)	- Prés Feiges (logistique)	



RGD 73-74 - Septembre 2011

Echelle: 1/25'000

Partenaires Partenaires						
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier			
- Communauté de Communes du Genevois	- Communauté de Communes du	Privé	Public			
(CCG)	Genevois (CCG)					
- Communes de Saint-Julien et Neydens	- Apollon74					
- Communes de Valleiry et Chênex		X	X			
- Apollon 74						

Description de l'action

Objectifs:

→ Garantir un développement économique compatible avec le maintien de la biodiversité, en accompagnant les collectivités dans leurs choix : élaborer une charte d'aménagement

Cahier n°13-62 / novembre 2012 126 I198

Contexte:

La future zone économique de Cervonnex est actuellement un espace naturel et agricole d'environ 22 ha enclavé entre les réseaux routiers (RD 1201) et autoroutier (A40 et A41 Nord) et le Nant de la Folle. Elle est composée d'une mosaïque de milieux (cultures céréalières, prairies, haies, verger, zone humide, alignement patrimonial de vieux arbres, broussailles) et d'espèces remarquables (notamment Grand Capricorne). Le Nant de la Folle et son profond talweg à l'ouest de la zone constitue un corridor écologique majeur pour les déplacements de la grande faune et de l'avifaune entre la plaine genevoise et les coteaux du Mont-Sion et du Salève.

La Communauté de communes du Genevois, principal propriétaire des terrains et porteur de l'aménagement, mène actuellement une étude sur l'approche environnementale de l'urbanisme à envisager sur cette zone.

De plus, l'extension de la plate-forme logistique de Valleiry (lieu-dit Le Grand Pré) vers Chênex (lieu-dit Prés Feiges) est en cours de réflexion au niveau des communes et de la CCG. Localisée à proximité immédiate du corridor biologique constitué du Grand-Nant de Chênex, de ses affluents et d'une importante forêt, il est nécessaire de participer aux réflexions concernant le développement de cette zone afin de pouvoir concilier aménagement économique et pérennité du corridor et des espaces attenants.

Nature de l'action:

- Lancer une étude d'inventaire faune-flore de ces zones pour orienter les choix politiques, préalablement aux travaux d'aménagement, afin de :
 - Définir les limites de l'urbanisation
 - o Prescrire des espaces verts compatibles avec le maintien de la biodiversité
 - Protéger le caractère humide de certaines zones, voire de les utiliser pour la gestion des eaux pluviales
 - o Renforcer la valeur patrimoniale des éléments arborés.
- Au niveau intercommunal, travailler en partenariat avec les élus à l'élaboration d'une charte d'aménagement des espaces à vocation de développement économique, afin de concilier aménagement et biodiversité, aussi bien sur les secteurs à enjeux corridors que ceux de nature ordinaire.

Données disponibles :

Etude sur l'Approche Environnementale de l'Urbanisme de la ZAC de Cervonnex, Tekhne, 2012 Charte ZIMOGA de l'Etat de Genève

Indicateur de suivi

- Inventaires faunistique et floristique d'état des lieux avant aménagement, puis tous les 2 ans, y compris durant l'aménagement des dites zones de développement économique, réalisé
- Charte d'aménagement élaborée

Durée estimée

- Étude faune-flore avant aménagement : 2013
- Élaboration de la charte d'aménagement des espaces à vocations économiques : 2013 2014
- Étude faune-flore durant les aménagements : 2015 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х		Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
56-1	Etude faune-flore avant aménagements	Jours	10	600.00	6'000
56-2	Proposer une charte d'aménagement	Jours	30	600.00	18'000
56-3	Etudes faune-flore durant les aménagements	Jours	2*10	600.00	12'000
			•	TOTAL HT	36'000 €
				TOTAL TTC	43'056 €

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Plan de financement envisagé

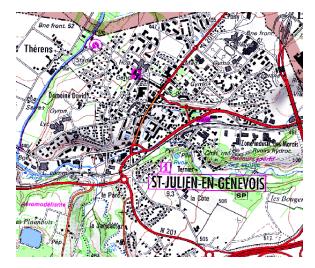
	%	€
CCG	50	21 528
Interreg	50	21 528
Total TTC	100	43 056

Cahier n°13-62 / novembre 2012 128 | 1198

Volet	ETU / ANI		
Objectif contrat	Enjeu 4	Intégrer la nature dans les espaces urbanisés	
Action	Mesure 57	Etude et animations pour apporter de la nature en ville.	
Lien avec les mesures		2, 51	

Communes

Saint-Julien-en-Genevois (F-74) et le territoire de la CCG





La nature en ville sur votre balcon - Extrait brochure Interreg -Feu vert pour les corridors biologiques - Illustration Flora Huynh

Source cartographique – Geoagglo Echelle:1/17'500

Partenaires Partenaires					
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier		
	- Commune de Saint-Julien-en-Genevois	Privé	Public		
 Commune de Saint-Julien-en-Genevois Communauté de Commune du Genevois (CCG) Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP) 	- Communauté de Commune du Genevois (CCG) - Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP) - Apollon74	X	×		

Description de l'action

Objectifs:

- ⇒ Intégrer la biodiversité et la nature en ville dans la commune de Saint-Julien-en-Genevois
- A moyen terme, intégrer la nature en ville sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Genevois

Cahier n°13-62 / novembre 2012 129 I198

Contexte:

La nature est présente en ville : des espèces communes, mais aussi des espèces rares se développent dans les espaces verts, les parcs, les allées, et il est important de connaître ces valeurs, de les préserver, et de les prendre en considération dans les projets d'aménagement. En effet, les milieux urbains sont de véritables biotopes relais pour le déplacement des espèces. De bonnes pratiques de création ou d'entretien d'espaces verts et de bâtiments augmenteraient considérablement les déplacements des espèces de faune et de flore.

Afin d'aider la commune de Saint-Julien dans cette démarche, un partage de connaissances et d'expériences est à mettre en œuvre avec le Canton de Genève. En effet, une stratégie d'actions pour la Nature en ville est en cours de finalisation à la Direction générale de la nature et du paysage et pourrait servir de base de réflexion pour la commune de Saint-Julien-en-Genevois. De plus, les communes urbaines à proximité de Saint-Julien (notamment Perly-Certoux, Veyrier, Plan-les-Ouates) intègrent de plus en plus la nature dans leurs aménagements et dans le cadre d'une cohérence globale, il est nécessaire que Saint-Julien prenne part à cette démarche.

Dans ce cadre, la démarche est engagée avec la commune de Saint-Julien-en-Genevois (commune "test"). Les éléments travaillés dans le cadre de cette mesure pourront être, à moyen terme, mutualisés à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Genevois (plan de gestion des espaces verts, charte des bonnes pratiques, journées de formation, etc.).

Nature de l'action :

- Coordonner la réflexion et les objectifs fixés côté français, avec la stratégie « Nature en ville » du canton de Genève
- Affiner les connaissances et cartographier les biotopes de la commune "test", Saint-Julien
- Proposer une réglementation en faveur de la biodiversité actuelle à maintenir (ex : type de végétaux pour haie champêtre, toiture végétalisée, etc.), avec pour objectif dans un premier temps de l'intégrer dans le PLU de Saint-Julien, puis de la proposer à l'ensemble des communes du territoire de la CCG à moyen terme
- Mettre en place une charte de bonne gestion des espaces publics municipaux, avec notamment un code de bonnes pratiques pour l'entretien, ainsi qu'en cas de création d'espaces verts ou de rénovation de bâtiments (type de végétaux pour haie champêtre, parking et toiture végétalisés, etc.) afin de concilier développement urbain et gains écologiques pour les espèces
- Organiser des formations, avec des visites de terrain, à destination des élus et des services techniques pour sensibiliser les municipalités à la préservation des espèces et des espaces
- Mettre en place une rubrique nature et biodiversité dans les bulletins municipaux

Données disponibles :

Révision PLU Saint-Julien

Stratégie "nature en ville" du canton de Genève (fin 2012)

Différents outils pédagogique et technique sur le thème de la nature en ville (fiches Citéphyle, dossier La Gazette des Terriers de la Fédération Connaître et Protéger la Nature, dossiers pédagogiques des Contrats de Rivières transfrontaliers, dossiers pédagogiques de la Ligue de Protection des Oiseaux, etc.)

Étude nature en ville sur la commune d'Annemasse (diagnostic et fiches actions) - DDT 74 - 2012

Indicateur de suivi

- Étude connaissance et cartographie des biotopes réalisées
- Inscription de mesures réglementaires "nature en ville" dans le PLU de Saint-Julien
- Charte de bonne gestion des espaces communaux et nombre de mise en application concrète
- Nombre de formations réalisées

Cahier n°13-62 / novembre 2012 130 I198

Durée estimée

- Coordination avec la stratégie « nature en ville » avec Genève : 2013 2017
- Étude sur la connaissance et cartographie des biotopes: 2013
- Inscription réglementaire de mesures "nature en ville" dans le PLU de Saint-Julien : 2013
- Élaboration d'une charte de bonne gestion des espaces publics de Saint-Julien, édition du code des bonnes pratiques et rédaction des notices techniques : 2013 - 2014
- Diffusion de cette charte aux autres communes du territoire : 2014 2017
- Formations des élus et services techniques communaux : 2014 2017
- Rubrique nature et biodiversité dans les bulletins municipaux: 2014 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х	Х	Х	Х

Coût de l'opération

	Libellé		Unité	Nombre	Coût unitaire		Coû	HT
					CHF HT	€ HT	CHF	€
57-1	Coordination franco-suisse	СН	Jours	5	1'050.00		5'250	
37-1		FR	Jours	5		600.00	0	3'000
57-2	Cartographie		Jours	10		600.00	0	6'000
57-3	Réglementation en faveur biodiversité dans PLU		Jours	5		600.00	0	3'000
57-4	Conception de la charte de bonne gestion des espaces communaux (yc code des bonnes pratiques)		Jours	20		600.00	0	12'000
57-5	Edition code des bonnes pratiques		Plaquettes	500		5.00	0	2'500
57-6	Rédaction de notices techniques		Jours	20		600.00	0	12'000
57-7	Formation (1/an durant 4 ans) + 4 jours de préparation		Jours	8		600.00	0	4'800
57-8	Rédaction rubrique nature (1 par an de 2014 à 2017)		Jours	4		600.00	0	2'400
					1	OTAL HT	SFr. 5'250	45'700 €
·					TC	OTAL TTC	SFr. 5'670	54'657 €

Maîtres d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Etat de Genève

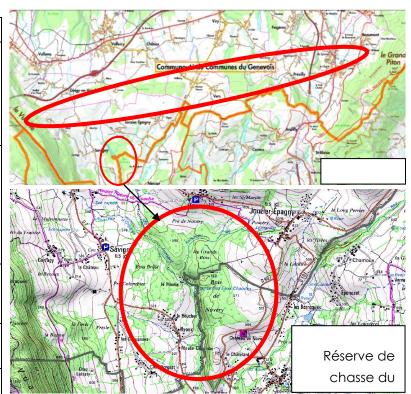
Plan de financement envisagé

	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	100		5 670
CCG	43,9	24 016	
Interreg	56,1	30 641	
Total TTC	100	54 657	5 670

Cahier n°13-62 / novembre 2012 131 | 1198

Volet	ETU / ANI	ETU / ANI		
Objectif contrat	Enjeu 5	Préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale		
Action	Mesure 59	Etudier et préserver la diversité biologique des milieux naturels et agricoles du Mont-Sion et de la réserve de chasse du Fornant.		
Lien avec les mesures		2, 13, 14, 76, 80		

6	12191
Communes	Lieu-dit
Jonzier-Epagny (F-74)	Secteur Mont-Sion: - Sur le Mont - Les Granges - Les Longues Reisses Secteur réserve de chasse: - Les Grands Bois
Savigny (F-74)	Secteur Mont-Sion: - Champs Dioguets - Charmont - Pré Magnin Secteur réserve de chasse: - Bois brulé - Moulin
Dingy-en-Vuache (F-74)	Secteur Mont-Sion : - Bois du Mont - Jurens - Les Plans
Vers (F-74)	Secteur Mont-Sion : - Bois aux Reynauds - Chez Buet
Chênex (F-74)	Secteur Mont-Sion : - Bois du Mont - Le Vernay
Présilly (F-74)	Secteur Mont-Sion : - Mont-Sion - Thouvet - Montailloux - Pomier
Minzier (F-74)	Secteur réserve de chasse : - Bois de Novery





Le Mont-Sion

Réserve de chasse du Fornant

Cahier n°13-62 / novembre 2012 132 I198

Partenaires Partenaires					
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier		
- Communes citées ci-dessus	- Communes de Savigny – Jonzier	Privé	Public		
- Communauté de Communes du Genevois (CCG) - Associations environnementales	- Communauté de Communes du Genevois				
- Groupement d'Intérêt Cynégétique (GIC) du Fornant	- Associations environnementale - Fédération des Chasseurs de Haute-				
- Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie (FDC74)	Savoie - Fédération des Pêcheurs de Haute- Savoie	×	х		
- Fédération des Pêcheurs de Haute-Savoie (FDPPMA74)	- Syndicat Mixte d'Étude du Contrat de				
- Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivières des Usses (SMECRU)	Rivières des Usses				

Description de l'action

Objectifs:

- ⇒ Approfondir les connaissances sur la biodiversité du Mont-Sion et de la réserve de chasse du Fornant
- ⇒ Proposer des actions de gestion des milieux (y.c. agricoles) et de leurs connexions biologiques
- ⇒ Étudier les opportunités foncières d'acquisition et/ou location, voire de conventions, pour les parcelles particulièrement riches en biodiversité
- ⇒ L'objectif est également de préparer la rédaction et la mise en œuvre de plan de gestion pour le contrat corridors suivant

Contexte:

La moraine glacière du Mont-Sion, composée de molasse et gravier, forme une ligne de crête entre deux bassins versants, alimentant des affluents du Rhône et des Usses. Le Mont-Sion (1 545 ha) est un carrefour majeur de corridors à plusieurs échelles (internationale, nationale, locale) pour les trames vertes, bleues et jaunes. Ce secteur lie les massifs du Salève et du Vuache mais également le Jura aux Alpes (y.c. Mandallaz). Ce secteur est recouvert de milieux agricoles et naturels diversifiés : prairies permanentes plus ou moins sèches, boisements (forêt et réseau bocager) accrochés à ses pentes et zones céréalières et zones humides sur son plateau. Ces zones humides (marais alcalins, prairies à Molinie) sont les plus remarquables du contrat corridors Champagne-Genevois. Il est indispensable de les préserver pour leur qualité hydrologique, paysagère et écologique.

La réserve de chasse intercommunale du Fornant (318 ha sur les communes de Jonzier-Epagny, Savigny, Minzier) est essentiellement constituée de forêt type Chênaie-Charmaie en taillis sous futaie. Elle abrite une mosaïque de biotopes remarquables (chênaie acidophile, prairie intra-forestière, étang, mares forestières, ancienne gravière, site pittoresque...) où vit une biodiversité encore assez mal connue, en dehors de quelques espèces protégées (écrevisse à pattes blanches, ophioglosse, bacchante, divers oiseaux).

Le système expert de cartographie des milieux naturels (voir Cahier n°13-4 du Projet d'agglomération) met en lumière la diversité des biotopes des deux secteurs dont une vingtaine de milieux particulièrement riches. Ces milieux ainsi que les milieux plus "ordinaires" demandent une meilleure connaissance naturaliste, foncière et agricole pour adapter des mesures de gestion et de connexion biologiques.

Nature de l'action:

- Localiser les milieux naturels les plus intéressants, collecter les données naturalistes existantes et réaliser des prospections naturalistes complémentaires sur les principaux groupes d'espèces de la faune et de la flore afin d'évaluer les richesses biologiques, les degrés de menaces
- Affiner la carte des milieux réalisée par le Conservatoire et Jardin Botanique de la ville de Genève

Cahier n°13-62 / novembre 2012 133 l198

- Affiner la cartographie départementale des zones humides sur l'ensemble des communes du Mont-Sion et celles de la réserve de chasse du Fornant (ASTERS / Apollon74) et inscrire à l'inventaire départemental les zones non répertoriées
- Préconiser des mesures de gestion pour les milieux les intéressants (notamment en lien avec le réseau agro-environnemental du Genevois) et évaluer parallèlement les possibilités d'actions foncières pour aider à la préservation des milieux (acquisition, location, convention). Suivant les opportunités, une coordination sera menée avec le Conseil général de Haute-Savoie (Espaces naturels sensibles).
- Mettre en place une journée 24h naturalistes

Données disponibles :

Bases de données naturalistes : Denis Jordan, ASTERS, Conservatoire Botanique National Alpin Gap-Charance, Conservatoire Botanique de la ville Genève, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Apollon74.

Données cynégétique par le Groupement d'intérêt Cynégétique (GIC) du Fornant.

Cahier n°13-4 - Cartographie des milieux naturels dans le périmètre Vuache-Etournel-Laire - Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois – mars 2010

Différentes études issues ou en cours des contrats rivières « Entre Arve et Rhône » et « Usses » (qualité, quantité des cours d'eau et notamment du ruisseau du Fornant)

Zones naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) n° 7400-0017 (Marais alcalin au sud de la route de Bloux) et n° 7400-0068 (Ruisseau du Fornant)

Indicateur de suivi

- Carte des milieux affinée
- Études naturalistes (inventaire milieux, faune, flore) réalisées
- 24 h naturalistes réalisés
- Inscription des zones humides à l'inventaire départemental
- Préconisations de mesures de gestion

Durée estimée

- Précision de la cartographie des milieux : 2013
- Études des milieux (zones humides, prairies intra-forestière et zones agricoles inscrites dans le RAE du Genevois): 2014 2015
- 24 h naturaliste : un week-end en mai juin 2014
- Préconisations de mesures de gestion: 2015 2016
- Prospectives foncières: 2014 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 134 I198

Coût de l'opération

N°	Libellé		Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
59-1	Collecte d'information, coordination (2j/an)			10	600.00	6'000
59-2	Affinage carte végétation (terrain + cartograp	ohie CJB)	Jours	18	600.00	10'800
59-3	Complément inventaire zones humides départementales (terrain + cartographie)			10	600.00	6'000
59-4	Inventaires faune/flore: trame bleue (26 zones humides = 62 ha)			80	600.00	48'000
59-5	Inventaire faune/flore: trame verte			7	600.00	4'200
59-6	Inventaire faune/flore: trame jaune		Jours	7	600.00	4'200
			Jours	10	600.00	6'000
59-7	24h naturalistes matérie		Forfait	1	1'000.00	1'000
59-8	Prospectives foncières			6	600.00	3'600
59-9	Elaboration de convention et préconisations de gestio			20	600.00	12'000
					TOTAL HT	101'800 €
					TOTAL TTC	121'753 €

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Plan de financement envisagé

	%	€
CCG	20	24 351
Région Rhône-Alpes	50	60 876
Conseil général 74 *	30	36 526
Total TTC	100	121 753

^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 135 I198

Volet	TRA / ETU	
Objectif contrat	Enjeu 5	Préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale
Action	Mesure 62	Aménagement et gestion de la Vigne des Pères et des Bois de la Rippe.
Lien avec les mesures		2, 20, 76, 80, 84

Communes	Lieu-dit		
Viry (F-74)	- Bois de la Rippe		
	- Vigne des Pères		
Feigères (F-74)	- Bois Blancs		
Saint-Julien-en-Genevois (F-74)	- Bois d'Ogny		
	- Pépinière		



Source cartographique – geoportail-des-savoie.org RGD 73-74 - août 2011

Partenaires Partenaires					
Acteurs concernés	Acteurs contactés		Foncier		
- Communes de Viry, Feigères, Saint-Julien-en- Genevois	- Communauté de Communes du Genevois (CCG)	Privé	Public		
- Communauté de Communes du Genevois (CCG)	- Apollon 74				
- Apollon 74	- Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (ASTERS)	х	х		
- Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (ASTERS)	- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO74)				
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO74)					

Description de l'action

Objectifs:

- → Améliorer la connexion des zones nodales, entre les Bois de la Rippe et les Bois Blancs, notamment au niveau du passage de la RD 34
- → Mettre en place des compensations écologiques dans la future décharge de matériaux inertes de Feigères Remise à ciel ouvert du ruisseau des Marais

Cahier n°13-62 / novembre 2012 136 I198

Contexte:

Les zones nodales du Marais de la Rippe et du Bois d'Ogny (ZNIEFF de type I), ainsi que l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) de la Vigne des Pères sont des zones uniques pour le département, notamment par leurs intérêt botaniques (Rosier de France, Rosa gallica, Œillet superbe, Dianthus superbus, etc.) et bratracologique (présence de mares forestières abritant 9 des 16 espèces d'amphibiens hautsavoyards), mais aussi par la présence d'un branchiopode (Eubranchipus grubii) très rare (seulement recensé sur quelques points en Alsace). Actuellement, les mares des Bois de la Rippe ne bénéficient pas de plan de gestion, au même titre que la mare du Bois d'Ogny déconnectée des précédentes par l'A40. De plus, la RD 34 coupe le continuum forestier formé des Bois de la Rippe et des Bois Blancs, occasionnant de nombreuses collisions avec la grande faune, et constituant l'un des principaux sites écrasement d'amphibiens du territoire lors des flux migratoires nuptiaux (Bois Blancs : zone hivernage ; Bois de la Rippe : zone de reproduction). Ce site est suivi par la LPO74 depuis 2003 via l'installation un dispositif crapauduc temporaire. Cependant, étant donné l'importance des déplacements d'amphibiens recensés depuis 2003 dans ce secteur et les nombreux écrasements induit par la RD 34, il est nécessaire de créer un dispositif crapauduc permanent sur 500 ml sous cette infrastructure.

Enfin, un projet de décharge de matériaux inertes est programmé au sud des Bois Blancs et perturbera les déplacements de la faune, notamment voie d'accès et transit des véhicules. Aussi, des compensations en phase d'exploitation ainsi qu'en fin de travaux doivent être concertés rapidement.

Nature de l'action :

- Mettre en place des compensations écologiques (mares, friches, haies) sur le site de la future décharge d'inertes de Feigères
- Construire un crapauduc permanent sous la RD 34 et entretenir le système pour qu'il reste efficient et pérenne
- Mener une étude sur les valeurs patrimoniales des Bois de la Rippe et des Bois Blancs pour proposer l'outil réalementaire de protection le mieux adapté
- Redéfinir le périmètre des zones humides dans l'inventaire départemental géré par ASTERS
- Élaborer un plan de gestion sur les mares des Bois de la Rippe et d'Ogny, ainsi que des milieux annexes, puis contractualiser la gestion de ces espaces
- Étudier le foncier et sensibiliser les propriétaires concernés
- Sensibiliser les scolaires et tout public autour de la richesse des mares du bois de la Rippe et du dispositif de crapauduc temporaire (lien avec la fiche mesure 84

Données disponibles :

Cartographie des milieux naturels du Conservatoire et Jardin Botanique de Genève sous mandat du projet d'agalo - 2009

Base de données « collisions grande faune » de la Fédération départementale des Chasseurs

Programme de gestion des espaces naturels de Viry (dont l'APPB de la Vignes des Pères) de 2010 à 2014 – ASTERS et SIAV – avec aide pour la gestion par les outils ENS et contrat biodiversité Rhône-Alpes

Etude complémentaire autour de l'APPB (2010-2011) - Apollon74, ASTERS, SIAV - dans le cadre du programme de gestion des espaces naturels de Viry

ZNIEFF type I du Marais de la Rippe – n°74000069

ZNIEFF type 1 du Bois d'Ogny - n°74000029

Inventaire départemental des zones humides

Données du suivis crapauduc temporaire, à la migration post-nuptiale des amphibiens, installés depuis 2003 – LPO74 (P.M.: de 300 à 400 amphibiens sauvés annuellement, en constante augmentation depuis la mise en place du dispositif crapauduc temporaire)

Projet décharge inerte des Bois Blancs – DDEA Haute-Savoie – décembre 2009

La future base de données flore/habitat de la région Rhône-Alpes

Les bases de données naturalistes d'ASTERS et de la LPO

Cahier n°13-62 / novembre 2012 137 | 1198

Indicateur de suivi

- Nombre d'amphibiens contactés au cours des années et interprétation des résultats
- Carte des milieux et inventaires floristiques et faunistiques avant et après mise en œuvre des opérations de gestion réalisée
- Nombre d'écrasements d'amphibiens recensé depuis 2003 jusqu'à 2012, et nombre recensé après la création du crapauduc permanent durant la durée du contrat

Durée estimée

- Réflexion et propositions de compensations écologiques de la décharge d'inerte dès la programmation : 2013 et suivis des chantiers
- Création d'un crapauduc permanent sous la RD 34 : 2014
- Entretien du crapauduc sous la RD 34 : 2014 à 2017
- Etude naturaliste et cartographie des milieux boisés : 2013
- Rédaction plan de gestion, étude du foncier et proposition de classement : 2014
- Travaux de gestion des milieux (mares, haies, prairie humides) : 2015
- Suivi de l'évolution des mares : 2016 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х		

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT	
62-1	Réflexion sur travaux micro-habitats décharge inerte	Jours	3	600.00	1'800	
62-2	Suivi évolution micro-habitats	Jours	3	600.00	1'800	
62-3	Création du crapauduc sous la RD 34 (L500 x 19)	Mètres	Forfait		300'000	
62-4	Suivi fonctionnement et entretien pérenne du crapauduc permanent	Jours	12 (3j /4 ans)	600.00	7'200	
62-5	Etude faune-flore / milieux et opportunités foncières	Jours	22	600.00	13'200	
62-6	Affinage carte végétation (terrain + cartographie)	Jours	3.5	600.00	2'100	
62-7	Plan de gestion des mares	Jours	2.5	600.00	1'500	
62-8	Gestion mares (matériel)	Forfait	1	700.00	700	
62-9	Suivi évolution mares	Jours	2	600.00	1'200	
				TOTAL HT	329′500 €	
	TOTAL TIC					

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Cahier n°13-62 / novembre 2012 138 | 1198

Plan de financement envisagé

	%	€	
CCG	20	78'816	
Région Rhône-Alpes	46.6	183'706	
Conseil général 74 *	1.4	5'334	
Conseil general 74	A définir		
Interreg	4.1	16'002	
Total TTC	100	394'082	

^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 139 | 1198

Carte localisation des mesures



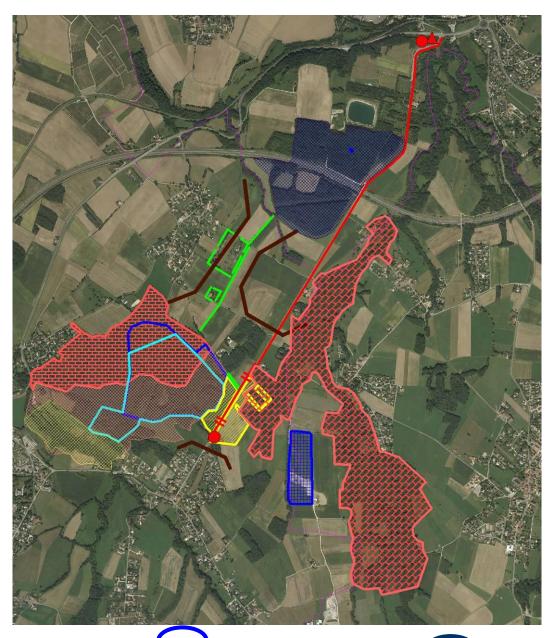


Corridors à enjeux



Haies à reconstituer. (450 m à créer et 650 à réhabiliter)







Site écrasement (amphibiens) et dispositif anti collision opérationnel sur la RD 34 (500 mètres)

Crapauducs envisagés

Périmètre d'extension des Bois de la Rippe contenant des mares, à étudier et à intégrer dans l'inventaire départemental des zones humides



Lieu futur décharge inerte et création de micro-biotopes en compensation



Mare du Bois d'Ogny à étudier et gérer



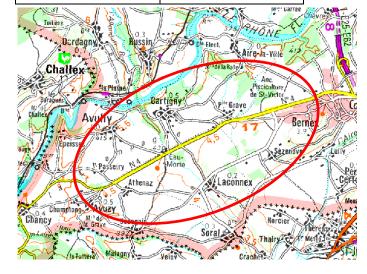


Cahier n°13-62 / novembre 2012

Prairies permanentes

Volet	TRA / REG / ANI			
Objectif contrat	Enjeu 5 Maintenir les connexions biologiques aux échelles locales et régionales			
Action	ction Mesure 64 Maintenir un réseau de structures humides dynamiques.			
Lien avec les mesures		49c, 23, 68		

Communes				
Aire-la-Ville (CH-GE)	Chancy (CH-GE)			
Avully (CH-GE)	Laconnex (CH-GE)			
Avusy (CH-GE)	Soral (CH-GE)			





Gouille d'eau temporaire résultant de l'exploitation d'une gravière (Laconnex-CH-GE)

Source cartographique – Geoagglo

Partenaires Partenaires						
Acteurs concernés	Acteurs contactés	Foncier				
- Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)	- Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP) rédaction	Privé	Public			
 - Direction Générale de l'Agriculture (DGA) - Service de géologie, sols et déchets (GESDEC) - Groupement des entreprises genevoises d'exploitation de gravier (GEG) - B. Lugrin responsable Nature et environnement de la commune de Bernex 	- Service de géologie, sols et déchets (GESDEC - Monsieur Fritschi) - B. Lugrin responsable Nature et environnement de la commune de Bernex	×	×			

Description de l'action

Objectifs:

⇒ Assurer la pérennité des espèces pionnières liées à l'exploitation des graviers, notamment les espèces de batraciens

Cahier n°13-62 / novembre 2012 141 | 1198

- ⇒ Créer des connexions attrayantes pour la faune entre ces sites de valeur
- ➡ Créer et maintenir des zones pionnières pendant l'exploitation
- Selon les possibilités, créer et maintenir des milieux pionniers après l'exploitation

Contexte:

Située sur l'ancienne zone de dépôt des alluvions du Rhône, la Champagne genevoise est un haut lieu de l'exploitation de graviers du canton. Depuis des années, le plan directeur cantonal des gravières définit les zones exploitées, ainsi que la durée de leur exploitation. La perturbation régulière du sol liée à l'exploitation des gravières permet à des espèces pionnières de se développer. L'accumulation d'eau dans les dépressions creusées par les engins crée des gouilles d'eau temporaires durant toute la durée de l'exploitation, favorables à ces espèces et à leur reproduction (crapaud calamite par exemple). C'est pourquoi le secteur des gravières de Champagne figure à l'inventaire des sites de reproduction des batraciens d'importance nationale (site Obat - GE05). Ainsi, il est important de saisir les opportunités pendant et en fin d'exploitation des gravières pour maintenir des milieux pionniers ainsi qu'un réseau de petites gouilles temporairement inondées. Ces mesures en faveur des batraciens seront également favorables à de nombreuses autres espèces de la flore pionnière (notamment Ranunculus sceleratus et Carduus tenuiflorus, toutes deux des espèces prioritaires selon les Conservatoire et jardin botaniques) mais aussi aux libellules et papillons.

Nature de l'action :

• Gravières remblayées

Selon l'étude batrachologique de 2008 sur les sites genevois d'importance nationale pour la reproduction des batraciens, 8 sites déjà remblayés du secteur Champagne (GE05) ont été identifiés comme particulièrement intéressants pour la préservation des espèces pionnières. L'inscription de ces sites dans un inventaire national impose au canton de définir un statut légal pour ces sites. Ce statut peut être de différents types : réserve naturelle (1 site sur les 8 identifiés) mais aussi en instaurant des conventions d'exploitation avec les propriétaires et/ou exploitants. Des négociations sont actuellement en cours avec la Direction générale de l'agriculture afin de garantir le maintien de leur attractivité pour les batraciens (mais aussi pour toutes les espèces qui sont favorisées par l'exploitation des gravières). Le but est de :

- o Définir un statut légal pour les 7 sites qui n'en bénéficient pas
- o Définir une structure en charge de la gestion de ces sites
- o Installer, voire renforcer si déjà existant, les réseaux de gouilles temporaires. L'implantation de nouvelles gouilles doit se faire en accord avec la Direction générale de l'agriculture
- Maintenir les milieux secs pionniers : remise à nu occasionnelle du sol (à coordonner avec les gravièristes)
- o Installer, en partenariat avec la Direction générale de l'agriculture, des surfaces de compensations écologiques (au sens de l'ordonnance sur la qualité écologique OQE, RS 910.14) en périphérie des zones centrales d'intérêt nature. Le choix se portera préférentiellement sur des haies et des jachères.

Ces surfaces ne seront pas cumulées aux surfaces de compensation écologique existantes (env. 12% de la surface agricole utile), mais viendront en remplacement de surfaces dont la qualité ou encore l'emplacement ne sont pas optimaux. L'objectif n'étant pas d'augmenter la proportion de surfaces de compensation écologique mais de les rendre plus fonctionnelles et plus attractives pour les espèces.

- o Mettre en place un plan d'entretien des sites
- o Surveiller le développement de néophytes envahissants
- Gravières en cours d'exploitation ou ouvertes dans les 5 prochaines années

En parallèle, plusieurs sites des gravières sont actuellement en activité et 4 nouveaux vont s'ouvrir durant ce contrat corridor. Il est donc important de veiller à ce que ces exploitations soient favorables aux espèces pionnières. Pour cela, il faudra :

o Instaurer un dialogue entre les gravièristes et le(s) gestionnaire(s) définis au point 2 ci-

Cahier n°13-62 / novembre 2012

dessus

- o Maintenir une exploitation favorable aux espèces pionnières
- Désigner les nouvelles gravières comme sites itinérants d'importance nationale pour la reproduction des batraciens (Obat itinérant au sens de l'ordonnance sur les sites de reproduction des batraciens d'importance nationale, R 451.34)
- Gravières exploitées dans un horizon lointain (2030)

Pour finir, il est important de prévoir dans les études d'impact et les autorisations d'exploitation des compensations natures liées à l'exploitation d'un site. Ces mesures peuvent être de plusieurs types.

- Mesures instaurées durant l'exploitation (plantation de haies, remise à ciel ouvert de cours d'eau par exemple)
- Mesures instaurées après exploitation (surfaces rendues à la nature, mise en place de surfaces de compensations écologiques, par exemple)

Ces négociations doivent se faire en accord avec la Direction générale de l'agriculture. En effet, selon la loi sur les gravières et exploitations assimilées (LGEA - L 3.10), après remblayage, le terrain doit retourner à son affectation initiale, le plus souvent agricole.

Données disponibles :

Plan directeur des gravières, GESDEC-janvier 2010

Étude batrachologique des périmètres Obat (selon l'ordonnance sur les sites de reproduction des batraciens d'importance nationale, R 451.34), DGNP-2008

Fiches de lutte néophytes, DGNP-2005

Fiches "aménagements nature" du plan de gestion général, DGNP-2010

Conservation des plantes vasculaires du canton de Genève : espèces et sites prioritaires, C.Lambelet, C.Schneider, B.von Arx, 2011 - Conservatoire et jardin botaniques de Genève

Indicateur de suivi

- Nombre de milieux pionniers créés
- Statuts légaux définis
- Nombre de plans d'entretien rédigés
- Mise à jour OBat effectuée

Durée estimée

- Durée du contrat (et au-delà de la durée du plan directeur des gravières)
- Définition du site OBat : 2016
- Rédaction d'un plan d'entretien pour chacun des 7 sites qui n'en bénéficient pas : durée du contrat

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 143 I198

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire CHF HT	Coût HT
64-1	Définition d'un statut légal pour les sites identifiés dans l'étude Obat de 2008	Jours	30	1'050.00	31'500
64-2	Définition d'un gestionnaire	Jours	5	1'050.00	5'250
64-3	Coordination DGA	Jours	15	1'050.00	15'750
64-4	Sensibilisation-coordination graviériste	Jours	5	1'050.00	5'250
64-5	Rédaction des plans d'entretien	Forfait	1	30'000.00	30'000
64-6	Creuse de gouilles complémentaires (10 gouilles étanchéifiées de taille variable de 2 à 100m2 par site)	Forfait	8	15'000.00	120'000
64-7	Installation de SCE (contact et sensibilisation des exploitants agricoles)	Jours	5	1'050.00	5'250
64-8	Plantation de haies	ml	1000	50.00	50'000
64-9	Veille et lutte néophytes envahissantes (2 passages / an)	Forfait	1	36'000.00	36'000
64-10	Définition d'un site Obat itinérant pour les gravières ouvertes à court terme (cartographie et présentation à l'OFEV)	Jours	2	1'050.00	2'100
64-11	Accompagnement dans les demandes d'exploitation futures	Jours	10	1'050.00	10'500
					SFr. 311'600.00
				TOTAL TTC	SFr. 336'528.00

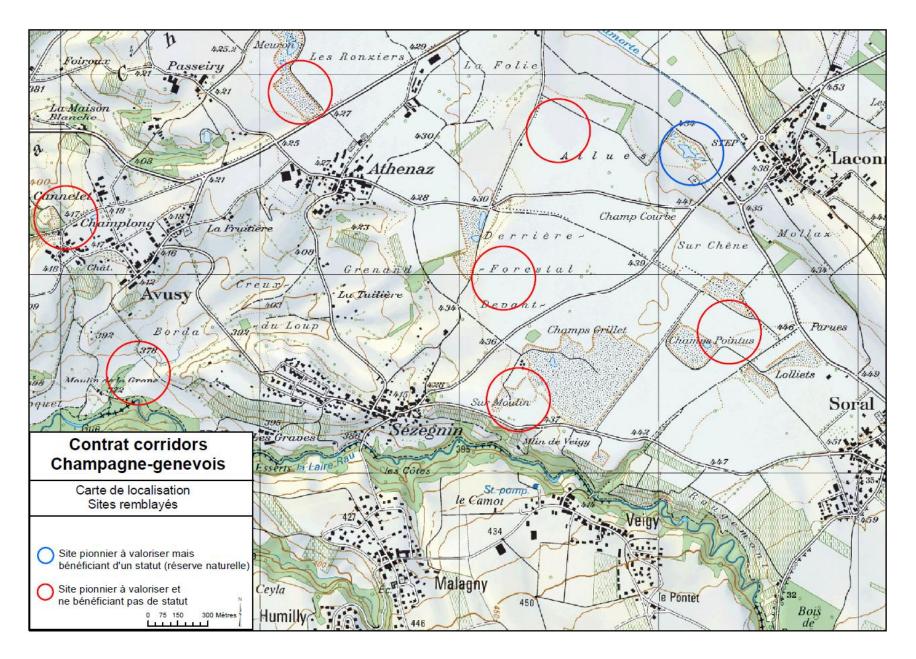
Maître d'ouvrage

Etat de Genève

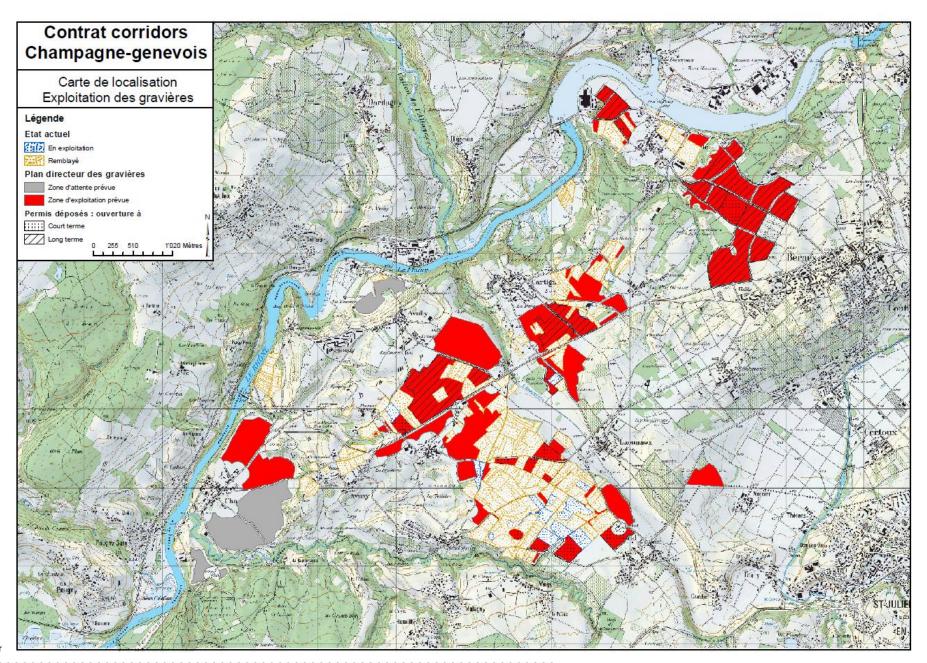
Plan de financement envisagé

	%	CHF	
Etat de Genève	100 336'528		
Confédération	100	330 320	
Total TTC	100	336'528	

Cahier n°13-62 / novembre 2012 144 I198



Cahier n°13-62 / novembre 2012 145 I198

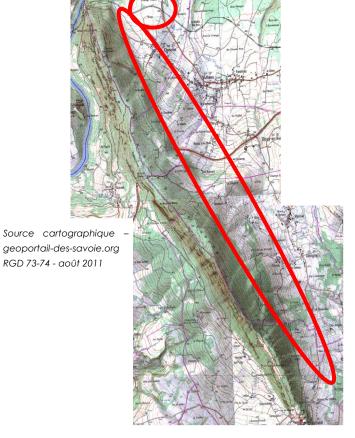


Volet	ETU / ANI	ETU / ANI			
Objectif contrat	Enjeu 5	Préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale			
Action	Mesure 65	Approfondir les connaissances naturalistes pour gérer les continuums forestiers et agricoles en piémont du Vuache.			
Lien avec les mesures		2, 76, 80			

Communes	Lieu-dit
	- Rogy
Chevrier (F-74)	- Champ Vautier
	- Piémont du Vuache
Vulbens (F-74))	
Dingy-en-Vuache (F-74)	Diána and alve Mennale a
Savigny (F-74)	Piémont du Vuache
Chaumont (F-74)	



Plaine agricole de Chevrier depuis le massif du Vuache



Partenaires Partenaires					
Acteurs concernés	Foncier				
- Communes de Chevrier, Vulbens, Dingy-en-	- Syndicat Intercommunal de Protection		Public		
Vuache, Savigny, Chaumont	et de Conservation du Vuache (SIPCV)				
Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) - Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)		Х	X		
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)	- Apollon74				

Description de l'action

Objectifs:

 ⇒
 Pérenniser les actions de conservation et de gestion des espaces naturel et agricole menées par le
 SIPCV

Cahier n°13-62 / novembre 2012 147 | 1198

Contexte:

En 2007, les agriculteurs et le SIPCV proposent l'élargissement du périmètre Natura 2000 du site du « Massif du Mont Vuache » sur le versant genevois de la montagne (entre l'entrée NE du tunnel de l'A40 et le hameau d'Olliet sur la commune de Savigny) afin de pouvoir bénéficier de mesures agroenvironnementales territorialisées (MAET) et faciliter ainsi la gestion des milieux agricoles extensifs. Cette demande n'est cependant pas retenue par les services de l'Etat français (DDT74) car la procédure de modification des périmètres Natura 2000 est lourde. Pourtant cette nature dite « ordinaire », encore bien préservée, est constituée d'un continuum forestier avec un réseau de bocages connectés et de prairies naturelles en piémont du Vuache. La valeur paysagère, agricole et écologique de ces milieux mérite néanmoins une gestion adaptée à la conservation des espèces et des milieux.

Les sites d'intérêts au nord du massif, comprenant le périmètre de repos d'oiseaux migrateurs automnal en zone d'agriculture intensive (à Rogy) et la zone nodale de Champ Vautier (classée APPB). Ces milieux sont hétérogènes et riches : prairies sèches, pinèdes et friches à molinie.

Pour faciliter la gestion de ces sites, plusieurs contrats ont été signés avec la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général 74, mais sont arrivées à terme fin 2011. Aussi à compter de 2012, seule la gestion de la partie sommitale du Vuache sera prolongée via le contrat Natura 2000, laissant orphelin de gestion les piémonts.

Nature de l'action:

- Affiner la carte de végétation du Conservatoire et Jardin Botanique de la ville de Genève
- Évaluer la qualité écologique et agricole des milieux, afin d'établir des plans de gestion concertés, notamment pour lutter contre l'envahissement des espèces ligneuses et invasives, entretenir les mares, gérer des milieux de pinèdes, les prairies extensives, et autres zones agricoles
- Acquérir le foncier (hors parcelles communales) de Champ Vautier (pinèdes, prairies, ...)
- Sensibiliser le public aux richesses du milieu Champ Vautier, via la pose d'un panneau d'accueil (60 X 40 cm) autour de la future plate-forme d'observation de la migration

Données disponibles :

Document d'Objectif du Site Natura 2000 du « Massif du Mont Vuache » - FR8212022 (SIC) & FR8201711 (ZPS) (SIPCV) – 2010

Plan de gestion de l'APPB de « Champ Vautier » (ASTERS) - 2007

Contrat Biodiversité en Rhône-Alpes « Massif du Vuache » (SIPCV) – 2007

Carte des milieux naturels du secteur Vuache-Etournel-Laire (Conservatoire et Jardin Botanique de la ville de Genève et université de Genève sous mandat du projet d'agglomération) – 2010

Contrat ENS du Conseil Général de la Haute-Savoie « Massif du Vuache » (SIPCV) – 2007

ZNIEFF type 1 n° 01060019 « Champ Vautier » (DREAL Rhône-Alpes) – 1999

ZNIEFF type 1 n° 01060016 « Montagne du Vuache et Mont de Musiège » (DREAL Rhône-Alpes) – 1999

ZNIEFF type 2 n°0106 « Ensemble Jurassien » (DREAL Rhône-Alpes) – 1999

Indicateur de suivi

- Inventaires naturalistes des milieux composant le piémont du Vuache réalisés (espèce, abondance, menaces)
- Nombre de plans de gestions ultérieurs mis en œuvre

Durée estimée

- Inventaires naturalistes et affinage cartes de végétation : 2013
- Négociations foncières Champ Vautier : 2013 2015
- Élaboration d'un plan de gestion sur Champ Vautier : 2015
- Élaboration de plan de gestion sur les milieux du piémont du Vuache : 2015 2017

Cahier n°13-62 / novembre 2012 148 I198

- La conception, puis la pose, du panneau doit être réfléchie en même temps que la création de la plateforme d'observation de la migration (lien avec fiche n° 84 : sensibilisation et communication, action participative)

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	Х

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
65-1	Inventaires naturalistes et affinage de la carte de végétation (terrain)	Jours	10	600.00	6'000
65-2	Affinage carte végétation (cartographie)	Jours	2	600.00	1'200
65-3	Négociations foncières Champ Vautier *	Jours	4	210.00	840
65-4	Acquisition foncière Champ Vautier	m2	19500	0.35	6'825.00
65-5	Actualisation du plan de gestion du Champ Vautier	Jours	2	600.00	1'200.00
65-6	Panneau accueil Champ Vautier (conception + pose) *	Jours	3	210.00	630.00
65-7	Panneau accueil (matériel, impression, quadrichromie)	Forfait	1	301.00	301.00
65-8	Elaboration des plans de gestion piémont Vuache	Jours	5	600.00	3'000
		•		TOTAL HT	19'996 €
				TOTAL TTC	23'915 €

^{*}Prestations internalisées ; coûts internes de la structure maître d'ouvrage (SIPCV)

Maître d'ouvrage

Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV)

Plan de financement envisagé

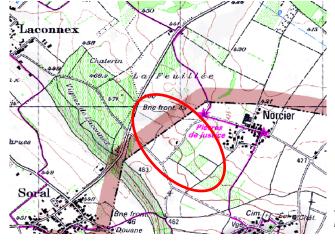
	%	€
SIPCV	20	4 783
Conseil général 74 *	30	7 175
Région Rhône-Alpes	50	11 958
Total TTC	100	23 915

^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 149 I198

Volet	TRA / ETU	TRA / ETU		
Objectif contrat	Enjeu 5	Préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale		
Action	Mesure 68	Protéger et valoriser le site de la Feuillée. Elaborer et mettre en œuvre un plan de gestion transfrontalier.		
Lien avec	les mesures	2, 76, 80, 83		

Communes	Lieu-dit
Saint-Julien-en-Genevois (F-74)	- Norcier
	- Sur la Feuillée
Soral (CH-GE)	- La Feuillée





Création de mare dans l'ancienne décharge avec terril de sable et gravier favorable à la faune

Source cartographique – Geoagglo Echelle: 1/17'500

Partenaires Partenaires					
Acteurs concernés	Acteurs contactés		ncier		
- Communes de Saint-Julien-e		Privé	Public		
- Communes de Saint-Julien-en-Genevois	- Direction Générale de la Nature et du				
- Direction Générale de la Nature et du	Paysage (DGNP)				
Paysage (DGNP)	- Syndicat Mixte du Salève (SMS)				
- Syndicat Mixte du Salève (SMS)	- Apollon74	Х	Х		
- Conseil général 74 - Associations environnementales locales	- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Haute-Savoie				

Description de l'action

Objectifs:

- ⇒ Protéger de part et autre de la frontière le site de la Feuillée
- **⇒** Établir et mettre en œuvre un plan de gestion transfrontalier

Cahier n°13-62 / novembre 2012 150 l198

Contexte:

Le site de la Feuillée est une ancienne gravière, comblée par des remblais, devenu favorable aux espèces pionnières. Ce site a une très forte valeur écologique avec la présence d'espèces rares comme le Crapaud calamite (Bufo calamita), le Guêpier d'Europe (Merops apiaster), l'Hirondelle des rivages (Riparia riparia). Par contre, ce site est soumis à une forte fréquentation du public (pratiques sportives et de détente) engendrant des dérangements pour la faune présente. De plus, un embroussaillement non contrôlé, le développement d'espèces invasives ainsi qu'une détérioration du talus sableux et des points d'eau menacent ce site.

Côté suisse, le classement de ce site en réserve naturelle est en cours (DGNP) (cf carte). Côté français, ce site pourra être classé dans un premier temps en "Nature Ordinaire" (outil Espace Naturel Sensible du CG 74).

Des solutions d'aménagement et d'entretien ont été proposées par la DGNP (2007) et la LPO (2008). Un accord de principe a été obtenu par la municipalité de Saint-Julien, propriétaire de l'intégralité du site (côté français et suisse). En parallèle, une action de plantation de verger haute-tige, dans le cadre des "rencontres autour des vergers du Salève et du Vuache" est prévue sur ce site (cf. fiche mesure 83).

Nature de l'action :

- Obtenir l'accord de la municipalité de Saint-Julien-en-Genevois pour la mise sous protection réglementaire du site côté canton de Genève : réserve naturelle
- Mettre en place un partenariat avec le Conseil général de Haute-Savoie pour classer le site en Nature Ordinaire (outil Contrat Nature Ordinaire de la politique ENS du CG 74)
- Compléter les connaissances faunistique et floristique existantes de ce site (espèces présentes ou de passage) et en parallèle, entretenir et stabiliser le site (gestion des néophytes, de l'embroussaillement, ...)
- Définir et mettre en œuvre un plan de gestion transfrontalier (et notamment avec un volet fort de gestion du public)
- Définir le gestionnaire du site côté français
- Mettre en œuvre le plan de gestion

Données disponibles:

Données naturalistes (LPO / ASTERS / DGNP / ProNatura Genève)

Propositions d'aménagement et d'entretien - DGNP 2007 - LPO 2008 (dans le cadre du projet COGEFé)

Indicateur de suivi

- Gestionnaire défini côté français et protection inscrite dans les documents de planification
- Mise sous protection réglementaire côté suisse réalisée
- Activités de moto-cross stoppées
- Plan de gestion défini et mis en œuvre
- Suivi de certaines espèces cibles (guêpier d'Europe, batraciens, ...) afin d'évaluer la pertinence des mesures

Durée estimée

- Protection réglementaire: 2012
- Complément de données faunistique et floristique: 2013
- Entretien et stabilisation du site: 2013 2014
- Définition d'un plan de gestion transfrontalier: 2013 2014
- Actions de gestion transfrontalières : 2015 et années suivantes

Cahier n°13-62 / novembre 2012 151 l198

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х	Х	Х	Х

Coût de l'opération

Ν°	Libellé Unité Nombre Coût unitaire		Coû	HT			
				CHF HT	€ HT	CHF	€
	Accompagnement administratif pour la demande de protection (côté France)	Jours	4		600.00		2'400
	Accompagnement administratif pour la demande de protection (côté Suisse)	Jours	2	1'050.00		2'100	
	Débroussaillage (entretien et stabilisation du site yc lutte contre les néophytes) sur 2	m2	10000	2.00		40'000	
	ans	m2	68000		1.00		136'000
68-4	Définition de plan de gestion transfontalier (yc compléments données faunistique/floristique)	Forfait		30'000.00		15'000	12'400
68-5	Mise en œuvre du plan de gestion transfrontalier	Forfait	cf détails en annexe			14'130	39'030
	TOTAL HT SFr. 71'230 189'830 €						
				Ţ	OTAL TTC	SFr. 76'928	227'037 €

Maîtres d'ouvrage

Etat de Genève

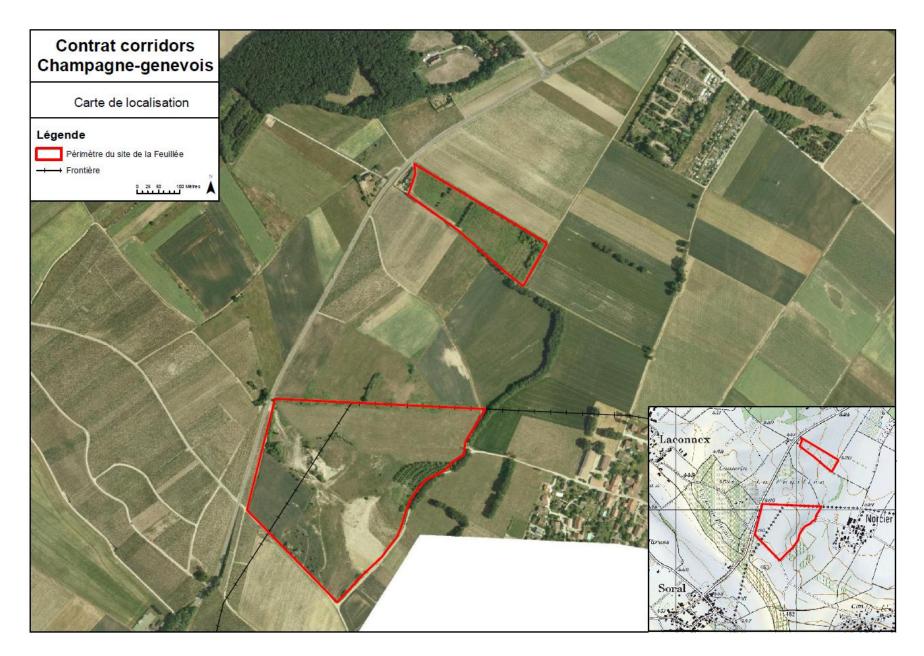
Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Plan de financement envisagé

	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	100		76 928
CCG	21	47 704	
Région Rhône-Alpes	6,9	15 560	
Conseil général 74 *	21,1	47 945	
Interreg	51	115 828	
Total TTC	100	227 037	76 928

^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 152 I198



Cahier n°13-62 / novembre 2012 153 I198

Annexe de la fiche:

				Euros HT	CHF HT
Creuse de gouilles FR CH	Pièce	10	500 CHF	3 000	1 500
Agrandissement étang CH	Pièce	1	500 CHF		500
Revitalisation étang	Pièce	1	3000 CHF		3 000
Plantation de haies (en 2015) et entretien la 1 ^{ère} année FR CH	ml	260	50 CHF/ml 40 € / ml	7 800	3 250
Aménagement de terrils FR CH	Jours	4	600 € 880 CHF	1 800	880
Panneaux d'informations (A3, quadrichromie) FR	Pièce (plaque + support)	4	145 € TTC	580	
Panneaux d'informations (conception+implantation) FR	Jours	3	700	2 100	
Observatoire FR	Unité	1		15 000	
Création cheminement FR CH	Forfait			2 000	1 700
Gestion cheminement FR CH	Jours	1 / an / 5 ans = 5	600 € / 880 CHF	2 250	1 100
Suivi de chantier FR CH	Jours	10	600 € / 880 CHF	4 500	2 200
·			TOTAL HT	39 030	14 130

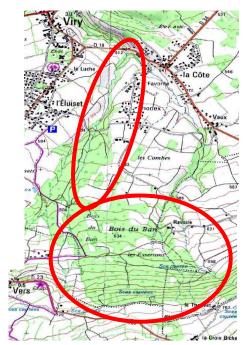
Cahier n°13-62 / novembre 2012 154 I198

Volet	TRA / ETU	
Objectif contrat	Enjeu 5	Préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale
Action	Mesure 69	Aménager et gérer les espaces agricoles et forestiers des Bois du Ban.
Lien avec	les mesures	2, 62, 76, 80, 84

Communes	Lieu-dit
Viry (F-74)	- Bois du Ban
	- La Favorite
	- La Côte
	- La Laire
Feigères (F-74)	- Ravoire
Présilly (F-74)	- Thouvet



La RD 18 et les constructions coupent la ripisylve de la Laire engendrant un site d'écrasement des amphibiens.



Source cartographique – Geoagglo IGN 25'000 Swisstopo

Partenaires ' ^ ` ` ^ ` ^ ^ ` ^ ^ ` ^ ^ ` ^ ^ ` ^ ^ ` ` ^ ^ ` ` ^ ^ ` ` ^ ^ ` ` ^ ^ ` ` ^ ^ ` ` ^ ^ ` ` ` ^ ^ * ` ` ^ * ` ` ^ ^ * ` ` * ` *						
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier			
- Commune de Viry	- Commune de Viry	Privé	Public			
- Communauté de Communes du Genevois (CCG)	- Communauté de Communes du Genevois (CCG)					
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)	- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)					
- Société SARL Les Carrières du Salève	- GAEC de la Sauvegarde (Viry)	Х	Х			
- GAEC de la Sauvegarde (Viry)	- Associations environnementales					
- Associations environnementales (Apollon74, LPO74, ASTERS)	(FRAPNA74, Apollon74, LPO74, ASTERS)					

Description de l'action

Objectifs:

→ Poursuivre l'action crapauduc temporaire amphibiens sur la RD 18, entre le pont de la Laire et la Côte

Cahier n°13-62 / novembre 2012 155 I198

- Aménager des mares pour la reproduction des amphibiens dans les Bois du Ban et dans la décharge d'inerte de la Favorite afin de limiter leur déplacement jusqu'aux Bois de la Rippe
- ➡ Mettre en place des mesures de gestion des zones humides des Bois du Ban

Contexte:

Les batraciens empruntent la ripisylve du vallon de la Laire pour leur déplacement nuptial afin d'aller pondre dans les mares des Bois de la Rippe. Cette descente périlleuse leur coute la vie en traversant la RD 18. Ce site d'écrasement est d'une longueur de 315 mètres, au milieu de l'urbanisation, où seul 2 parcelles non construites leurs permettent de rejoindre des sites de ponte. Cet axe est protégé par un crapauduc temporaire composés de filets, relevés depuis 2004 par les bénévoles de la LPO 74 et Apollon74. Il n'est pas rare d'attraper également des carnivores comme le blaireau, confirmant que le vallon de la Laire est un lieu de passage important. La configuration encaissée du site, avec des consolidations de terrain (enrochements et murs de soutènement), et l'urbanisation attenante à la route rendent difficile la construction d'un crapauduc sous la voirie. De plus, une décharge de matériaux inertes a débuté en 2010, pour un dépôt de 150 000 m³ sur une durée de 9 ans (3 phases). Pour pallier ce problème, il est préconisé de réaliser des mares attractives pour la reproduction en amont du site d'écrasement. Il faut également poursuivre la création des mares réalisées par les associations de protection de la nature et le SIAV (en 2011) dans les zones humides des Bois du Ban (Bois du Ban : 200 ha), alimentant le ruisseau de la Laire. Avec la dynamisation de ces zones nodales, il serait possible de contenir les amphibiens et limiter ainsi le nombre d'individu essayant de franchir la RD18.

Nature de l'action:

- Poursuivre le suivi du crapauduc temporaire par l'astreinte d'une personne (surveillance tous les soirs du 15 février au 30 mars) et l'achat de matériel (filet, piquet en fer à béton de 80 cm de long et 2 cm de diamètre, sceau, etc.) puis l'organisation de chantiers pose / dépose du dispositif avec des bénévoles
- Proposer aux Carrières du Salève de réaliser des compensations écologiques dans la décharge d'inerte de la Favorite, sur les bases d'un plan d'aménagement et de gestion établi dès la première phase, par l'aménagement de mares de substitutions, de friches, de haies basses et autres milieux annexes
- Affiner la carte de végétation du Conservatoire et Jardin Botanique de la ville de Genève afin de préciser le périmètre de la zone humide des Bois du Ban dans l'inventaire départemental des zones humides géré par ASTER
- Étudier la biodiversité des Bois du Ban et des espaces agricoles alentours afin de proposer un plan de gestion de ces espaces, tant aux propriétaires forestiers qu'aux exploitants agricoles
- Réaliser un chapelet de mares tout le long du vallon de la Laire et dans le bois du Ban en fonction de la topographie, du caractère hygrophile du sol et de l'accord des propriétaires
- Mettre en place des chantiers bénévoles pour la création des mares, la pose et le suivi du crapauduc sur la RD18 (en lien avec mesure 84 sur la communication et sensibilisation, implication participative)

Données disponibles:

Cartographie des milieux naturels - Conservatoire et Jardin Botanique de la ville de Genève sous mandat du Projet d'Agglomération FVG - 2009.

Données crapauduc LPO74

Bases de données naturalistes d'ASTERS et de la LPO74

Décret d'ouverture de la décharge de la Favorite

Indicateur de suivi

- Inventaires naturalistes avant et après les aménagements de mares réalisés
- Nombre de mares réalisées
- Nombre d'amphibiens avant et après aménagements de mares

Cahier n°13-62 / novembre 2012 156 I198

• Plan de gestion des Bois du Ban et des espaces agricoles alentours défini

Durée estimée

- Maintien pluriannuel du dispositif de crapauduc temporaire et son suivi: 2013 2017
- Compensations écologiques de la décharge d'inerte : 2013
- Création d'un chapelet de mares de substitutions: 2013 2014
- Étude naturaliste et cartographie des milieux du Bois du Ban : 2014
- Rédaction d'un plan de gestion pluriannuel (Bois du Ban et milieux agricoles alentours et mares): 2015
- Travaux de gestion des milieux (mares, prairie humides, haies) et suivi évolution mares : 2016 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
69-1	Matériel crapauduc temporaire	Forfait	1	1'340.00	1'340
69-2	Pose et dépose filet crapauduc (0.5j/an/5ans)	Jours	2.5	600.00	1'500
69-3	Suivi crapauduc temporaire (15j/an/5ans)	Jours	75	600.00	45'000
69-4	Etude compensations écologiques décharge inerte	Jours	3	600.00	1'800
69-5	Suivi travaux micro-habitats décharge inerte	Jours	5	600.00	3'000
69-6	Suivi évolution micro-habitats (2j/an/3ans)	Jours	6	600.00	3'600
69-7	Affinage carte végétation (cartographie + terrain)	Jours	6	600.00	3'600
69-8	Inventaire faune/flore et plan des gestions Bois de Ban et milieux agricoles alentours	Jours	25	600.00	15'000
69-9	Etude faisabilité emplacement mares	Jours	2	600.00	1'200
69- 10	Rédaction de convention de gestion mares	Jours	2	600.00	1'200
69- 11	Création de mares	m2	6 mares * 30	35.00	6'300
69- 12	Création de mares (matériel)	Forfait	1	1'400.00	1'400
69- 13	Gestion mares (1j/an)	Jours	2	600.00	1'200
69- 14	Suivi évolution mares (3j/an)	Jours	6	600.00	3'600
				TOTAL HT	89'740 €
				TOTAL TTC	107'329 €

Maître d'ouvrage

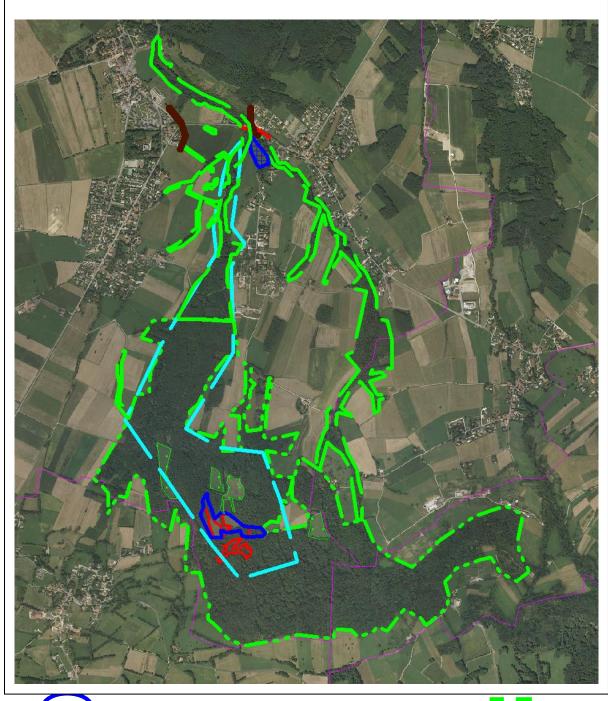
Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Plan de financement envisagé

	%	€
CCG	21,9	23 475
Région Rhône-Alpes	7	7 475
Conseil général 74 *	19,5	20 952
Interreg	51,6	55 427
Total TTC	100	107 329

^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 158 I198





Périmètre extension classement zones humides départementale + RAE.



Zones humides à l'inventaire départemental

Corridors à enjeux

Cahier n°13-62 / novembre 2012



Limite communale.



Site écrasement (amphibiens) sur la RD 18 (5315 mètres linéaire).

Mise en place crapauduc.



Périmètre d'étude pour implantation de mares.



Périmètre d'étude RAE



Eléments arborés (ripisylve, haies, arbres isolé, verger)



Périmètre d'étude des Bois du Ban



Décharge inerte à aménager de micro-biotopes (mares, haies, etc.)

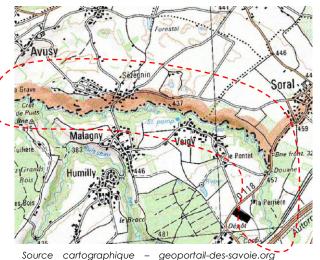
159 | 1198

Volet	ETU	
Objectif contrat	Enjeu 5	Préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale
Action	Mesure 74	Restauration géomorphologique de la Laire.
Lien avec	les mesures	2, 23, 36

Communes	Lieu-dit
Viry (F-74)	Vallon de la Laire



Travaux de maintien du profil en long en Suisse



Source cartographique – geoportai RGD 73-74 - septembre 2011

Echelle: 1/25'000

Partenaires Partenaires							
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier				
- Communauté de Communes du Genevois		Privé	Public				
(CCG)	Genevois (CCG)						
- Etat de Genève - SRCE, SECOE, DGNP	- Etat de Genève - SRCE, SECOE, DGNP						
- Propriétaires riverains de Viry		X	X				

Description de l'action

Objectifs:

- Affiner les connaissances du fonctionnement morphodynamique de la Laire, au regard des aspects débit/transport solide, identifier/quantifier les apports d'eaux claires générés par les collecteurs pluviaux des communes françaises et suisses bordant le vallon
- Améliorer la géomorphologie de la Laire en définissant des possibilités d'actions, en les hiérarchisant et en établissant un programme pluriannuel de travaux pour restaurer ce corridor biologique majeur.

Contexte:

Cette rivière transfrontalière représente une forte valeur écologique et patrimoniale pour les territoires et un

Cahier n°13-62 / novembre 2012 160 l198

corridor de déplacement majeur pour la faune entre le Rhône, la Champagne genevoise et les massifs alentours (Salève, Mont Sion, Vuache). Or à l'issue du Contrat de Rivières transfrontalier entre Arve et Rhône, un constat partagé par les services français et suisses fait état de plusieurs problèmes (enfoncement marqué du lit mineur, déconnexion des habitats aquatiques et des milieux alluviaux annexes, érosions marqués des extrados de méandre, réchauffement des eaux, étiage sévères, ruptures de continuité biologique pour les déplacements de faune). De plus, lors des travaux de déclinaisons de l'état des masses d'eau réalisé en octobre 2010 avec les services de l'Agence de l'Eau RM&C, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil Général 74, de la DDT 74 et de l'ONEMA 74, il apparaît que la masse d'eau FRDR10451 (cours principal de la Laire) est considéré dans un état moyen à cause d'une géomorphologie dégradée.

L'objectif d'atteinte du bon état de ce cours d'eau est fixé à l'horizon 2027 dans le SDAGE RM&C.

Nature de l'action :

- Etudier / analyser les facteurs de dégradations de la géomorphologie du cours d'eau
- Proposer et hiérarchiser des solutions techniques d'interventions sur le milieu et les réseaux d'eaux pluviales
- Etablir un programme pluriannuel transfrontalier chiffré d'actions opérationnelles à mettre en œuvre par la suite

Résultats attendus:

- Diagnostic géomorphologique du cours d'eau
- Proposition et hiérarchisation de travaux à réaliser sous la forme d'un programme pluriannuel transfrontalier chiffré d'actions opérationnelles à mettre en œuvre (réalisation des travaux non prise en compte dans le Contrat Corridors

Données disponibles :

Diagnostic géomorphologique de la Laire et affluents, Hydrétudes, 2000

Etude hydrologique et hydraulique de la Laire, Hydrétudes, 2000

Etude sur la qualité de la Laire et de ses affluents, Etat de Genève_SECOE, 2000

Etude sur la qualité de la Laire et de ses affluents – état 2006 et évolution depuis 1996, SECOE, 2006

Schéma Directeur des Eaux Pluviales du Genevois, Hydrétudes, 2006_2011

Etude de définition des débits minimums biologiques sur le bassin versant transfrontalier, Ecotec, 2011

Etude du bilan de la qualité des eaux du bassin versant transfrontalier, Hydrétudes, 2012

Indicateur de suivi

- Diagnostic géomorphologique de la Laire et affluents, Hydrétudes, 2000
- Etude hydrologique et hydraulique de la Laire, Hydrétudes, 2000
- Etude sur la qualité de la Laire et de ses affluents, Etat de Genève-SECOE, 2000
- Etude sur la qualité de la Laire et de ses affluents état 2006 et évolution depuis 1996, SECOE, 2006
- Schéma Directeur des Eaux Pluviales du Genevois, Hydrétudes, 2006 2011
- Etude de définition des débits minimums biologiques sur le bassin versant transfrontalier, Ecotec, 2011
- Etude du bilan de la qualité des eaux du bassin versant transfrontalier, Hydrétudes, 2012
- Plan de aestion de la Laire

Durée estimée

- Topographie de terrain, MNT et modélisation hydraulique: 2013
- Étude/analyse des causes de dégradations géomorphologiques : 2013 2014

Cahier n°13-62 / novembre 2012 161 | 1198

- Proposition et hiérarchisation de solutions d'interventions possibles (concertation FR / CH) : 2015 2016
- Établissement d'un programme pluriannuel transfrontalier chiffré d'actions opérationnelles : 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	Х

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût u	nitaire	Coû	HT HT
IN	Libelle	Unite	мотыые	CHF HT	€HT	CHF	€
741	Topographie de terrain,	Jours	60	1'050.00		31'500	26'250
/4-1	4-1 transposition en MNT et modélisation hydraulique	Jours	20	1'050.00		10'500	8'750
		Jours	20	1'050.00		10'500	5'250
	Etude et analyses de terrain des	Jours	15		600.00	5'400	4'500
74-2	causes de dégradations, mise en place et suivis d'indicateurs terrain	Jours	10		600.00	3'600	3'000
74-3	Rapport de diagnostic, étude du transport solide et de la	Jours	30		600.00	10'800	9'000
74-3	morphodynamique, cartographie SIG des problèmes	Jours	20		600.00	7'200	6'000
	Propositions/hiérarchisation de	Jours	10	1'050.00		10'500	
74-4	solutions possibles + réunions	Jours	10		600.00		6'000
74-5	Programme pluriannuel	Jours	15	1'050.00		15'750	
74-5	transfrontalier d'actions+ réunions	Jours	15		600.00		9'000
		TOTAL HT	CHF 105'750	77'750 €			
		_		T	OTAL TTC	CHF 114'210	92'989 €

Les coûts sont partagés entre la France et la Suisse.

Maîtres d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Etat de Genève

Plan de financement envisagé

	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	50		57 105
CCG	20	18 598	
Agence de l'Eau *	50	46 495	57 105
Région Rhône-Alpes	30	27 897	
Total TTC	100	92 989	114 210

* subvention à calculer en HT Agence de l'Eau : application du taux directeur

Cahier n°13-62 / novembre 2012 162 I198

Volet	TRA/ ETU	
Objectif contrat	Enjeu 5	Préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale
Action	Mesure 75	Lutter contre la perte de biodiversité liée aux néophytes.
Lien avec	les mesures	57

Communes

Ensemble des communes françaises et suisses du contrat corridors







Bord de route et berges de cours d'eau envahis de Renouées du Japon (Vulbens)

Source cartographique – geoportail-des-savoie.org

RGD 73-74 - septembre2011

Partenaires Partenaires								
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier					
- Communauté de communes du Genevois	- Communauté de communes du	Privé	Public					
- Etat de Genève (SRCE, SECOE, DGNP) - Propriétaires riverains en France	Genevois - Etat de Genève (SRCE, SECOE, DGNP)	X	х					

Description de l'action

Objectifs:

- 👱 Limiter / enrayer la perte de biodiversité liée à l'implantation de foyers de néophytes envahissantes
- → Définir une stratégie pluriannuelle transfrontalière pour tester des méthodes permettant d'éradiquer, de lutter ou de contenir les foyers de néophytes (Renouée du Japon, Impatience géante, Solidage, etc.)
- ➡ Engager une dynamique concernant les néophytes tant côté français qu'en transfrontalier

Contexte:

Identifiées par l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN) comme la troisième cause de perte de biodiversité à l'échelle mondiale, les espèces exotiques envahissantes n'épargnent pas le bassin genevois. Situé au cœur des couloirs de migration naturels, des axes routiers internationaux et des grands cours d'eau tels que le Rhône ou l'Arve, ce territoire est particulièrement prédisposé à l'installation d'espèces envahissantes.

L'ambroisie est présente sur le canton de Genève mais une gestion de cette espèce a été mise en place

Cahier n°13-62 / novembre 2012

et s'avère efficace.

La renouée du Japon (Reynoutria japonica) est une espèce particulièrement problématique. S'installant le long des berges des cours d'eau, elle déstabilise d'une part ces berges risquant de provoquer des glissements de terrain, mais d'autre part, elle uniformise la végétation et rend ces corridors peu attractifs pour la faune. De plus, il est actuellement difficile de mettre en œuvre un traitement efficace contre cette espèce et les recherches doivent être poursuivies dans ce sens.

Dans le cadre du Contrat de rivières transfrontalier entre Arve et Rhône, des mesures ont été mises en œuvre afin de lutter contre ces espèces.

En France, plus particulièrement grâce au Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des boisements de berges et de gestion du bois mort, la CC du Genevois a établi un recensement non exhaustif des foyers de néophytes implantés en bord de rivières, ainsi qu'aux abords des axes de mobilité (RD, A40, voie ferrée, route communale). Malgré quelques expériences ponctuelles de lutte (fauches répétées) et de concurrence (tressage de saules vivants et bouturages), il s'est avéré que l'enveloppe financière affectée au PPRE ne permettait pas de réaliser des actions d'envergure dans la lutte contre les néophytes.

En parallèle et dans le cadre d'une convention partenariale avec le Conseil général de Haute-Savoie, la FRAPNA sensibilise les collectivités à la problématique des néophytes (sensibilisation, gestion, prise en compte de la problématique des espèces envahissantes dans les cahiers des charges de travaux, ...).

A Genève, l'Observatoire Genevois des Plantes Exotiques envahissantes (OGPE), définit les espèces prioritaires (risque sanitaire, biologique, économique), suit les espèces les plus problématiques (référencement géographique, plus de 3'000 relevés sur le canton) et met en œuvre une stratégie de lutte. Une enveloppe budgétaire de 150'000 CHF est allouée chaque année par le canton pour la lutte contre ces espèces. Bien que paraissant conséquente, cette somme ne permet de lutter contre les néophytes uniquement dans les réserves naturelles et les sites d'importance nationale. En effet, la dissémination de ces espèces étant favorisée par les voies de communication et les cours d'eau, une lutte plus systématique est nécessaire pour diminuer leur impact global.

C'est le cas des cours d'eau transfrontaliers de l'Aire, la Drize et la Laire pour lesquelles des mesures de gestion des néophytes doivent être mises en place en transfrontalier afin d'être efficaces, les bassins versants de ces cours d'eau étant situés côté français.

Dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois 2ème génération, la problématique des néophytes est prise en compte dans la fiche mesure 135 "Préserver et mettre en valeur les richesses paysagères et naturelles" au travers de la définition d'une plateforme transfrontalière d'échange des connaissances ainsi qu'un observatoire du développement des espèces envahissantes (dans un souci de mutualisation à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise). Les travaux découlant de cette prise en compte sont à mettre en œuvre au sein de chaque territoire. Ainsi, les études et travaux indiqués dans cette fiche sont un moyen de lancer une dynamique sur la gestion de ces néophytes (et plus particulièrement de la Renouée) tant côté français (territoire de la CC du Genevois) qu'en transfrontalier.

Nature de l'action :

- Mener sur France une étude de recensement exhaustif des foyers de néophytes (cartographie, surface, espèces, ...)
- Définir un programme pluriannuel transfrontalier d'actions contre ces plantes, permettant de tester des méthodes différentes selon la taille des foyers et les espèces concernées
- Mettre en œuvre des techniques d'éradication, de lutte ou de confinement des foyers recensés
- Tester de nouvelles méthodes d'éradication, notamment pour la renouée du Japon (Reynoutria japonica), basées sur les expériences menées en Europe
- Sensibiliser les employés communaux sur les risques encourus principalement lors de la fauche des bords de route (via la convention Frapna - CG74

Données disponibles:

Cartographie non exhaustive de l'implantation des foyers de Renouée du Japon, CCG, 2011 Inventaire départemental des foyers de néophytes, FRAPNA 74, 2010

Cahier n°13-62 / novembre 2012 164 | 1198 Guide technique « Renouées géantes », FRAPNA 74, 2008

Stratégie cantonale de lutte contre les espèces exotiques envahissantes du canton de Genève - 2009, révisé en 2011

Base de données du Centre et réseau suisse de floristique (CRSF)

Fiches de lutte par espèce (disponibles sur le site http://etat.geneve.ch/dt/nature/neophytes-274-2001-12193.html#neophytes)

Indicateur de suivi

- Mètres linéaires ou surfaciques de foyers de néophytes à l'état initial / puis suivis après travaux
- Mètres linéaires ou surfaciques de corridors biologiques reconstitués / km de déplacements potentiels

Durée estimée

- Étude de recensement exhaustif et définition du programme pluriannuel transfrontalier d'actions: 2013
- Dossier d'autorisation (DIG) pour réaliser les travaux: 2013 2014
- Travaux d'éradication, de lutte ou de confinement des foyers recensés et suivi des chantiers : 2014-2017 (FR) et 2012-2017 (CH)

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 165 l198

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût u	nitaire	Coût	HT
				CHF HT	€HT	CHF	€
		Fro	ance				
	Recensement exhaustif sur le terrain, cartographie, rapport photos et fiches techniques par foyer	Jours	30		600.00		18'000
75-2	Définition d'un programme pluriannuel d'actions contre les néophytes du territoire transfrontalier	Jours	20		600.00		12'000
75-3	Dossier d'autorisation	Jours	5		600.00		3'000
75-4	Travaux de confinement	m2	2000		15.00		30'000
75-5	Travaux de lutte	m2	1000		60.00		60'000
75-6	Travaux d'éradication	m2	1000		150.00		150'000
75-7	Entretien annuel et suivis photos et floristique après travaux	Jours	20		600.00		12'000
			SUISSE				
75-8	Coordination transfrontalière	Jours	1/an	1'050.00		5'250	
75-9	Définition d'un programme pluriannuel d'actions contre les néophytes du territoire transfrontalier	Jours	10	1'050.00		10'500	
75-10	Tests d'éradication de la renouée du Japon (broyeur à pierre, étouffement ou autres)	Forfait	1	150'000.00		150'000	
75-11	Éradication d'autres espèces hors cours d'eau (solidage,)	Forfait	4	50'000.00		200'000	
75-12	Éradication bordure du Rhône	Forfait	1	100'000.00		100'000	
75-13	Éradication autres cours d'eau (Buddleia Allondon,)	Forfait	5	20'000.00		100'000	
75-14	Suivis des chantiers	Forfait	1/an	20'000.00		100'000	
						SFr. 665'750	285'000 €
					TOTAL TTC	SFr. 719'010	340'860 €

Maîtres d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Etat de Genève

Plan de financement envisagé

	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	100		719 010
CCG	33,2	113 022	
Région Rhône-Alpes	41,6	141 726	
Conseil général 74 *	25,3	86 112	
Total TTC	100	340 860	719 010

^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 166 I198

Volet	ANI	
Objectif contrat	Enjeu	Préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale
Action	Mesure 76	Animation du réseau agro-environnemental du Genevois.
Lien avec	les mesures	80

Communes

Ensemble des communes de la Communauté de Communes du Genevois



Source cartographique – geoportail-des-savoie.org RGD 73-74 - août 2011



Haie à Sauverny (Ch-GE)

Partenaires Partenaires								
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier					
	- Comité des agriculteurs du Genevois	Privé	Public					
- Comité des agriculteurs du Genevois	- Chambre d'agriculture 74							
- Chambre d'agriculture 74	- Communauté de communes du Genevois							
- Communauté de communes du Genevois	- Apollon 74	X	X					
	- Projet d'agglomération franco-valdo- genevois							

Description de l'action

Objectifs:

Accompagner la mise en place de structures et de pratiques favorables à la biodiversité en zone agricole

Contexte:

Côté suisse, les exploitants agricoles ont l'obligation de mettre 7% de leur SAU en surfaces de compensation écologique (SCE), par exemple prairie extensive, prairies fleuries, jachères florales, haies, ... C'est une des conditions pour l'obtention des paiements directs (Ordonnance sur les paiements directs).

Cahier n°13-62 / novembre 2012 167 | 1198

Ces SCE peuvent être choisies en fonction d'objectifs biologiques définis (espèces cibles, ...) et mises en réseau afin de relier des milieux naturels entre eux. Ces SCE peuvent donc appartenir à un réseau agroenvironnemental (RAE), outil suisse découlant de l'OQE (Ordonnance fédérale sur la promotion régionale de la qualité et de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique sur la qualité écologique). Cette loi fixe également l'objectif d'avoir des structures de qualité (critères basés sur les espèces, ...).

Dans le cadre du Projet agricole d'agglomération, un des axes de développement concerne "le réseau d'espaces naturels et agricoles (promotion des réseaux agro-environnementaux)". En effet, les démarches de RAE sont engagées côté suisse (par exemple RAE Champagne situé sur le territoire de ce contrat corridors) et elles seraient à développer côté français, bien que cet outil n'existe pas de ce côté de la frontière.

Cette fiche concerne l'animation du RAE du Genevois afin de permettre sa mise en œuvre. Il sera le premier réseau de ce type côté français. Les agriculteurs de la Communauté de communes du Genevois (CCG), pour une partie, sont en zone franche et livrent leur lait aux Laiteries Réunies de Genève. Ces dernières souhaitent que ce lait soit labellisé "Suisse Garantie". Le cahier des charges de ce label impose le respect de critères dont la mise en place des 7% de la SAU en SCE.

Un travail a commencé avec les agriculteurs du Comité des agriculteurs du Genevois (agriculteurs du périmètre de la CCG) dès 2011. Ces derniers ont été partants et moteurs afin d'étudier la faisabilité de développer un RAE côté français. Actuellement, ils souhaitent s'engager dans cette démarche afin de mettre en œuvre ce RAE.

Nature de l'action :

- Animation individuelle auprès des agriculteurs afin de définir les mesures agro-environnementales adaptées aux fonctionnements des exploitations, aux corridors et à la biodiversité locale
- Récapitulatif des mesures (une fiche de synthèse et une carte par exploitant)
- Montage du dossier mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) pour dépôt en Coream
- Défense du dossier, animation individuelle auprès des agriculteurs et accompagnement individuel suite à validation du dossier MAET et jusqu'au dépôt du dossier annuel PAC (pour assurer l'engagement des MAET)
- Etat initial des surfaces contractualisées (mesure de la qualité des structures) et qui sont situées dans des zones notables/intéressantes d'un point de vue biodiversité

Un état de situation intermédiaire pourrait être envisagé au bout des 5 années de la mise en œuvre des MAET mais cet état serait hors la durée du présent contrat corridors. Par conséquent, si un deuxième contrat corridors est reconduit (2017-2022), un état final 2022 serait préférable et permettrait d'envisager l'impact favorable de ces structures sur la biodiversité.

- Accompagnement annuel des agriculteurs jusqu'à la fin du contrat corridors (inscription à la PAC, accompagnement technique, ...)
- Communication sur le rôle de l'agriculture par rapport à la biodiversité, via la mise en place de panneaux à proximité des structures mises en place et sur tout le territoire

Données disponibles :

Étude de faisabilité du réseau agro-environnemental du Genevois - Cahier n°13-23 - février 2012 - Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Classeur thématique Nature et agriculture - Agridea (fiches techniques pour réaliser l'état initial

Indicateur de suivi

- Nombre d'agriculteurs participants à la démarche
- Surface de MAET contractualisées (en lien avec fiche 80)
- Etat initial
- Nombre de panneaux mis en place

Cahier n°13-62 / novembre 2012 168 | 1198

Durée estimée

- Animation individuelle auprès des agriculteurs : début mi 2013
- Récapitulatif des mesures et carte par exploitant : 2013
- Montage du dossier MAET : 2013
- Animation auprès des agriculteurs pour l'inscription des MAET : début 2014 et début 2015
- Mise en œuvre des MAET : de mi 2014 à mi 2019 (dans le cadre du contrat corridors, mise en œuvre comprise jusqu'à 2017 inclus)
- Accompagnement annuel des agriculteurs : dès 2014

- Communication: 2015

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	Х

Coût de l'opération

	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
76-1	Préparation rencontres individuelles	Jours	2	670.00	1'340
70-1	r reparation reflectifies marviadelles	Jours	2	600.00	1'200
76-2	Animation individuelle	Jours	20	670.00	13'400
70-2	(40 exploitations - ½ jour par exploitation)	Jours	20	600.00	12'000
76-3	Récapitulatif des mesures et carte par exploitant	Jours	12	670.00	8'040
76-4	Document MAET pour Coream	Jours	2	670.00	1'340
	Animation des agriculteurs pour l'engagement des MAET (sur la base de 30 exploitations)	Jours	15	670.00	10'050
76-6	Accompagnement annuel (5 jours / an)	Jours	15	670.00	10'050
76-7	Accompagnement annuel (5 jours / an)	Jours	15	600.00	9'000
76-8	Accompagnement réflexion communication	Jours	3	670.00	2'010
76-9	Panneau communication	Forfait	15	700.00	10'500
				TOTAL HT	78'930 €
				TOTAL TTC	94'400 €

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Plan de financement envisagé

	%	€
CCG	24,8	23 437
Région Rhône-Alpes	24,8	23 437
Interreg	50,4	47 527
Total TTC	100	94 400

Cahier n°13-62 / novembre 2012 169 I198

Volet	ANI	
Objectif contrat	Enjeu 6	Faire connaître le projet aux usagers du territoire
Action	Mesure 79	Informer la population sur la signature du contrat corridors et sur la mise en œuvre des actions.
Lien avec les mesures		83, 84, 84b, 84c, 84d

Communes	1
Ensemble des communes françaises et suisses du contrat corridors	Ī

	Partenaires Partenaires					
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier			
- Communauté de commune du Genevois (CCG)	- Communauté de commune du Genevois (CCG)	Privé	Public			
- Maison du Salève	- Maison du Salève					
- Syndicat mixte du Salève (SMS)	- Syndicat mixte du Salève (SMS)					
- Syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache (SIAV)	- Syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache (SIAV)	×	×			
- Association des communes genevoises	- Direction générale de l'intérieur (service	^	^			
- Direction générale de l'intérieur (service de la communication et de l'information - SIC)	de la communication et de l'information - SIC)					
- Direction Générale de la Nature et du Paysage du canton de Genève (DGNP)	- Direction Générale de la Nature et du Paysage du canton de Genève (DGNP)					

Description de l'action

Objectifs:

- ⇒ Informer la population sur la signature du contrat corridors et sur la mise en œuvre des actions
- ⇒ Sensibiliser la population sur les corridors biologiques et la biodiversité

Contexte:

La signature des contrats corridors constitue un moment clé de la collaboration franco-suisse dans la construction de notre agglomération. Il est donc nécessaire d'informer la population sur le travail réalisé pour la définition des corridors biologiques du bassin genevois (études de base), ainsi que sur l'engagement des élus à les prendre en compte dans l'aménagement du territoire. Une information ponctuelle est donc importante pour présenter le contenu, l'évolution et la mise en œuvre des contrats aux habitants.

Pour une plus grande cohérence au niveau de l'agglomération franco-valdo-genevoise, des actions de cette fiche seront mutualisées à l'échelle de l'ARC syndicat mixte :

- 1) création d'une page internet Contrat corridors sur le site du Projet d'agglo (une page d'accueil et une page spécifique à chaque contrat)
- 2) mise à jour des pages internet par la chargée de communication du Projet d'agglo sur la base des

Cahier n°13-62 / novembre 2012 170 | 1198 lettres d'information et des informations fournies par les porteurs du contrat corridors

3) Création du modèle type Lettre d'information Contrat corridors

Nature de l'action :

- Réaliser une conférence de presse ciblée durant le contrat corridors et une en fin de contrat (bilan)
- Informer la population sur les actions réalisées et sur l'avancée de la mise en œuvre du contrat via une lettre d'information spécifique aux contrats, les supports de communication Projet d'agglo (site internet : actualités et page dédiée aux contrats corridors, le listing mail) et tous les supports de communication des acteurs concernés (site internet des communes et partenaires, journaux municipaux, presse locale, etc.).
- Informer les élus, techniciens, ... par le biais de brochures et dossiers corridors biologiques

Données disponibles:

Lettre d'information des contrats de rivières

Lettre d'information du Projet d'agglo

Site internet du Projet d'agglo www.projet-agglo.org

Brochure Feu vert pour les corridors biologiques - 2005

Dossier Les corridors biologiques - Pourquoi et comment les prendre en compte - guide à l'attention des personnes chargées de l'aménagement du territoire

Indicateur de suivi

- Nombre de consultation de la page internet Contrat corridors du site du Projet d'agglo
- Nombre de lettres d'information envoyées
- Nombre de participants aux conférences de presse

Durée estimée

- Création de la page internet Contrat corridors sur le site du Projet d'agglo : 2012 (MO : ARC syndicat mixte)
- Création du modèle type de la lettre d'information Contrat corridors et du PowerPoint type : 2012 (MO : ARC syndicat mixte)
- Rédaction et diffusion de la lettre d'information : 2013 à 2017 (une par an) (MO : CCG Etat de Genève)
- Conférence de presse sur une thématique du contrat : 2014 (MO : CCG Etat de Genève)
- Conférence de presse bilan du contrat : 2017 (MO : CCG Etat de Genève)

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 171 | 1198

Coût de l'opération

Ν°	Libellé	Unité	Nombre	Coût u	nitaire	Coût	HT
IN	Libelle			CHF HT	€ HT	CHF	€
79-1	Création page internet corridors sur le site du Projet d'agglo	compris dans le budget Projet d'agglomération franco-valdo-genevois					ion
79-2	Création du modèle type de la lettre d'information et du PowerPoint contrat corridors	Forfait	1		4'000.00		4'000
79-3	Conférence de presse (intermédiaire + bilan contrat)	Forfait	2	2'420.00	2'000.00	2'420	2'000
79-4	Appui rédactionnel et mise en page de la lettre d'information (4 pages)	Jours/an	5 * 5ans	2'720.00	2'250.00	13'600	11'250
79-5	Impression de la lettre d'information (1/an)	Pièce	500 / an	1.20	1.00	1'500	1'250
79-6	Impression brochure corridors biologiques	Forfait		1'800.00	1'500.00	1'800	1'500
79-7	Impression de dossiers corridors biologiques (aménagement du territoire)	Forfait		3'000.00	2'500.00	3'000	2'500
					TOTAL HT	CHF 22'320	22'500 €
	TOTAL TTC CHF 24'106 26'910 €						

Maîtres d'ouvrage

ARC syndicat mixte

Communauté de commune du Genevois (CCG)

Etat de Genève

Plan de financement envisagé

	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	100		24 106
CCG	24,4	6 578	
ARC syndicat mixte	8,9	2 392	
Région Rhône-Alpes	33,3	8 970	
Interreg	33,3	8 970	
Total TTC	100	26 910	24 106

Cahier n°13-62 / novembre 2012 172 I198

Volet	TRA	RA				
Objectif contrat	Enjeu 5	Préserver et gérer les espaces de valeur patrimoniale				
Action	Mesure 80	Mise en œuvre de mesures agro-environnementales dans le cadre du réseau agro-environnemental du Genevois.				
Lien avec les mesures		76, 13, 14, 47, 59, 62, 69, 83				

Communes

Ensemble des communes de la Communauté de communes du Genevois



Source cartographique – geoportail-des-savoie.org RGD 73-74 - août 2011



Prairie Choully

Partenaires Partenaires						
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier			
	- Comité des agriculteurs du Genevois	Privé	Public			
- Comité des agriculteurs du Genevois	- Chambre d'agriculture 74					
- Chambre d'agriculture 74		.,	.,			
- Communauté de communes du Genevois	- Communauté de communes du Genevois	X	X			

Description de l'action

Objectifs:

- ⇒ Favoriser la biodiversité en milieux agricoles par la mise en œuvre des mesures agroenvironnementales (structures et pratiques favorables)
- ⇒ Favoriser les connexions entre milieux ouverts et cours d'eau / forêts et favoriser les déplacements des espèces

Contexte:

Les agriculteurs de la Communauté de communes du Genevois, pour une partie, sont en zone franche et livrent leur lait aux Laiteries Réunies de Genève. Ces dernières souhaitent que ce lait soit labellisé "Suisse Garantie". Le cahier des charges de ce label impose le respect de critères dont la mise en place des 7%

Cahier n°13-62 / novembre 2012 173 I198

de la SAU en surfaces de compensation écologique - SCE (prairies fleuries, jachères, haies, ...).

Dans le cadre du réseau agro-environnemental (RAE) du Genevois et suite à l'étude de faisabilité de ce réseau, des rencontres individuelles sont prévues avec les agriculteurs afin de déterminer quelles mesures agro-environnementales mettre en place sur leurs exploitations et les secteurs les plus appropriés (en lien avec les espèces présentes, les corridors, les zones d'intérêt pour la biodiversité et les contraintes d'exploitation, ...).

Ces mesures agro-environnementales sont de deux grands types:

- 1) la plantation de haies, notamment nécessaires à la mise en œuvre des mesures 47 et 62
- 2) la mise en place de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) dès 2014 et 2015, pour 5 ans (soit la moitié des MAET contractualisées pour 2014-2019 et l'autre moitié pour 2015-2020).

Nature de l'action :

- Plantation de haies composées d'essences indigènes afin de reconstituer des zones de bocage, de restaurer le déplacement des espèces, ... et entretien la 1ère année (arrosage, tuteur, ...)
- Mise en œuvre de mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)
 - Entretien des haies sur un ou deux côtés
 - Implantation de cultures intermédiaires favorables à l'environnement (piège à nitrate, ...) mais également favorable à la biodiversité (cultures mellifères, ...). Une coordination sera à établir avec le Conseil général de Haute-Savoie pour le subventionnement des semences de ces cultures intermédiaires.
 - Limitation de la fertilisation sur les prairies permanentes
 - Création de bandes enherbées (prairies permanentes ou temporaires) pouvant être couplées à l'entretien des haies (3 m de bandes enherbées minimum de chaque côté)

Données disponibles :

Étude de faisabilité du réseau agro-environnemental du Genevois - Cahier n°13-23 - février 2012 - Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Fiches Haies - Classeur thématique Nature et agriculture - Agridea

Recommandations relatives à la fourniture des mélanges grainiers "Genève" - DGNP

Indicateur de suivi

- Mètres linéaires de haies implantées
- Surfaces contractualisées en MAET
- Nombre d'espèces faunistiques et floristiques (Mesure de l'effet de la mise en place des MAET contractualisées)
- Augmentation de la connectivité*
- * Modèle qui analyse (grâce aux types de structures, le lieu d'implantation, ...) le linéaire continu favorable aux déplacements, en fonction d'espèces données.

Durée estimée

- Plantation de haies et entretien la 1ère année : 2013 2014
- Début de mise en œuvre de la MAET RAE du Genevois : mi 2014 (15 exploitations engagées) et mi 2015 (15 autres exploitations engagées)

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 174 | 1198

Coût de l'opération

N°	Libellé		Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
	Haies				
80-1	Plantation de haies	ml	5000	40.00	200'000
	TOTAL HT				200'000
	TOTAL TIC				
	MAET				
80-2	Mesures entretien des haies (1 côté)	ml	35000	0.43	15'050
80-3	Mesures entretien des haies (2 côtés)	ml	35000	0.86	30'100
80-4	Mesure implantation de cultures intermédiaires	ha	120	86.00	10'320
80-5	Mesure limitation de la fertilisation sur prairies	ha	200	195.00	39'000
80-6	Création d'une bande enherbée	ha	30	353.00	10'590
	1	OTAL and	nuel (30 ex	ploitations)	105'060 €
	TOTAL 2014-2017 (durée contrat corridors)				
			TOTAL	de la fiche	659'440 €

Maître d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Plan de financement envisagé

	%	€
CCG	20	131 888
Région Rhône-Alpes	23,2	152 900
Feader	35	231 132
Interreg	21,8	143 520
Total TTC	100	659 440

Cahier n°13-62 / novembre 2012 175 I198

Volet	ANI				
Objectif contrat	Enjeu 6 Sensibilisation et communication				
Action	Mesure 81a	Ateliers thématiques.			
Lien avec les mesures		1, 51, 52, 56, 62, 68, 69, 80			

Communes
Ensemble des communes du contrat corridors

Acteurs concernés

- Direction générale de la Nature et du Paysage (DGNP)
- Région Rhône-Alpes
- Partenaires de l'Interreg Contrats corridors Arve-Lac et Champagne-Genevois

Description de l'action

Objectifs:

Permettre un échange d'expériences techniques sur les actions des contrats corridors franco-valdogenevois.

Contexte:

On relève à ce jour un manque de coordination dans certaines mesures prises de part et d'autre de la frontière. Certaines mériteraient d'être mieux exploitées et mises en valeur dans une optique de transmission du savoir-faire transfrontalier.

Les contrats corridors sont l'opportunité d'échanger sur des thématiques communes au territoire francosuisse telles que la qualité écologique en zone agricole, la préservation de la biodiversité en zone de développement industriel et artisanal, l'aménagement et l'entretien des milieux naturels, en particulier les zones humides, ou le potentiel de biodiversité dans les zones d'exploitation des ressources minérales (gravières notamment).

Nature de l'action :

Organiser des journées d'échange sur :

- les mesures agro-environnementales (plantation, entretien de haies, autres structures favorables à la biodiversité)
- l'aménagement et l'entretien des zones humides (et des milieux annexes des cours d'eau)
- les aménagements pour la biodiversité en zone de développement industriel et artisanal
- le potentiel de biodiversité dans les zones d'exploitation des ressources minérales (gravières notamment)
- la gestion du patrimoine arboré en faveur de la biodiversité

Cahier n°13-62 / novembre 2012 176 l198

Données disponibles :

Interreg IIIA France-Suisse « Développement de gestion et de conservation transfrontalières des sites naturels de valeur et des espèces menacées dans le bassin genevois »

Contrats rivières (Pays de Gex, Foron, Arve)

Indicateur de suivi

- 5 journées d'échanges réalisées
- Participation des techniciens français et suisses

Durée estimée

- ½ journée par atelier

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	2 ateliers	2 ateliers	1 atelier		

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire		Coût HT	
				CHF HT	€ HT	CHF	€
81A-1	Préparation ateliers (5 ateliers)	Jours	50	1 050,00	600,00	26 250	15 000
81A-2	Frais location salle, impressions,	Forfait	5	500,00	500,00	2 500	2 500
	TOTAL HT SFr. 28 750 17 500 €						17 500 €
					TOTAL TTC	SFr. 31 050	20 930 €

Maîtres d'ouvrage

Région Rhône-Alpes

Etat de Genève

Plan de financement envisagé

	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	100		31 050
Région Rhône-Alpes	40	8 372,00	
Interreg	60	12 558,00	
Total TTC	100	20 930	31 050

Cahier n°13-62 / novembre 2012 177 I198

Volet	ANI	
Objectif contrat	Enjeu 6	Sensibilisation et communication
Action	Mesure 81b	Colloque final du projet Interreg.
Lien avec	les mesures	

Communes

Ensemble des communes du contrat corridors

Acteurs concernés

- Direction générale de la Nature et du Paysage (DGNP)
- Région Rhône-Alpes
- Pro Natura
- ASTERS
- Partenaires de l'Interrea Contrats corridors Arve-Lac et Champagne-Genevois

Description de l'action

Objectifs:

Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux du territoire sur la thématique des corridors biologiques par l'organisation d'un colloque et ainsi :

- ⇒ Faire le bilan de 10 ans d'actions sur le territoire transfrontalier
- ⇒ Valoriser les résultats et les travaux réalisés à ce jour
- ⇒ Témoigner du partenariat collectivités associations, qui travaillent ensemble sur le territoire
- ⇒ Sensibiliser les acteurs locaux et partenaires financiers de l'agglomération
- ⇒ Partager les expériences au niveau européen

Contexte:

La mobilisation des acteurs autour de la thématique des corridors biologiques existe depuis plus de 10 ans sur le territoire franco-valdo-genevois. Plusieurs projets transfrontaliers financés dans le cadre du programme Interreg IIIA France-Suisse ont été mis en œuvre par les acteurs locaux (FRAPNA74, ASTERS, Apollon74, Pro Natura Genève) entre 2004 et 2007 sur cette thématique (« Corridors biologiques : pourquoi et comment les prendre en compte ? »; « Gestion des sangliers dans le bassin Genevois »; « Gestion et conservation transfrontalière des milieux naturels et des sites naturels de valeur et des espèces menacées dans le bassin genevois »). Ces projets ont permis de mettre en évidence la nécessité d'une gestion transfrontalière des corridors biologiques au sein du bassin franco-valdo-genevois et de sensibiliser les élus et le grand public sur la nécessité de restaurer et de maintenir les corridors biologiques sur ce territoire.

Dès 2007, dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, notamment projet Interreg IVA France-Suisse, l'objectif est fixé de préserver les corridors biologiques. En 2009, les acteurs (collectivités et associations) sont réunis pour lancer la démarche des contrats corridors. En 2012, la signature de deux premiers contrats corridors transfrontaliers permet d'entrer dans la phase opérationnelle de mise en œuvre des mesures des contrats corridors.

Cahier n°13-62 / novembre 2012 178 | 1198 Il est également à noter que la thématique des « trames vertes et bleues » est de grande actualité dans les politiques environnementales européennes et de différents Etats. L'obligation de réaliser des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) en est un exemple sur le territoire français. Aussi, le retour d'expériences des actions menées en faveur du maintien des corridors biologiques va mobiliser un large public, bien au-delà de l'échelle régionale.

Nature de l'action :

Ce colloque sera organisé sur une journée au printemps 2015. Cette période correspondra à la dernière année du projet Interreg France-Suisse et à la période de mi-parcours des contrats corridors Arve-Lac et Champagne-Genevois. Cet évènement sera organisé de la manière suivante:

- Introduction par les élus du territoire
- Présentation d'actions menées à ce jour sur le bassin franco-valdo-genevois
- Présentation d'expériences similaires réalisées en Europe
- Visites de réalisations mises en œuvre dans le cadre des contrats corridors Arve-Lac et Champagne-Genevois

En parallèle des interventions, des expositions permettront de valoriser d'autres actions mises en œuvre sur le territoire.

Une conférence de presse ainsi qu'un repas de midi seront organisés.

Indicateur de suivi

• Nombre de participants : 200 à 300 personnes

Durée estimée

Colloque : printemps 2015Acte du colloque : été 2015

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
			Х		

Cahier n°13-62 / novembre 2012 179 l198

N°	Libellé Unité Nombre Coût unit		nitaire Coût HT		t HT		
				CHF HT	€ HT	CHF	€
81B-1	CH - Organisation du colloque	Forfait	1	18'000.00		18'000	
81B-2	FR - Organisation du colloque	Jours	7		230.00		1'610
81B-3	Location salle	Forfait	1		1'500.00		1'500
81B-4	Accueil (hôtesses)	Forfait	1		700.00		700
81B-5	Déplacement (visites de terrain)	Forfait	5		250.00		1'250
81B-6	Consommables (buffet + 2 pauses cafés)	Forfait	250		40.00		10'000
					TOTAL HT	SFr. 18'000	SFr. 15'060
					TOTAL TTC	SFr. 19'440	18'012 €

Maîtres d'ouvrage

Région Rhône-Alpes Etat de Genève ASTERS Pro Natura

Plan de financement envisagé

	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	80		15'552
Pro Natura Genève	20		3'888
Région Rhône-Alpes	35.7	6'434.48	
Asters	4.3	770.22	
Interreg	60	10'807.06	
Total TTC	100	18'012	19'440

Cahier n°13-62 / novembre 2012 180 I198

Volet	ANI	
Objectif contrat	Enjeu 6	Sensibilisation et communication
Action	Mesure 82	Acquérir, harmoniser et partager les connaissances franco-suisses et poursuivre les actions entreprises et mettre en place un outil de gestion transfrontalier.
Lien avec	les mesures	

Communes
Ensemble des communes françaises et suisses du contrat corridors

Partenaires Partenaires							
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier				
- Communauté de communes du Genevois (CCG)	- Communauté de communes du Genevois (CCG)	Privé	Public				
- Etat de Genève - Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)	- Etat de Genève - Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)		Х				

Description de l'action

Objectifs:

- ⇒ Mettre en place un comité de suivi, assurer l'animation globale du contrat et son évaluation
- ⇒ Assurer le suivi technique et financier des actions du contrat
- ⇒ Organiser l'évaluation du projet, établir les bilans

Contexte:

Cette mesure concerne l'ensemble du contrat corridors Champagne-Genevois.

Nature de l'action :

Les structures porteuses assurent le suivi et le pilotage du contrat ainsi que la coordination entre tous les partenaires. Elles assurent la mise en œuvre administrative et technique du contrat, en particulier l'élaboration et le suivi des tableaux de bord des opérations du contrat, la présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des volets du contrat, le secrétariat technique et administratif du Comité de pilotage.

Le Comité de pilotage regroupe les acteurs représentatifs du territoire ayant un rôle majeur dans la conduite du contrat ou une compétence spécifique relative à l'objet du contrat. Il est similaire à celui mis en place lors de l'élaboration du contrat. Il est coprésidé par les présidents des structures porteuses du contrat ou l'un de ses représentants. Son rôle est de :

- constituer un lieu d'échange et de concertation
- apprécier l'état d'avancement du contrat, valider la déclinaison annuelle du programme d'actions, contrôler la bonne exécution du contrat et veiller à l'atteinte des objectifs
- promouvoir et valoriser les opérations du contrat
- se coordonner avec les autres procédures d'aménagement et de gestion du territoire hors contrat.

Le Comité de pilotage est secondé par un groupe technique qui prépare les comités de pilotages mais assure également un soutien aux différents maîtres d'ouvrages. Il est également une plateforme d'échange sur le thème des corridors biologiques.

Les structures porteuses assurent enfin l'animation de la concertation entre les partenaires et l'appui aux

Cahier n°13-62 / novembre 2012 181 l198

maîtres d'ouvrage pour la constitution des demandes de subvention et pour engager leurs opérations (montages financiers, plans de financements, opérations techniques, cahier des charges, etc.).

L'action est séparée entre des tâches qui seront réalisée en interne par l'Etat de Genève et la Communauté de communes du Genevois et des tâches qui pourront être externalisées. La Communauté de communes du Genevois prévoit la mise à disposition d'un poste à 100 % et l'Etat de Genève d'un autre poste à 50%.

Données disponibles :

Cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes - Guide à l'attention des porteurs de projet (Région Rhône-Alpes)

Étude de base pour l'élaboration de contrat corridors - nov. 2010 - Projet d'agglomération franco-valdogenevois - Cahier n°13-54 secteur Salève-Plaine et Cahier n°13-55 secteur Vuache-Etournel-Laire Contrat corridors Champagne-Genevois - 2012

Indicateur de suivi

- Constitution du comité de pilotage
- Présentation de la programmation annuelle des opérations de l'ensemble des volets du contrat
- Rapport final de mise en œuvre des actions

Durée estimée

- Durée du Contrat

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012 182 l198

Ν°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire	Coût	HT
					CHF	€
	Produit administ	ratif (ét	udes et b	ilans, etc.)		
82-1	Organisation et frais liés aux comités de pilotage	An	5	2 000 €	6 000	5 000
82-2	Organisation et frais liés aux groupes techniques	An	5	5 000 €	15 000	12 500
82-3	Bilan intermédiaire à la fin d'Interreg	Forfait	1	30 000 €	18 000	15 000
82-4	Bilan final du contrat corridors	Forfait	1	30 000 €	18 000	15 000
82-5	Etudes complémentaires et échanges techniques à l'échelle du contrat corridors	Forfait	1	50 000 €	30 000	25 000
	Postes au sein	des stru	octures p	orteuses		
82-6	1 poste à 100 % sur 5 ans à la Communauté de communes du Genevois	An	5	50 000 €		250 000
82-7	1 poste à 50 % sur 5 ans au sein de l'Etat de Genève	An	5	50000 CHF	250 000	
			·	TOTAL HT	SFr. 337 000	322 500 €
				TOTAL TTC	SFr. 363 960	385 710 €

Maîtres d'ouvrage

Communauté de communes du Genevois (CCG)

Etat de Genève

Plan de financement envisagé

	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	100		363'960
CCG	38.2	147'757	
Région Rhône-Alpes **	38	146'446	
Conseil général 74 *	2.4	9'104	
Interreg	21.4	82'403	
Total TTC	100	385'710	363'960

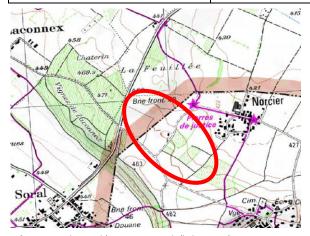
^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 183 I198

^{**} Poste financé à hauteur maximale de 24 000 € par an soit 40 % d'une dépense subventionnable de 60 000 € par an

Volet	ANI/ TRA	
Objectif contrat	Enjeu 6 Sensibilisation et communication	
Action	Mesure 83	Organisation des premières rencontres transfrontalières autour des vergers traditionnels.
Lien avec	les mesures	68

Communes	Lieu-dit
Saint-Julien-en-Genevois (F-74)	- Norcier
	- Sur la Feuillée
Soral (CH-GE)	- La Feuillée



Source cartographique – geoportail-des-savoie.org RGD 73-74 - août 2011



4^{ème} rencontre autour des vergers traditionnels des Pays du Salève et du Vuache à Présilly (23/11/08)

Partenaires Partenaires						
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier			
- Syndicat intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)	- Syndicat intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)	Privé	Public			
- Syndicat Mixte Salève (SMS)	- Syndicat Mixte Salève (SMS)					
- Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)	- Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)					
- Apollon 74	- Apollon 74					
- Pro Natura Genève	- Pro Natura Genève		x			
- Croqueurs de pommes 74	- Commune de Saint-Julien-en-Genevois					
- Verger TIOCAN	- Communauté de Communes du					
- Communes Saint-Julien et Soral	Genevois (CCG)					
- Communauté de Communes du Genevois (CCG)						

Cahier n°13-62 / novembre 2012 184 I198

Description de l'action

Objectifs:

- ⇒ Sensibiliser les publics français et suisses, adultes et scolaires, aux rôles que jouent les vergers traditionnels au sein des corridors biologiques, en tant que réservoir de biodiversité et éléments paysagers caractéristiques du Genevois
- ⇒ Planter un verger transfrontalier pour renforcer les biotopes favorables à l'avifaune
- ⇒ Organiser une journée festive et promotionnelle dans le cadre du Contrat corridors Champagne -Genevois
- ⇒ Officialiser la procédure de protection et le plan de gestion du site de la Feuillée avec les élus (fiche

Contexte:

Les syndicats intercommunaux du Salève et du Vuache organisent depuis 8 ans « Les rencontres autour des vergers traditionnels du Vuache et du Salève » afin de sensibiliser le grand public à la sauvegarde et à la valorisation de ce patrimoine menacé. Cette manifestation se réalise en partenariat avec les associations et les collectivités locales impliquées dans la sauveagrde des arbres fruitiers de plein vent.

Différents programmes de préservation de ces biotopes se réalisent de part et d'autre de la frontière avec l'Etat de Genève, les collectivités et les associations de protection de la nature et de sauvegarde des

La Commission agriculture et environnement de l'ARC syndicat mixte a donné un avis favorable, dans le cadre du CDDRA du Genevois français, pour prendre en charge une grande partie du programme d'action 2011 - 2015 de préservation et de valorisation des vergers haute-tige, avec notamment les contrats grand verger. Le Conseil Général de Haute-Savoie a déjà engagé un contrat Espace Naturel Sensible pour soutenir ce programme.

Afin de lancer une nouvelle dynamique transfrontalière de gestion des vergers haute-tige et poursuivre les actions de sensibilisation, l'idée est de réaliser une action transfrontalière marquante dans le cadre du contrat corridors. Le site transfrontalier remarquable de « La Feuillée » est un lieu privilégié de part ses qualités biologiques, ses terrains communaux, son profil plat, facile d'accès et fréquenté par le public donnant une « vitrine » concrète d'actions en faveur de la nature.

L'organisation de cette manifestation automnale aura pour thème : « Les vergers n'ont pas de frontière », avec plantation d'un verger de part et d'autre de la frontière, accompagné d'un vernissage pour la signature franco-suisse du plan de gestion du site.

Nature de l'action :

 Planter un verger d'arbres fruitiers haute-tige de variétés traditionnelles ou locales, en collaboration avec les enfants et les élus des deux communes transfrontalières (St-Julien et Soral), puis discours et signature de la convention de gestion

Manifestation:

- Présenter des collections de fruits, avec les Croqueurs de pommes 74, le Verger Tiocan, Pro Specie Rara, etc. Le public est invité à amener des fruits afin de les faire identifier.
- Organiser des conférences et débats : thèmes à définir, qui pourrait être par exemple « Les fruits traditionnels du genevois », « La biodiversité dans les vergers », « La place des vergers dans les corridors biologiques », « Les vergers, un patrimoine en héritage », etc.
- Regrouper des associations et des professionnels engagés autour de la sauvegarde des vergers : pépiniéristes, Syndicats du Salève et du Vuache, Apollon 74, Pro Natura Genève, Pro Specie Rara, CJB de la ville de Genève, LPO 74, Nos oiseaux, Maison du Salève, HES Lullier, etc.
 - pour bénéficier d'informations et de conseils sur l'entretien des arbres et leur plantation;
 - pour se fournir en plants de variétés traditionnelles;
 - pour acheter des équipements spécialisés, des produits liés aux vergers ou des ouvrages sur le patrimoine local et la nature.
- Organiser des ateliers de pressage de fruits, animés par des associations locales, pour proposer une dégustation / vente de jus de pommes ou de poires frais, ainsi que des animations pour petits et

Cahier n°13-62 / novembre 2012 185 | 198 grands (ateliers ludiques et pédagogiques, concours de cuisine, éductours, etc.)

- Regrouper des producteurs locaux. Les vergers sont au cœur d'un environnement rural qui offre de multiples produits de qualité (fromages, charcuterie, miels, fruits, légumes, pains, vins, etc.), ainsi que des spécialités à découvrir confectionnées par des associations locales ou des professionnels, dont des boissons traditionnelles (chèvre, cidre), des pâtisseries (rissoles, beignets), des fruits séchés, etc.
- Mettre en place une buvette et un repas à midi « autour de la pomme »

Données disponibles :

Les précédentes rencontres et leurs thématiques :

SAVIGNY, le 13 novembre 2005 : 10 exposants / 500 visiteurs

VILLY-LE-BOUVERET, le 12 novembre 2006 : 10 exposants / 700 visiteurs

VULBENS, le 10 novembre 2007 : 15 exposants / 500 visiteurs

PRESILLY, le 23 novembre 2008 (La biodiversité dans les vergers) : 15 exposants / 1000 visiteurs

CHEVRIER, le 15 novembre 2009 (Complémentarité amateurs et professionnels): 15 exposants / 700 visiteurs

COPPONEX, le 14 novembre 2010 (Le goût des vergers) : 20 exposants / 1000 visiteurs

VALLEIRY, le 13 novembre 2011 (Vergers anciens et jeunes consommateurs): 20 exposants / 1500 visiteurs

Indicateur de suivi

- Nombre de participants et d'exposants
- Nombre de vergers plantés, en vue du lancement du plan de gestion
- Nombre d'élus et de scolaires présents

Durée estimée

- Manifestation en novembre 2014 (avec 1 an de préparation)

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Х			

Cahier n°13-62 / novembre 2012 186 | 1198

Ν°	Libellé	Unité	Nombre	Coût u	ınitaire	Coût	HT	
				CHF HT	€HT	CHF	€	
83-1	Plantation du verger traditionnel (Arbres+tuteurs+attaches+terreau+ plaquettes)	Arbre	20	300.00	80.00	3'000	800	
83-2	Panneau verger en forme de pomme (Panneau+poteau)	Forfait	1		500.00		500	
83-3	Animations (Croqueurs de Pomme, Apollon,)	Forfait	10	880.00	350.00	4'400	1'750	
83-4	Coordination française du projet *	Jours	15		191.00		2'865	
83-5	Coordination suisse du projet	Jours	15	1'050.00		15'750		
83-6	Location de matériels (Chapiteau+chauffage+sono)	Forfait	1		2'500.00		2'500	
83-7	Communication préalable à l'événement (Affiches/programmes A3 quadrichromie R/V 120g)	Affiches	10 000		0.16		1'600	
83-8	Communication préalable à l'événement (Affiches A0 monochromie)	Affiches	50		10.00		250	
		-			TOTAL HT		10'265 €	
	TOTAL TTC CHF 25'002 12'277							

^{*} Prestation internalisée ; coût interne de la structure maître d'ouvrage (SMS)

Maîtres d'ouvrage

Syndicat mixte du Salève (SMS)

Etat de Genève

Plan de financement envisagé

	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	100		25 002
SMS	20	2 455	
Région Rhône-Alpes	20	2 455	
Interreg	60	7 366	
Total TTC	100	12 277	25 002

Cahier n°13-62 / novembre 2012 187 I198

Volet	ANI	
Objectif contrat	Enjeu 6	Faire connaître le projet aux habitants du territoire
Action	Mesure 84a	Implication participative des habitants.
Lien avec	les mesures	

Communes

Ensemble de communes de la Communauté de communes du Genevois

	Partenaires		
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier
- Syndicat Mixte du Salève / Maison du Salève		Privé	Public
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)			
- Communauté de communes du Genevois (CCG)			
- Etat de Genève			
- Associations environnementales (LPO, Apollon 74, Frapna,)			

Description de l'action

Objectifs:

- ⇒ Permettre aux habitants et aux élus du territoire du contrat corridors Champagne-Genevois de découvrir les enjeux du maintien des corridors biologiques
- ⇒ Participer concrètement à la préservation de la nature en ville, par une meilleure connaissance des espèces présentes sur le territoire, par une gestion plus écologiques des espaces verts publics et privés et la participation à des chantiers écologiques



Contexte:

La mise en place d'un inventaire participatif des chauves-souris au Salève et au Vuache en 2009-2011 a été l'occasion de mobiliser des habitants jusqu'alors peu touchés par les méthodes habituelles de sensibilisation du public. L'association Apollon 74 a organisé des chantiers participatifs de gestion de milieux naturels. Dans le cadre du contrat corridors, des actions de gestion sont envisagées et pourrait être réalisées de cette manière. Les services techniques des communes commencent à adopter des modes de gestion des espaces verts plus écologiques. Le Conseil Général de Haute-Savoie gère les talus routiers de façon plus raisonnée. Le Syndicat Mixte du Salève, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache et la Communauté de communes du Genevois souhaitent encourager ce type d'actions pour favoriser la nature en milieu urbanisé sur le territoire

Cahier n°13-62 / novembre 2012 188 | 1198

Nature de l'action :

Il s'agit sur 5 ans de mobiliser et faire participer des particuliers et des communes à une gestion plus écologique des espaces verts privés et publics, ainsi qu'à la connaissance et à la gestion de milieux naturels à enjeux. Cette action se déroulerait en plusieurs étapes :

Sensibilisation et formation:

- Sensibiliser et former à l'aide de documents existants (ou à créer) et l'organisation de journées thématiques par la Maison du Salève chez des habitants et/ou dans des communes « éclairées », les particuliers et les services techniques à une gestion plus écologique des espaces de jardin et de talus routiers, ainsi que leur faire découvrir les espèces qui utilisent ces espaces
- Aménager une plate-forme d'observation de la migration des oiseaux au Défilé de l'Ecluse, destinée au grand public

Inventaires participatifs

- Poursuivre le travail d'enquête Chauve-souris Salève-Vuache dans le bâti
- Assurer un conseil pour l'accueil de ces espèces vivant dans les milieux urbanisés, dont les églises
- Accompagner la LPO 74 sur les enquêtes Hirondelles et Martinets, ainsi que dans la démarche refuges LPO et Chauve-souris existante (communication ou animation spécifique, informations diverses, etc.)
 - Mener des animations dans les écoles pour initier les enfants à l'enquête naturaliste

Actions de gestion

- Organiser des journées de fabrication/vente de nichoirs et gîtes divers (chauve-souris), bourse aux plants et graines pour les particuliers qui souhaitent semer des prairies naturelles, arbustes fruitiers et arbres
- Organiser des chantiers participatifs : création de mares, taille de saules têtards, débroussaillement de milieux remarquables, élimination d'espèces invasives

Concours "la nature à notre porte"

Organiser un concours ouvert aux communes, aux particuliers et aux copropriétés, récompensant les espaces de jardins, parcs et talus de bord de voies communales les plus naturels, les bâtiments privés ou public accueillant des espèces remarquables et répondants aux enieux des corridors (espèces remarquables, nature en ville, déplacement de la faune, etc.)

Indicateur de suivi

- Nombre de participants aux journées thématiques
- Nombre de participants aux enquêtes
- Nombre de participants aux chantiers
- Nombre de participants au concours

Durée estimée

- Sensibilisation et formation : 2013 à 2015

- Aménagement plate-forme migration: 2014

- Inventaires participatifs: 2013 à 2015

- Actions de gestion : 2013 à 2015

- Concours « la nature à notre porte » : 2015

Cahier n°13-62 / novembre 2012 189 | 1198

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х		

Coût de l'opération

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire € HT	Coût HT
84A-1	Édition d'1 petit guide pour aménager son jardin de façon écologique et identifier quelques espèces indicatrices (10000 ex.)	Forfait	1	1'700.00	1'700
84A-2	Communication - Conception graphique affiches, flyers + diffusion + publicité	Forfait	1	3'000.00	3'000
84A-3	Journées thématique à la Maison du Salève, animations écoles pour enquêtes chauve-souris *	Jours	20	156.00	3'120
84A-4	Intervenants pour visite enquête chauve-souris et journées thématiques : LPO 74, FRAPNA, CORA FS, Apollon74,	Jours	20	600.00	12'000
84A-5	Fourniture de nichoirs et de gîtes	Gites et nichoirs	100	25.00	2'500
84A-6	Plateforme observation migration	Forfait	1	20'000.00	20'000
84A-7	Outils pour chantiers	Forfait	1	3'000.00	3'000
84A-8	Prix concours (plants et sachets de graines)	Forfait	1	1'000.00	1'000
84A-9	Coordination et suivi de l'action, du concours, encadrement des chantiers **	Jours	40	191.00	7'640
84A-10	Coordination et suivi de l'action, du concours, encadrement des chantiers ***	Jours	20	150.00	3'000
				TOTAL HT	56'960 €
				TOTAL TTC	68'124 €

- * Prestation internalisée ; coût interne de la structure maître d'ouvrage (SMS Maison du Salève)
- ** Prestation internalisée ; coût interne de la structure maître d'ouvrage (SMS)
- ** Prestation internalisée ; coût interne de la structure maître d'ouvrage (SIAV)

Maîtres d'ouvrage

Syndicat mixte du Salève (SMS)

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)

Plan de financement envisagé

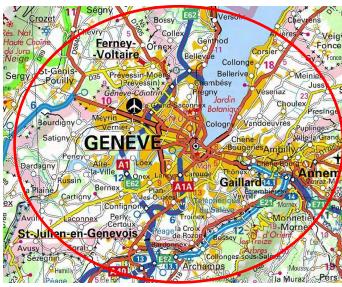
	%	€
SMS	9.9	6'249
SIAV	10.1	7'375
Région Rhône-Alpes	20	13'625
Interreg	60	40'875
Total TTC	100	68'124

Cahier n°13-62 / novembre 2012 190 I198

Volet	ANI	
Objectif contrat	Enjeu 6	Faire connaître le projet aux habitants du territoire
Action	Mesure 84b	Sensibiliser les scolaires de primaire à la notion de corridors biologiques.
Lien avec les mesures		84a, 84c

Communes

Ensemble des écoles primaires françaises et suisses comprises dans le périmètre du contrat Corridors transfrontalier





Animation d'une classe de primaire (2^{ème} ½ journée sur le terrain

Source cartographique – geoportail-des-savoie.org

RGD 73-74 - septembre 2011 Echelle: 1/150'000

	Partenaires		
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier
	- Communauté de Communes du Genevois (CCG)	Privé	Public
ź., ., ., ., ., ., .	- Direction Générale de la Nature et du Paysage de l'Etat de Genève (DGNP)		
 - Éducation Nationale pour la France - Département de l'Instruction Public pour Genève (DIP) 	- Service de l'Information et de la Communication de l'Etat de Genève (SIC)		
- Ensembles des écoles primaires	- Maison du Salève,		
- Animateurs nature français et suisses	- Apollon 74		
	- Syndicat mixte du Salève (SMS)		
	- Syndicat intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)		

Cahier n°13-62 / novembre 2012 191 I198

Description de l'action

Objectifs:

Sensibiliser les élèves des écoles primaires franco-suisses aux thématiques biodiversité, corridors biologiques et notamment transfrontaliers

Contexte:

Dans le cadre des contrats de rivières transfrontaliers mis en œuvre avec le canton de Genève, une réflexion collective a été initiée en 2004 par le Service de l'information et de la communication de l'Etat de Genève pour établir un support d'animation à l'attention de toutes des classes de primaire françaises et suisses comprises dans le périmètre d'un contrat de rivières.

En 2005, un dossier pédagogique transfrontalier a été validé pour donner un cadre aux animations des contrats de rivières, comprenant 3 demi-journées d'animation par classe de mars à juillet chaque année. Le bilan de ces animations menées entre 2005 et 2011 fait état de 337 classes sensibilisées sur Suisse et de 428 sur France. Aujourd'hui le même type de démarche est proposé pour les contrats corridors transfrontaliers.

Nature de l'action :

- Utiliser et actualiser le dossier pédagogique franco-suisse pour les corridors biologiques (collège 6ème à 4ème (FR) et cycle d'orientation 7ème à 9ème (CH)) créé en 2006 dans le cadre du programme Interreg IIIA, en l'adaptant aux cycles du primaire
- Utiliser le dossier pédagogique Contrats de Rivières créé en 2005 pour évoquer la trame bleue des contrats corridors transfrontaliers
- Proposer aux enseignants un accompagnement pour qu'ils se saisissent des dossiers et de la thématique pour sensibiliser leurs élèves aux notions de corridors

Données disponibles :

Dossier pédagogique franco-suisse recommandé aux enseignants des classes du collège (FR) 6ème à 4ème et du cycle d'orientation (CH) 7ème à 9ème, de 2006

Dossier pédagogique transfrontalier des contrats de rivières - 2005

Concepts et outils d'animations Maison du Salève, Apollon 74, CPIE Bugey-Genevois



Indicateur de suivi

- Nombre d'enseignants sensibilisés et nombre de dossiers pédagogiques distribués ou téléchargés
- Évaluation par les enseignants du temps consacré aux notions de corridors et de l'intérêt suscité aux élèves (bon, moyen, mauvais)

Durée estimée

- Actualisation et impression des documents de référence : 2013
- Travail avec les structures locales d'animation (Apollon74, MDS, SIAV, Pronatura Genève)
- Accompagnement des enseignants souhaitant aborder ces notions : 2013 2017

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
Х	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012

	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire		Coû	† HT
				CHF HT	€HT	CHF	€
84B-1	Réflexion collective, actualisation des dossiers de référence, thématiques abordées	Jours	10	880.00	600.00	4'400	3'000
84B-2	Impression des dossiers pédagogiques revus	Exemplaires	250	121.00	100.00	15'125	12'500
84B-3	Accompagnement des enseignants	1/2 Jours	62.5	880.00	600.00	27'500	18'750
					TOTAL HT	SFr. 47'025	34'250 €
				Ţ	OTAL TTC	SFr. 50'787	40'963 €

Maîtres d'ouvrage

Etat de Genève

Communauté de Communes du Genevois (CCG)

Plan de financement envisagé

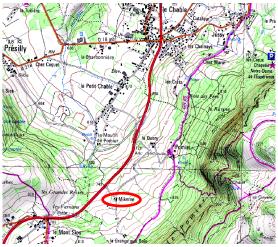
	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	100		50 787
CCG	26,6	10 884	
Région Rhône-Alpes	26,6	10 884	
Interreg	46,8	19 196	
Total TTC	100	40 963	50 787

Cahier n°13-62 / novembre 2012 193 | 1198

Volet	ANI	
Objectif contrat	Enjeu 6	Faire connaître le projet aux habitants du territoire
Action	Mesure 84c	Expositions et jeu de piste à la Maison du Salève.
Lien avec les mesures		84a, 84b

Communes

Territoire transfrontalier du Contrat Corridors Champagne-Genevois







La Maison du Salève

Partenaires Partenaires							
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier				
- Syndicat Mixte du Salève (SMS)		Privé	Public				
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV)							
- Communauté de communes du Genevois (CCG)							
- Etat de Genève							

Description de l'action

Objectifs:

- Sensibiliser les habitants par différentes méthodes complémentaires de médiation faisant appel aux connaissances et à l'expérimentation physique
- Permettre aux habitants du territoire du contrat de découvrir les enjeux du maintien des corridors biologiques grâce à une approche sensible, vivante et ludique qui suscite l'intérêt et l'émotion chez le visiteur

Cahier n°13-62 / novembre 2012

Contexte:

Face au développement rapide des aménagements urbains ou rurbains et des infrastructures diverses, il existe une vraie nécessité de sensibiliser et d'informer les habitants du territoire aux corridors biologiques, de manière à faire comprendre les enjeux, favoriser leur protection et inciter à leur maintien et restauration. La Maison du Salève est un espace d'animation et d'exposition situé au pied du Salève, face au Mont Sion, dernier corridor biologique reliant le massif du Jura (via le Vuache) au Salève. Elle accueille toute l'année différents publics (scolaires, familles, spécialistes, touristes) sur des thématiques liées aux patrimoines naturels et culturels.

Nature de l'action :

- Conception et réalisation de 2 expositions temporaires consacrées aux corridors écologiques Chaque exposition thématique se décline de la manière suivante :
 - o une exposition complète et fixe, destinée à un public familial, présentée à la Maison du Salève pour une durée de 2 ans
 - o une version itinérante et légère destinée à circuler dans les communes, les bibliothèques, les MJC du territoire
 - o un programme d'animation commun au territoire et à destination des habitants permettant la rencontre avec des naturalistes et des scientifiques sous la forme de conférences, ateliers, sorties, visites guidées et animations diverses.
- Création d'un jeu de piste / chasse au trésor permanent dans la campagne environnant la Maison du Salève

Le parcours de jeu aura pour point de départ la Maison du Salève et explorera les espaces naturels alentour via les sentiers (Chartreuse de Pomier, bois de Pomier, sentier de Saint Jacques de Compostelle...).

Ce jeu permanent (accessible toute l'année) est destiné à un public familial en autonomie (sans animateur). Il sera scénarisé de manière à impliquer concrètement et de manière ludique les participants à la question des corridors biologiques. Les participants se voient remettre un sac contenant le carnet de route et les objets/outils nécessaires à la résolution d'une énigme. Durée du jeu estimée : 2h

Indicateur de suivi

- Inauguration de l'exposition
- Nombre de journées d'animation
- Nombres de visiteurs et participants aux animations (fréquentation)

Durée estimée

- Conception de modèles type panneau pour les expositions (MO : ARC syndicat mixte) : fin 2012 début 2013
- Expositions temporaires : une en 2013 et une en 2015 (durée 2 ans)
- Exposition itinérante (mise en place) (MO : SIAV pour une des deux expositions) : une en 2013 et une en 2015
- Jeu de piste (permanent) : mise en place en 2014

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	Х

Cahier n°13-62 / novembre 2012

N°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire		Coût HT	
				CHF HT	€HT	CHF	€
84C-1	Conception de modèles type panneau pour les expositions	Forfait	1		1'600.00		1'600.00
	Conception et réalisation des deux expositions fixes (contenu, graphisme, impression,)	Forfait	2		40'000.00		80'000.00
84C-3	Animation des expositions (conférences, ateliers, sorties, visites)	1/2 journée	20	440.00	300.00	2'640	4'200.00
	Conception et réalisation de deux expositions itinérantes (déclinaison mobile des 2 expositions fixes)	Forfait	2	12'100.00	10'000.00	12'100	10'000.00
84C-5	Création d'un jeu de piste permanent	Forfait	1		35'000.00		35'000.00
	Communication (conception et impression des programmes d'animation, affiches, flyers) + publicité pour les 2 expositions et le jeu de piste	Forfait	3		5'000.00		15'000.00
84C-7	Coordination pour les expositions temporaires	Jours	5	1'050.00		5'250	
		SFr. 19'990	145′800 €				
		SFr. 21'589	174'377 €				

Maîtres d'ouvrage

Syndicat Mixte du Salève (SMS)

Syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache (SIAV)

ARC syndicat mixte

Etat de Genève

Plan de financement envisagé

	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	100		21 589
SMS	18,4	32 101	
SIAV	1,4	2 392	
ARC syndicat mixte	0,2	383	
Région Rhône-Alpes	1,3	2 213	
Conseil général 74 *	20,3	35 318	
Interreg	58,5	101 971	
Total TTC	100	174 377	21 589

^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 196 I198

Volet	ANI	
Objectif contrat	Enjeu 6	Faire connaître le projet aux usagers du territoire
Action	Mesure 84d	Sensibilisation des utilisateurs du territoire par identification des corridors le long des routes et chemins.
Lien avec les mesures		84a, 84b, 84c

Commune

Ensemble des communes françaises du contrat corridors

Partenaires Partenaires							
Acteurs concernés	Acteurs contactés	For	ncier				
- Communauté de Communes du Genevois	- CCG	Privé	Public				
(CCG)	- Maison du Salève						
- Conseil général de Haute-Savoie	- DGNP						
- Association des communes genevoises			Х				
- Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)							

Description de l'action

Objectifs:

⇒ Permettre une visualisation à grande échelle des corridors biologiques, via la mise en place d'une signalétique spécifique

Contexte:

Le territoire du bassin genevois, entre lac et montagnes, est spatialement défini. L'attractivité économique de la région amène toujours plus de personnes induisant un besoin d'adaptation des infrastructures existantes. Construction de logements, de commerces, d'écoles, élargissement des infrastructures routières sont donc nécessaires pour permettre d'absorber le flux d'arrivants.

Visualiser sur le terrain les grands couloirs de connexion de notre territoire est donc primordial pour une meilleure prise en compte et pour une construction judicieuse et réfléchie de notre agglomération.

Nature de l'action :

- Cartographier les emplacements favorables à la mise en place des panneaux
- Concevoir, produire et implanter les panneaux permettant aux utilisateurs du territoire (automobilistes, ...) d'identifier et de repérer sur leurs trajets les corridors de déplacement de la faune

Une coordination devra notamment être engagée avec le Conseil général (pour les routes départementales) et avec les services techniques communaux sur la conception et la pose des panneaux.

Données disponibles :

Projet paysage - Projet d'agglomération franco-valdo-genevois - avril 2012

Cartographie des milieux naturels du périmètre Vuache-Etournel-Laire - Cahier n°13-4 - mars 2010 - Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Cahier n°13-62 / novembre 2012 197 | 1198 Dossier "les corridors biologiques, pourquoi et comment les prendre en compte" - août 2008

Indicateur de suivi

- Cartographie des implantations
- Nombre de panneaux mis en place

Durée estimée

- Cartographie des implantations : 2013

- Conception et production des panneaux : 2013 - 2014

- Implantation des panneaux : 2015

- Entretien des panneaux : 2016 et années suivantes

Calendrier prévisionnel

2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Х	Х	Х	Х	Х

Coût de l'opération

Ν°	Libellé	Unité	Nombre	Coût unitaire		Coût	HT
				CHF HT	€ HT	CHF	€
84D-1	Conception des panneaux et choix des emplacements	Jours	20	1 050,00	600,00	10 500	6 000
84D-2	Production et livraison des panneaux	Forfait	1	18 000,00	15 000,00	18 000	15 000
84D-3	Implantation des panneaux côté français	Jours	10		600,00		6 000
84D-4	Implantation des panneaux côté suisse	Jours	10	1 050,00		10 500	
		TOTAL HT	SFr. 39 000	27 000 €			
		SFr. 42 120	32 292 €				

Maîtres d'ouvrage

Communauté de Communes du Genevois

Etat de Genève

Plan de financement envisagé

	%	€	CHF
Etat de Genève Confédération	100		42'120
CCG	20	6'458	
Région Rhône-Alpes	50	16'146	
Conseil général 74 *	A définir		
Total TTC	100	32'292	42'120

^{*} subvention à calculer en HT

Cahier n°13-62 / novembre 2012 198 I198